

ANDRÉ BERNIER

DE NIORT

1663 - 1729

Cyril Bernier

1980

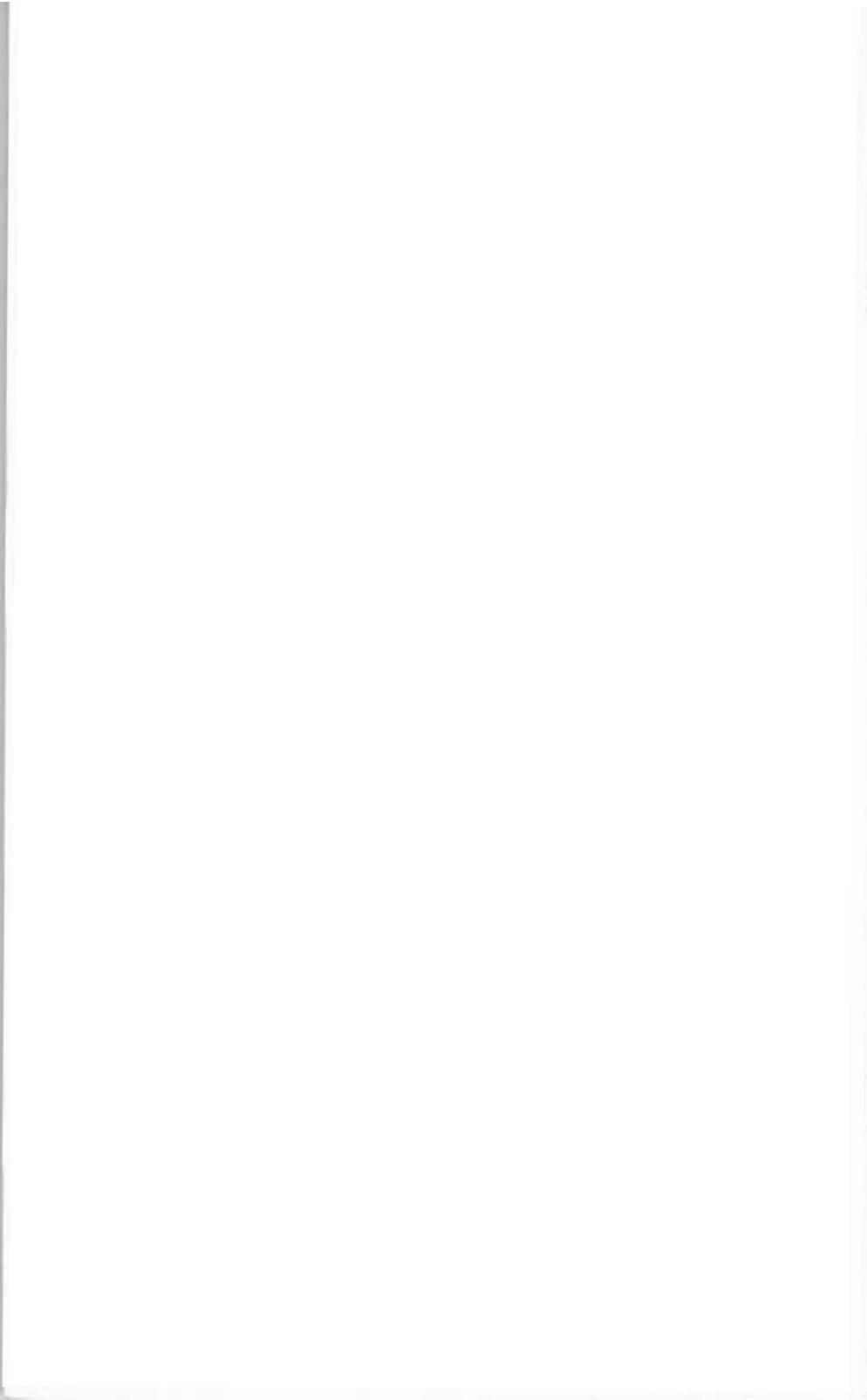
Cyril Bernier

ANDRÉ BERNIER

DE NIORT

1663 - 1729

1980



ANDRE BERNIER DE NIORT

1663 - 1729

par

Cyril Bernier

Membre de la Société Généalogique
Canadienne Française de Montréal.

Membre de la Société de Généalogie
de Québec.

Membre de l'American French Genealo-
gical Society.

Membre de l'Union des Ecrivains
Québécois.

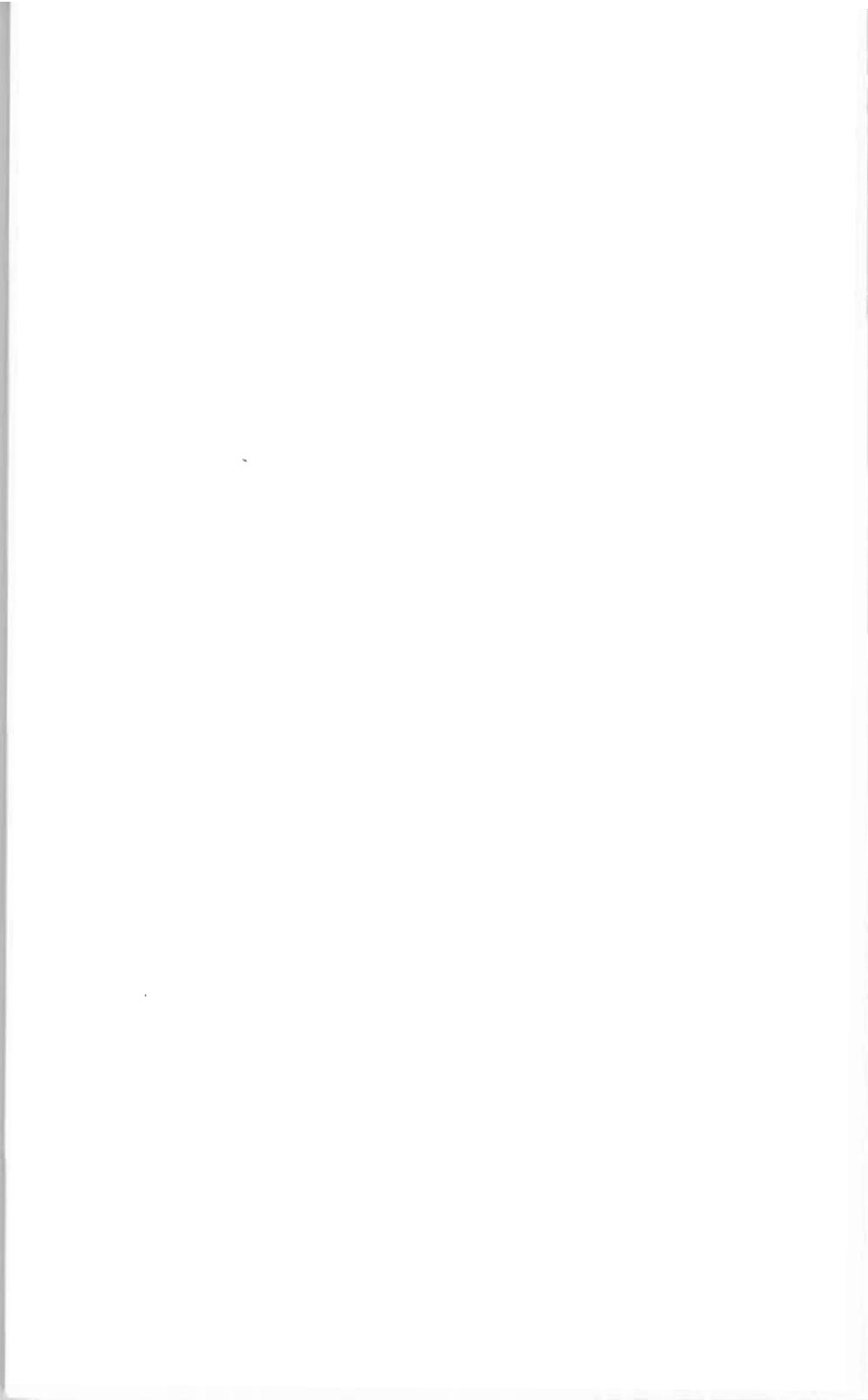
Membre de la Société des Ecrivains
Canadiens.

Ouvrage dédié aux descendants
d'André Bernier et de Jeanne
Bourré.

Notre Ancêtre



ANDRE BERNIER de NIORT



Du même auteur

- 1.- Origine des Familles Bernier au Canada. Montréal 1960, 150 pages. Epuisé.
- 2.- Les Bernier d'Amérique. (Histoire de l'Association, ses activités, ses armoiries, ses règlements, ses membres et leur généalogie). Montréal 1962. 155 pages. Epuisé.
- 3.- Association des Bernier d'Amérique. Les Membres. Montréal 1964. 185 pages. Epuisé.
- 4.- Bernier de Paris. Montréal 1967. 103 pages. Epuisé.
- 5.- Bernier from Paris. Translated by Monique Pesant. Montréal 1967. 75 pages.
- 6.- Tricentenaire des Bernier au Canada. Montréal 1968. 184 pages. Epuisé.
- 7.- Plongée en Afrique. Journal de voyage au Lesotho, Sud-Afrique. Montréal 1969. 287 pages. Epuisé.
- 8.- Jacques Bernier, premier colon à Cap Saint-Ignace. Montréal 1972. 125 pages.
- 9.- Journal historique des Bernier. Collection en cinq volumes reliés des journaux publiés entre 1960 et 1978. (Collection hors commerce)
- 10.- Moisson de Bernier. Tome 1. Montréal 1977. 258 pages. Quatorze biographies de Bernier

Premier volume d'une collection qui devrait aller jusqu'à dix tomes. Illustré. Prix de vente: \$10.00.

- 11.- EMILE BERNIER, Meunier du Port Joly. Montréal 1976. 267 pages. Illustré. Epuisé.
- 12.- Moulin à farine et à cardes Bernier, dans la Seigneurie du Port Joly. Montréal, 1978. 36 pages. Epuisé.
- 13.- Joseph Bernier, prêtre parmi les hommes, 1921-1977. Montréal 292 pages. Illustré de 31 photos. Prix de vente: \$10.00
- 14.- Moisson de Bernier. Tome 2. Contient dix biographies de Bernier. Montréal 1978. 255 pages. Illustré. Prix de vente \$8.00.
- 15.- Clovis-E. Pagé, Notaire royal à St-Ephrem de Tring. Montréal 1979, 328 pages. illustré de 37 photos. Vente \$10.00

Sommaire

Présentation.

Chapitre 1 - Origine du nom Bernier

Chapitre 2 - Les Bernier de Niort

Chapitre 3 - Notes sur Charlesbourg

Chapitre 4 - Les Seigneuries de Charlesbourg

Chapitre 5 - André Bernier au Gros Pin

Chapitre 6 - L'Ancêtre André Bernier

Chapitre 7 - Famille d'André Bernier

Epilogue

Sources et références

Tables des matières.

-o-

Publication de

Les Editions Cyril Bernier Enr.

1205 Cr. Champigny

DUVERNAY, Laval, Qué.

Canada

H7E 4M3

Remerciements à tous ceux qui
m'ont aidé à réaliser cet ouvrage
généalogique et historique.

Presentation

Dans mes diverses publications antérieures j'ai souvent parlé de Jacques Bernier dit Jean de Paris de qui je suis fils à la huitième génération. Certains membres de l'Association des Familles Bernier d'Amérique ont trouvé curieux que je néglige le deuxième ancêtre Bernier qui a laissé descendance au Canada français. De fait tous les Bernier descendent soit de Jacques Bernier dit Jean de Paris, soit d'André Bernier de Niort, ce dernier établi à Charlesbourg dès l'année 1693.

Justement j'ai donné raison à ceux-là et j'ai compris leur légitime fierté et leur honnêteté à vouloir appartenir à cette lignée d'André Bernier et de Jeanne Bourré. A ma décharge cependant, lorsque l'Association des Bernier a été fondée en octobre 1958, des recherches nombreuses avaient déjà été faites sur Jacques Bernier dit Jean de Paris. Il était alors aisé d'alimenter mes publications avec ce que j'avais en main.

Voyant qu'aucun descendant d'André Bernier n'avait entrepris des recherches à ma connaissance, il m'a été donné, depuis quatre ou cinq ans, de chercher pendant plusieurs semaines aux Archives Judiciaires de Québec et au Départe-

ment de généalogie de la vieille Capitale, aux archives de la paroisse de Charlesbourg, à l'Hôtel de Ville. J'y ai trouvé plusieurs documents de base, vieux et précieux, dont j'ai pris copie évidemment. Sans prétendre tout posséder et tout dire sur André Bernier, je pense avoir en main assez de matériel pour bâtir son histoire personnelle au Canada.

Personnellement, j'ai été édifié et épaté par la vie remplie de ce pionnier véritable et authentique qui doit figurer, lui aussi, avec honneur et au même titre que les autres, au palmarès des fondateurs de la Nouvelle-France.

Le présent volume vous révélera la vie dure et pénible d'un colon généreux envers sa famille et sa nouvelle patrie. Notre fierté et nos hommages monteront tout naturellement et spontanément vers notre ancêtre André Bernier, pour lui dire merci de si beaux exemples d'abnégation et de privations.

Tous les Bernier, la main dans la main, descendants de Jacques ou d'André Bernier, commençons aujourd'hui même à chanter pour ce deuxième ancêtre Bernier nos hymnes d'amour et de reconnaissance. Dans l'Association qui nous unit, tous ensemble, rendons grâce à notre Ancêtre André Bernier de Charlesbourg.

Puisse ce modeste volume sur la vie d'André Bernier de Niort, son oeuvre, sa descendance, nous guider sûrement sur les pas d'un si noble modèle.

CHAPITRE 1

ORIGINES DU NOM BERNIER

- 1.- Origines du nom
- 2.- Bernier, nom de baptême
- 3.- Bernier nobles
- 4.- Les quatre Bernier fondateurs de
la Nouvelle-France.
- 5.- Venue de nos ancêtre au Canada.

Chapitre 1
Origines du nom Bernier

-o-

1.- Origine du nom

Le nom qui désigne une personne, une famille, des milliers d'individus, qui s'identifie avec eux durant des siècles, qui n'a pas été imposé sans motif, mérite bien de fixer quelque peu notre méditation.

Une science s'occupe des noms: noms de lieux et noms de personnes: l'onomastique. Malheureusement, c'est une science qui en est encore à l'état embryonnaire. Aussi ne résout-elle pas tous les problèmes. Interrogeons-la tout de même sur le nom Bernier qui nous intéresse.

-o-

D'après Albert Dauzat, le spécialiste en la matière, dans le Dictionnaire étymologique des noms de familles et prénoms de France, édité à Paris en 1951, Bernier est un ancien nom de baptême et de famille. Il viendrait du germanique "Bern-Hari" (bern: ours, et Hari: armée). Bern: cas régime de Ber. Armée de l'ours). Mais un homme n'est pas une armée, ni un ours.

De Gange, dans Glossarium modiae et infimae Intinitatis, publié à Paris en 1840, à la page 661 du tome 1, donne un sens beaucoup plus plausible. Bernier d'après lui, serait un nom de fonction.

Bernarius. Ordinatio Domus regiae sub Henrice II, Reg. in libro nigro Scaccarii, page 357: "Bernarius III den. in die. Ubi Hearnus in notis: Bernarius, Minister ad quem ursi comesque in ursis venandis, spectabant. Bern, ursa. Berne autem est pro Beren vel Bear".

Ce qui se traduit: "Bernier, administrateur du palais royal sous Henri II, roi d'Angleterre, dans le livre noir de Scaccarius, page 357. Bernier: 3 deniers par jour. Hearnus note là-dessus: Bernier, serviteur qui avait soin des ours et des chiens employés dans la chasse à l'ours. Bern: ours femelle. Berne signifie Beren ou Bear (ours)".

2.- Bernier nom de baptême

Ce qui nous explique que Bernier "l'homme de l'ours" a dû être utilisé comme nom de bap-

tême, c'est qu'il existe un saint de ce nom. "A Eboli (Ebulum) ville du royaume de Naples, au diocèse de Salerne (fête du 16 octobre). Saint-Bernier d'Espagne, ermite et confesseur. Il quitta son pays natal, parcourut l'Italie, y mena une vie solitaire, et se fixa en dernier lieu à Eboli, où ses prédications convertirent un grand nombre de personnes. Son corps fut déposé dans l'église de Saint-Pierre d'Eboli, où il a été longtemps en grande vénération en fin du douzième siècle. Cette note est tirée de Mgr Guérin: "Les Petits Bollandistes", vol. XII, page 385.

Ulysse Chevalier, dans sa célèbre Biographie mentionne plusieurs nom Bernier attribués au baptême:

Bernier: moine à St-Rémy de Reims, 1er Abbé d'Homblières en l'an 948-981 ou 982.

Bernier: Scolastique d'Angers, vers l'an 1030.

Bernier: de Nivelles, Calligraphe, en 1277

Bernier: trouvère (d'Abberville) au 13ème siècle.

Bernier, Jean: Prévot de Valenciennes, mort en 1341. C'est la première mention de Bernier comme nom de famille.

Bernier: Lubert: de Zwolle, clerc à Deventer. Mort en 1398, le 26 juillet.

Bernier, Yves: enlumineur du diocèse de Nantes. 15ème siècle.

Ajoutons quelques BERNIER mentionnés par Prévost et d'Amot, dans leur Dictionnaire de Biographies françaises:

BERNIER: sgr de Rambouillet. N'était plus en 1384. Capitaine de Senlis. De 1361 à 1367 exerça les fonctions de prévôt de Paris. Conseiller, maître des comptes et maître des requêtes de l'Hôtel du Roi. Sénéchal de Ponthieu. Il fit partie du Conseil de régence institué par Charles V pour gouverner le royaume pendant la minorité de Charles VI et, le 9 avril 1383, reçut le jeune roi à son château de Rambouillet.

BERNIER: François, voyageur et écrivain, né à Joué-Etiau (Maine-et-Loire) fréquenta Boileau, Racine et Molière. Vécut 7 à 8 ans en compagnie de LaFontaine sur le génie duquel il eut une profonde influence. Il mourut d'apoplexie, place Dauphine (Paris) le 22 septembre 1688.

BERNIER: Jean, médecin, né à Blois, baptisé le 19 avril 1627. Exerça la médecine à Montpellier, puis s'établit à Paris vers 1674 et y mourut en 1698. Auteur de plusieurs ouvrages de médecine. Écrivit aussi sur Rabelais.

BERNIER: Nicholas, né le 28 juin 1664 à Nantes. Mort à Paris le 5 août 1734. Maître de chapelle à St-Germain l'Auxerrois. Il succéda à Mr. A. Charpentier à la maîtrise de la Sainte Chapelle du Palais le 5 avril 1704 jusqu'en 1726. C'est un

compositeur de quelque renom.

J'ai mentionné ces trois BERNIER parce que, s'étant fixés à Paris, ils ont pu avoir quelque parenté avec l'un des auteurs des BERNIER canadiens.

3.- Bernier nobles

Peu de familles canadiennes ont appartenu à la noblesse. Il n'a jamais été question d'y rattacher André Bernier de Niort, ni Jacques Bernier dit Jean de Paris.

Il est cependant intéressant de savoir qu'en France, plusieurs familles Bernier étaient d'extraction noble. Jouglas de Morenas, dans son "Grand Armorial" de France, décrit les blasons de huit familles Bernier ennoblies.

A propos de blason, tout le monde sait que ce symbole n'a rien à voir avec la noblesse. Par son édit de novembre 1696, le roi de France ordonna l'enregistrement des blasons au coût de 20 livres. 110,000 blasons furent alors enregistrés, dont les 4/5 appartenaient à des bourgeois ou à des artisans. Les manuscrits de cet "Armorial Général" sont actuellement conservés à la Bibliothèque Nationale de Paris. Ils constituent un état des personnes distinguées par le mérite, la fortune, le savoir et la naissance, vivantes vers 1700 ou avant.

4.- Les quatre Bernier au Canada

Bien que le présent volume traite d'André Bernier, je ne puis oublier ou passer sous silence les autres colons du même nom qui, au cours du 17^{ème} siècle se sont établis en Nouvelle-France. Ils étaient quatre, sans parenté connue l'un avec l'autre.

(1) Mathurin BERNIER dit La Marzelle, de St-Jean de Bessay (en Vendée). Appartenait au Régiment de Carignan, ayant pour capitaine le Sieur de la Fredière. Son arrivée date donc de 1665. Après la campagne contre les Iroquois, Mathurin Bernier prit une terre des Messieurs de St-Sulpice à l'endroit du fleuve appelé Ste-Marie de l'Anse fondue. Son mariage à Montréal, avec Jeanne Villain, de St-Jacques de la Boucherie à Paris, est du 28 octobre 1670. Il mourut huit ans plus tard ayant eu quatre enfants dont l'ainée seule, Elizabeth, se maria et laissa descendance.

(2) Jacques BERNIER, navigateur. Le 2^{ème} Bernier, un poitevin, à débarquer sur nos rives se nommait Jacques. Il était originaire de la ville de Fontenay-le-Compte, en Vendée. comme Mathurin. Il passa sa vie à naviguer entre Québec et Montréal, étant maître de barque. Il se maria deux fois, en 1697 avec Elizabeth Dérome et en 1711 avec Angélique Greslon. Des dix enfants que Jacques Bernier engendra de ses deux unions, ses filles seules laissèrent descendance.

(3) Jacques Bernier dit Jean de Paris. Il

s'agit du Bernier qui laissa la plus grande descendance en terre canadienne. Il épousa à Québec le 23 juillet 1656, au Palais du Gouverneur, Antoinette Grenier. Le couple eut onze enfants. Il était né à Paris, dans la paroisse St-Germain l'Auxerrois et son père était procureur au Parlement de Paris. Il s'établit d'abord à l'Ile d'Orléans, de 1656 à 1673, et ensuite au Cap Saint-Ignace d'où essaima sa nombreuse famille. En 1683, il acheta la Seigneurie de la Pointe-au-Foin ou dite St-Joseph de Guillaume Fournier. Ce qui l'éleva au rang de seigneur et dut rendre "foy et hommage" à son roi, à ce titre. Jacques Bernier fut inhumé ainsi que son épouse en 1713 au Cap Saint-Ignace, elle le 18 février et lui le 21 juillet de la même année. Une biographie a été écrite sur cet ancêtre Bernier, et on voudra bien s'en référer au besoin.

(4) André Bernier, originaire du Niort, France, qui fait l'objet de la présente biographie.

-o-

5.- La venue de nos ancêtres Bernier

M'inspirant d'un article de Michel Langlois, publié dans l'Ancêtre de Février 1978, que je transcris presque "in extenso", il sera intéressant de savoir pourquoi nos ancêtres sont venus en Canada au 17^{ème} siècle.

Tout ce qui entoure la venue d'André Bernier

suscite en généalogie un vif intérêt. Pourtant très peu de travaux ont été réalisés sur la question. Voilà pourquoi ce sujet mérite bien qu'on s'y arrête un peu, car il fait surgir à notre esprit un tas de questions comme: qu'est-ce qui poussait nos ancêtres à venir au Canada? Comment procédaient-ils pour s'en venir? Que se passait-il avant leur départ de France? Et à leur arrivée ici?

a) Les causes de départ de France

On a peu élaboré sur les motifs qui incitaient nos ancêtres à quitter leur patrie pour venir s'installer en Nouvelle-France. Pourtant les raisons ne manquaient pas à bon nombre pour les motiver à changer de pays. Sans doute, compte tenu de l'époque les causes de départ pouvaient-elles varier, mais les raisons fondamentales de ces départs de colons pour le Canada restaient toujours les mêmes. Nous les résumerons en ces termes: pauvreté et manque de travail, troubles sociaux, goût de l'aventure et propagande.

On croit que l'une des principales causes de départ pour le Canada provenait du fait qu'en France, comme en beaucoup de pays européens, le travail manquait, et que pour nombre de personnes la pauvreté était le lot quotidien. Apprendre qu'on pouvait travailler et même s'appropriier des terres sur les rives du Saint-Laurent devenait sûrement pour plusieurs une planche de salut. De là à s'engager pour le Canada il n'y avait qu'un pas et c'est ce que plusieurs firent sans regret. Les raisons de

cette pauvreté peuvent être multiples, mais on en retrace une des principales dans le chômage élevé et l'impossibilité pour plusieurs hommes de trouver un coin de terre à cultiver. On sait en effet qu'on ne pouvait pas morceler à l'infini des terres déjà trop petites.

Le père de famille qui possédait une terre assez vaste en cédait une partie à ses enfants, mais venait un moment où l'on ne pouvait plus procéder ainsi faute d'espace. Dès lors, les enfants se voyaient contraints à trouver une terre ailleurs, ce qui ne pouvait se faire facilement parfois. Nous croyons qu'en particulier au 17^{ème} siècle ce fut le motif de plusieurs départs pour le Canada. Cela devient plus évident au début du 18^{ème} siècle pour les gens de la Manche. Quand on voit de nos jours à quel point les terres sont morcelées par exemple dans la région des Biards, on comprend qu'au début du 18^{ème} siècle les jeunes gens n'hésitèrent pas à s'engager sur les navires en partance pour la pêche à Terre-Neuve et au Canada. Nombre d'entre eux, par la suite, demeurèrent au pays.

Mais outre la pauvreté et le chômage, d'autres raisons motivèrent plusieurs à gagner les terres nouvelles du Saint-Laurent. On sait que les guerres et toutes leurs conséquences n'épargnèrent pas le peuple français. Les impôts élevés qui suivaient ces conflits ne plaisaient sûrement pas à beaucoup de monde. De plus, personne n'aime vivre continuellement dans l'insécurité. Aussi plusieurs à la recherche d'un milieu plus "paisible" tournèrent les yeux vers l'Amérique.

Enfin, deux autres raisons plus ou moins liées entre elles contribuèrent plus particulièrement à en motiver un bon nombre à s'embarquer pour la Nouvelle-France, ce sont le goût de l'aventure et la propagande faite autour de la colonisation sur nos rives. En effet, on sait qu'en particulier des types comme Robert Giffard et Pierre Boucher recrutèrent eux-mêmes directement de nombreux colons. Les récits qu'ils firent de leur séjour sur les bords du St-Laurent ne manquèrent sûrement pas d'en attirer plusieurs à leur suite. On ne parle pas sans résultat de chasse et pêche merveilleuses à certaines personnes. En ce qui concerne les agents de recrutement, leur propagande porta fruit. On peut également relier à cette forme de recrutement les récits des missionnaires et en particulier ceux des Jésuites dans "les Relations". Ce sont là autant de motifs et sans doute les principaux qui décidèrent plusieurs Français à courir la grande aventure de la Nouvelle-France.

En ce qui concerne André Bernier, lequel s'établit en arrivant au Canada dans la Seigneurie des Jésuites à Charlesbourg, il dut sûrement lire ou entendre parler par les Religieux eux-mêmes des promesses infinies de ce nouveau pays. Les Jésuites eux-mêmes organisèrent une propagande intense pour peupler leurs seigneuries du Canada.

b) Les contrats d'engagement

S'il s'avérait important de se décider à partir pour le Canada, il n'en demeurerait pas moins qu'on avait des procédures à suivre pour

le faire. Ne partait pas qui voulait et comme il l'entendait. A moins d'avoir de l'argent pour payer son passage, un futur colon se devait de passer un contrat d'engagement.

Dans un article de Gabriel Debien au sujet de l'émigration poitevine vers l'Amérique, on trouve très bien défini ce qu'était un engagé et quels genres de contrats pouvait passer celui qui voulait partir. Nous nous inspirons de cet article dans les lignes qui vont suivre. Définissons d'abord avec Debien ce qu'est un engagé: "c'est un ouvrier ou paysan qui désire trouver du travail aux colonies ou s'y établir. Ou y chercher quelque nouvelle aventure. Par le contrat conclu avec son "passeur" il lui loue son travail pendant trois ans à l'ordinaire. Son créancier devient son maître. Ce maître s'engage à le nourrir, à le loger, à l'assister, à lui donner à la fin des trois ans de service une certaine quantité de tabac ou de sucre, ou une somme qui représentent à peu près les frais de retour. Pendant son terme, l'engagé n'est donc pas libre de disposer de son travail, qui peut être cédé à un tiers qui a lui-même le droit de le vendre. Voilà ce qu'était un engagé".

Comme on peut le constater ce n'était sûrement pas l'appât du gain qui pouvait inciter quelqu'un à s'engager pour le Canada. Quand on sait que pour trois ans d'ouvrage, un trente-six mois pouvait tout au plus retirer que l'argent nécessaire pour payer son passage de retour, on peut plutôt croire que c'est réellement le désir de s'établir sur sa propre terre qui en motive tellement à venir ici. La pauvreté, comme on l'a dit antérieurement, devait avoir un grand rôle

à jouer lors de l'engagement. Celui qui pouvait payer son passage n'avait pas alors à s'engager ainsi pour trois ans. Comme la majorité des colons qui vinrent au Canada s'engagèrent à servir trois ans, on peut en déduire que la plupart d'entre eux n'avaient pas le sou. Ce fait d'ailleurs motivait le genre de contrat d'engagement qu'ils passaient. Monsieur Debien donne six sortes de contrats d'engagement. Enumérons-les simplement en donnant un exemple pour chacun.

(1) Il y a d'abord les engagements de "chasseurs"

Ce sont ceux des interprètes et courreurs de bois. On n'en a pas conservé d'exemples pour le Canada. Ce devait être un engagement de ce genre qu'avait signé Etienne Brûlé en tant qu'interprète.

(2) Un 2ème type d'engagement plus courant peut-être qualifié d'engagement-apprentissage.

Dans un tel cas, ce sont les parents qui, moyennant versement d'une certaine somme, engageaient un de leurs enfants à un homme de métier afin que ce dernier lui apprenne son métier. Si on en trouve plusieurs engagements de ce genre passés par des personnes déjà établies au pays, je n'en connais point pour des garçons engagés à venir en Nouvelle-France.

(3) Un troisième genre d'engagement qui fut beaucoup employé au Canada, est celui d'engagement-association. Comme on avait grandement besoin ici de main-d'oeuvre qualifiée pour l'exécution de plusieurs travaux, on faisait appel par le biais de ces engagements aux gens de métier. C'est ainsi qu'un Etienne Hardouin, par

exemple, fut engagé pour trois ans comme meunier des Jésuites.

(4) A part ces engagements dûs au métier pratiqué, plus rares furent les contrats personnels directs, c'est-à-dire ceux où l'engagé savait à l'avance pour qui il allait travailler. On en compte quelques-uns cependant. tels ceux de Vincent Arnou et Jacques Aubert, de Mirebeau (notaire Larivière et Soulard, 15 juin 1696) qui s'engagent tous deux directement au service de Charles Aubert de La Chenaye.

(5) Déjà avec Champlain et surtout avec l'arrivée de Jean Talon comme intendant du Canada, on eut à procéder à des travaux d'envergure nécessitant l'engagement d'ouvriers ou d'équipes d'ouvriers spécialisés. On songe à la goudronnerie de Baie St-Paul, à laquelle travaillera le Sieur Arnolf Alix. Il en allait de même dans la construction navale pour laquelle on fit venir spécialement de France les charpentiers de navire (Moïse Hilaret; Daniel Beau, et deux autres dont trois se sont mariés au pays. En 1670, on en comptait onze.

(6) Enfin, et c'est le genre d'engagement le plus courant, celui d'André Bernier sans doute, celui que l'on a appelé l'engagement d'émigration. C'était en réalité le contrat des pauvres, celui des personnes qui n'avaient même pas les trente ou trente-cinq livres nécessaires au paiement de leur traversée. C'est aux armateurs et aux marchands que ces personnes devaient s'adresser pour obtenir l'argent nécessaire à leur passage. Certains colons constituaient l'un ou l'autre marchand comme leur pro-

cureur. Ce dernier engageait alors en leur nom et aux conditions mentionnées plus haut. A titre d'exemple donnons l'engagement de Colas Blanchon à Claude Etienne, habitant de la Nouvelle-France par l'intermédiaire de Mathurin Gaignon, de passage à La Rochelle en 1643. La citation de ce contrat pourrait bien être semblable à celui signé par André Bernier de Niort qui nous intéresse:

"Mathurin Gaignon, marchand, demurant au pays du Canada, en la Nouvelle-France, lieu de Québec, faisant pour Claude Estienne, habitant audit lieu d'autre part... le dit Blanchon a promis et s'est obligé de s'embarquer avec ledit Gaignon, toutefois et quant et qu'il l'en requerra et que le temps sera propice et convenable pour aller audit lieu de Québec, en l'habitation du dit Estienne, pour aussitôt qu'il y sera arrivé y demeurer avec lui pour le servir pendant le temps et espace de trois années prochaines et consécutives et sans intervalles qui commenceront dès le jour et heure de l'arrivée audit lieu pour finir à pareil et semblable jour et y celui fini le dit Blanchon sera libéré de ladite servitude et ce pour et moyennant que ledit Gaignon a promis et sera tenu de payer ou faire payer par ledit Estienne audit Blanchon par chacun an outre et pardessus sa nourriture qui lui sera donnée et fournie par ledit Estienne. Ainsi promet de faire exécuter ledit Gaignon la somme de sixante livres tournois pour une demi année laquelle somme a été touchée par André Baillargeon marchand hostelier demurant en cette ville personnellement établi lequel volontairement s'est soumis de faire embarquer ledit Blanchon pour faire le voyage..."

Ce contrat souligne encore une fois le dénuesment de ceux qui s'engageaient ainsi pour le Canada. Non seulement n'avaient-ils pas d'argent pour payer leur voyage, mais encore les montants qui leur étaient avancés à cette fin devaient être remis à un marchand qui payait en leur nom.

Cet état de dénuement de certains engagés se trouve particulièrement souligné dans le cas de personnes venues à l'instigation de Pierre Boucher gouverneur des Trois-Rivières en 1662.

Quand un futur colon était engagé, il s'amenait au port d'embarquement s'il n'y était pas déjà rendu, et y attendait le départ du navire. Cette attente, à ce qu'il semble, dut paraître très longue à certains engagés, parce que parfois les vents contraires ou des marchandises manquantes retardaient le départ du navire, si bien que les futurs colons déjà pas très riches, n'avaient rien pour payer leur nourriture et leur logement. Nombreux sont les cas où le Sieur Boucher a dû recourir aux tribunaux pour se faire rembourser les sommes ainsi avancées en France avant le départ pour le Canada.

Quand enfin, toutes les formalités de départ avaient trouvé un heureux aboutissement et que le navire pouvait mettre enfin à la voile, on pouvait croire que notre engagé n'avait plus qu'à s'embarquer et prier Dieu et lui accorder une bonne et heureuse traversée.

C'est ainsi qu'André Bernier dut s'amener en Nouvelle-France pour la peupler de son travail et de sa descendance.

CHAPITRE 2

LES BERNIER DE NIORT

- 1.- Notes sur Niort (France)
- 2.- La famille d'André Bernier
- 3.- Départ pour le Canada.

Chapitre 2

Les Bernier de Niort

-0-

1.- Notes historiques sur Niort (France)

La ville de Niort date de plusieurs siècles. C'est la capitale du Bas-Poitou. Elle dût à Eléonore d'Aquitaine l'indépendance de sa commune. Richard Coeur de Lion la munit de son donjon, l'un des plus puissants de France. Deux grosses tours carrées, qui ont gardé encore aujourd'hui leurs machicoulis et sont flanquées aux angles de minces tourelles couvertes d'ardoises, sont reliées entre elles par un corps de logis central qui date du XV^{ème} siècle.

Le chateau de Niort, par exemple, fut fondé par Henri II, roi d'Angleterre, époux d'Eléonore d'Aquitaine. La ville, nombre de fois prise et reprise pendant la guerre de Cent ans, et finalement par Du Queslin, en 1372, eut aussi beaucoup à souffrir des guerres de religion. Il reste aujourd'hui le donjon, style XIIIème siècle, qui domine d'une façon imposante le quai de la Sèvre, deux énormes tours carrées légèrement dissemblables se faisant face et réunies au XVème siècle par un corps de logis.

L'Hôtel de Ville de Niort fut construit de 1530 à 1535 dans un style renaissance assez original par Mathurin Berthomé. La façade étroite, flanquée de deux tourelles très engagées, est couronnée de machicoulis et au centre, d'une fort belle lucarne. Le beffroi qui surmonte l'édifice date dans ses parties supérieures du XVIIème siècle. L'Entrée de l'Hôtel de Ville est dominée par une horloge décorée des armes de la ville.

André Bernier a été baptisé dans l'église Saint-André de Niort, d'où son nom d'André. Cette église fut ruinée par les Huguenots et reconstruite dans le style du XIVème siècle. Les flèches, en pierre, font 70 mètres de haut. Et nous possédons une photo des vieilles maisons de la rue du Pont où, pense-t-on, le père d'André Bernier y avait un magasin ou un commerce très florissant.

La ville de Niort, évêché de Poitiers, est située au sud de Paris, entre Nantes, La Rochelle et Bordeaux, à quelque deux cents milles au sud. Par contre, elle est tout près du port de mer La Rochelle. Dans cette dernière

ville, on y pratique le commerce de la pêche, des conserves, etc... On peut y contempler aussi d'anciennes fortifications militaires. Durant la dernière guerre mondiale, ce fut la dernière ville que les Allemands ont quittée.

Si nous quittons Nantes vers le sud, en passant par Niort, il est peu de région en France qui aient plus fourni de colons au Canada que la Saintonge et l'Aunis, c'est-à-dire le territoire situé dans un rayon de quarante milles autour de La Rochelle, incluant Niort. On y trouverait cent villages dont les églises ont vu baptiser ou marier les ancêtres d'il y a dix ou douze générations. Dans ce pays au climat doux, au ciel suave, chochers, églises, baptis-tères, tours et châteaux sont toujours là, pleins de couleur. Qui saura jamais le nombre de colons français qui se sont embarqués au port de La Rochelle pour la nouvelle patrie, le Canada?

Pour en revenir à Niort, rappelons que c'est le chef-lieu du département des Deux-Sèvres, sur la rivière niortaise. Elle comptait, il y a quelques années, environ 32,800 habitants.

2.- La famille d'André Bernier

Maintenant que nous connaissons les origines d'André Bernier, la définition de son nom, voyons de plus près sa propre famille qu'il a quittée pour venir en Nouvelle-France.

Pierre Bernier et Marguerite Baraton, ses père et mère, ont eu à St-André de Niort, onze



Photographie authentique du certificat de baptême d'André Bernier



enfants, dont sept du sexe mâle. Cependant, ils ne sont pas mariés à Niort même, de sorte qu'on n'a pu remonter très loin la généalogie de Pierre Bernier.

Ce dernier était, comme on le sait déjà, postulant-procureur et marchand (1664). Il est décédé à Niort le 1er décembre 1693, peu après le mariage de son fils André au lointain Canada. Il est mort à l'âge de 60 ans. Était présent à ses funérailles son fils Pierre. Sa femme, Marguerite Baraton est décédée également à Niort, le 14 mars 1706 à l'âge de 72 ans.

Il sera fort intéressant de connaître les frères et soeurs d'André Bernier qui sont restés dans la mère patrie. Voici donc cette liste des enfants de Pierre Bernier et de Marguerite Baraton de Niort, France. Elle nous fut transmise par les archives communales des Deux-Sèvres.

- 1.- FRANCOIS BERNIER, baptisé le 12 décembre 1660 à St-André de Niort.
- 2.- PIERRE BERNIER, baptisé au même endroit le 1er janvier 1662.
- 3.- ANDRE BERNIER, baptisé à Niort le 24 juillet 1663. C'est l'ancêtre d'une nombreuse descendance de Bernier en Nouvelle-France. Il se marie à Charlesbourg (Québec) le 11 août 1693.
- 4.- FRANCOIS BERNIER, baptisé le 6 octobre 1664 au même endroit.
- 5.- MARGUERITE BERNIER, baptisée le 27 décembre

à Saint-André de Niort.

- 6.- JEANNE BERNIER, baptisée... mariée à l'âge de 30 ans à François Garnier le 31 octobre 1695 à St-André de Niort.
- 7.- PIERRE BERNIER, baptisé le 5 mars 1670 à St-André de Niort. Il fut chamoiseur et se maria le 13 février 1693, à l'âge de 23 ans, à Catherine Main, à Notre-Dame de Niort.
- 8.- MARIE-ANNE BERNIER, baptisée le 22 mars 1672 à St-André de Niort. Sépulture au même endroit le 28 août 1678. Présent au funérailles le père et Pierre Bernier, cousin germain.
- 9.- ANDRE BERNIER, baptisé le 27 avril 1673. Sépulture le 14 septembre de la même année à St-André de Niort.
10. Jacques BERNIER, baptisé le 26 janvier 1673. Sépulture le 1er décembre 1768 à l'âge de 6 ans.
11. CATHERINE-MADELAINÉ BERNIER, baptisée le 17 juin 1676 à St-André de Niort.

Aux archives de Niort, on n'a pas retrouvé la naissance de Jeanne Bernier. Or, cette Jeanne était âgée de 30 ans lors de son mariage, ce qui la ferait naître en 1665. Il est probable que Jeanne et Marguerite ne font qu'une puisque Marguerite est justement née en l'année 1665.

Quant à André Bernier, notre ancêtre, Mgr Cyprien Tanguay le fait naître en 1666 et le père Archange Godbout, dans nos "Ancêtres au 17ème siècle" le fait baptiser le 5 mars 1670, ce qui est encore pire. Ils sont tous deux dans l'erreur puisque, comme en fait foi l'acte de naissance, en page 30, André Bernier est baptisé le 24 juillet 1663.

Ce qui lui donnerait 30 ans lors de son mariage à Charlesbourg, en 1693. C'est beaucoup plus normal que s'il fut né en 1670, il n'aurait eu alors que 23 ans. C'est un peu jeune pour quitter son pays et venir s'exiler dans une terre de misère. Tanguay fait également erreur pour écrire le nom de la mère d'André. Il la nomme "Barason" au lieu de "Baraton".

3.- Départ pour le Canada

Dans le premier chapitre, en page 16, au paragraphe 5, il est question de la venue d'André Bernier en Nouvelle-France. Je ne reviens pas là-dessus. Nous savons dans quelles circonstances il s'est embarqué comme engagé ou comme colon.

Avant de suivre André Bernier sur son chemin d'exil au Canada, voyons ce qu'en France, vers les années 1690, on pense des Bernier de la région de Niort. Beauchet-Filleau, dans le Dictionnaire des Familles du Poitou (volume 1) rapporte que BERNIER est un nom commun à plusieurs familles du Poitou, croyons-nous, n'ont aucun rapport entre elles. Comme Poitou couvre

la région de Niort, il sera intéressant de lire ici la nomenclature du Dictionnaire des Familles du Poitou en ce qui regarde les Bernier.

- 1.- BERNIER, Jean: l'ainé, était procureur fiscal de la Baie de Bressuire en 1445 et 1446.
- 2.- BERNIER, Jean: habitant de la terre d'Angles, se fit représenter au ban de 1489 par Philippe de la Barde.
- 3.- BERNIER, Jean: écuyer, eut une fille, Jacqueline qui le 25 octobre 1496 était femme d'Olivier de Laspaye, écuyer. Ils devaient foi et hommage à Catherine de la Jaille, pour un hôtel sis à Chasseignes (Vienne).
- 4.- BERNIER, Pierre: praticien à Loudun, comparut à ce titre à la réformation de la Coutume du pays loudunais en 1518.
- 5.- BERNIER, Jean: était consul à Niort en 1565.
- 6.- BERNIER, François: époux de Françoise de Fontbrener, dame de laCroix et de Moiré. Présenta le 7 juin 1524 à l'Evêque de Maillezais Adrien de Fontbrener, cleric, au bénéfice de la chapelle de Saint-Eutrope de Moiré.
- 7.- BERNIER, Pierre: seigneur de St-Germain, est condamné avec ses complices à avoir la tête tranchée, par arrêt de la cour des Grands Jours du 28 novembre 1679 pour le meurtre commis sur la personne de Louis Bernier.
- 8.- BERNIER, Jean: Habitant Niort ou les envi-

rons. Transigeait en 1584 avec Pierre Cou-
tocheau.

- 9.- BERNIER, François: seigneur de la Brousse,
né en Poitou, poète tragique.
Dreux du Radier fait un triste tableau de
ses capacités dramatiques. Nous envoyons
à cet auteur les personnes désireuses de
faire plus ample connaissance avec cet
écrivain qui publia aussi deux Bergeries
en 1619.
10. BERNIER, Michel: était pair de la Commune
de Niort en 1615.
11. BERNIER, Elizabeth: était épouse de N.
François, écuyer, seigneur du Parc et de la
Poupardière, lequel vivait en 1630 et 1643.
12. BERNIER, René: seigneur de la Roullère,
époux de Marie Senaud. Etait poursuivi cri-
minellement en 1644 par des habitants de
chauvigny.
13. BERNIER, Thomas: écuyer, seigneur de la
Dornière, âgé de 38 ans, habitant Ingrande,
près de Châtellerault, adjure le protestan-
tisme le 9 avril 1685, entre les mains de
l'évêque de Poitiers en sa chapelle épisco-
pale. Sa femme, Anne De Salvert, figure par-
mi les convertis au catholicisme le 10 oc-
tobre 1685.
14. BERNIER, Louise: avait épousé François de
Tivel, écuyer, seigneur de la Rousselière,
comme il appert au mariage de leur fille
Marthe, le 27 novembre 1687.

15. BERNIER, Pierre-Ambroise: figure comme premier assesseur dans le projet de composition du corps municipal de Loudun, en 1786. Il fut la même année, par arrêt du Conseil d'Etat, interdit de ses fonctions pendant six mois, suite de désordres.
16. BERNIER, Louis-Jacques: notaire, était greffier-secrétaire de la Commune de Niort et de la Juridiction Consulaire en 1790.

-o-

Notre ancêtre André Bernier comptait-il des parents proches dans cette liste de Bernier de la région de Niort? Personnellement, j'ai cette certitude, quoique des recherches pourraient s'avérer ardue, dispendieuses et difficiles. Il n'en reste pas moins que ces Bernier nous font quelque peu voir la mentalité de cette région au moment où André Bernier s'embarque pour la Nouvelle-France.

Les gens de ce temps-là n'étaient pas tous des illettrés. André Bernier s'amena avec une bonne instruction au Canada, comme nous le verrons plus loin.

-o-

CHAPITRE 3

NOTES HISTORIQUES sur CHARLESBOURG

- 1.- Charlesbourg
- 2.- Les premiers colons
- 3.- Les installations
- 4.- Le recensement de 1681
- 5.- La première chapelle.

Chapitre 3

NOTES HISTORIQUES sur CHARLESBOURG

-o-

Il sera foncièrement intéressant et fondamental de connaître, pour le moins, quelques faits historiques sur la paroisse de Charlesbourg, où a vécu notre ancêtre André Bernier. Ces notes puisées dans le volume de l'abbé Joseph Trudelle, nous éclairent grandement sur le contexte du temps où André Bernier y a vécu.

Dans un autre chapitre, l'histoire de Charlesbourg débouchera sur les Seigneuries diverses qui composent cette localité. Ces détails nous semblent importants pour bien situer notre héros et lui rendre justice au niveau de l'histoire.

Sans doute, en 1693, au moment où il se marie avec Jeanne Bourré, la colonie était bien pourvue en toute chose, plus qu'aux débuts,

vers les années 1630 par exemple. Charlesbourg était déjà une grande paroisse qu'il a fallu diviser quelques années plus tard, pour donner naissance aux paroisses de Lorette, de Saint-Ambroise.

1.- Charlesbourg

Vers les années 1700-1900, avant que la ville s'étende, la paroisse de Charlesbourg est l'une des plus anciennes du pays, et on peut dire aussi, sans crainte d'être contredit, que cette paroisse, dont le site enchanteur se développe en amphithéâtre aux pieds des Laurentides et en regard de Québec, est une des plus belles paroisses de nos campagnes.

Ceux qui dans les jours de la belle saison se donnent le plaisir de la visiter, reviennent de leur excursion pleins d'une admiration et enthousiasme pour les magnifiques points de vue qu'elle offre de tout côté au regard étonné. Ceux aussi qui s'arrêtent à la contempler des hauteurs de la vieille Cité de Champlain, ne peuvent s'empêcher de donner libre cours à la même admiration pour le splendide tableau qu'ils ont devant les yeux.

2.- Les premiers colons

Les premiers colons qui se décidèrent à s'éloigner du Fort de Québec, qui les protégeait puissamment contre les incursions des Iroquois, suivirent naturellement le fleuve Saint-Laurent

sur les bords duquel ils se fixaient et où furent aussi bâties les premières chapelles que les missionnaires allaient desservir en canot. La paroisse de Beauport, à raison de sa proximité de la ville de Québec fut la place où d'abord durent se fixer les premiers habitants de la campagne venus du Perche, et surtout de Mortagne, avec le Sieur Robert Giffard qui arriva à Québec le 14 juin 1634, et auquel la Seigneurie de Beauport avait été concédée le 15 janvier précédent. On peut donc regarder cette paroisse comme la plus ancienne après celle de Québec.

Mais il est probable que les excellentes terres de Charlesbourg en vue et près de la petite ville qui venait de prendre naissance au Cap Diamant, attirèrent tout d'abord l'attention des premiers français qui venaient au Canada avec l'intention de s'y établir, et que, peu de temps après les premiers établissements faits sur le bord du fleuve, à Beauport et sur la Côte de Beaupré, des colons décidèrent de s'y fixer. Mais il n'est guère possible de constater en quelle année se fit la première habitation et par qui elle fut faite; cependant d'après le Dictionnaire Généalogique de l'Abbé Cyprien Tanguay, on pourrait croire que Paul Chalifou (ou Chalifour) marié à Québec le 28 septembre 1648, à Jacqueline Archambault, et qui alla s'établir à Charlesbourg après son mariage, fut, sinon le premier, au moins un des premiers habitants de cette paroisse.

L'extrait suivant du Journal des Jésuites à la date du 6 janvier 1660, donnerait à entendre que plusieurs habitants allèrent s'établir

à Charlesbourg vers ce temps-là: *"Environ ce temps, se fit consulte extraordinaire pour adviser si on donnerait des concessions au-dessus des terres de notre ferme de Beauport, c'est-à-dire par delà 20 arpents de profondeur sur 7 de largeur. Sept personnes se présentèrent pour y habiter, et "omnibus expensis", la plupart conclut à leur accorder. Toutefois on se contenta d'en accorder au-dessus de notre ferme, d'autant que depuis notre désert jusqu'à la sapinière, il n'y restait plus que six arpents de bois qu'il fallait conserver pour les fermiers".*

3.- Les installations

Pour mieux se protéger contre les attaques des Iroquois, auxquels nos pères étaient si souvent exposés, les seigneurs avaient fait tracer en triangles les terres qui leur avaient été concédées et avaient placé leurs demeures au sommet de ces triangles. Par cette sage disposition, réglée par les Jésuites, Seigneurs de ce domaine, ces demeures se trouvaient toutes rapprochées les unes des autres.

Le nombre des nouveaux colons arrivés de France et qui voulaient s'établir sur ces belles terres de Charlesbourg, augmentant chaque jour, on ne fut pas longtemps sans penser à former un nouveau village, plus complet que celui de Bourg-Royal, et plus avantageuses situations qui fut possible de trouver. D'où la fondation de plusieurs bourgades qu'on nomma: Auvergne, Gros Pin, etc... comme nous le verrons dans le chapitre traitant des Seigneuries.

Charlesbourg tient le milieu de tous ces villages ou bourgs qui n'en sont éloignés que d'une lieue au plus. En 1679, il y a 77 familles et 397 âmes. Il y a une petite chapelle dans Charlesbourg dédiée à Saint-Charles, qui n'est bâtie que de pieux et prête à tomber, sans presbytère.

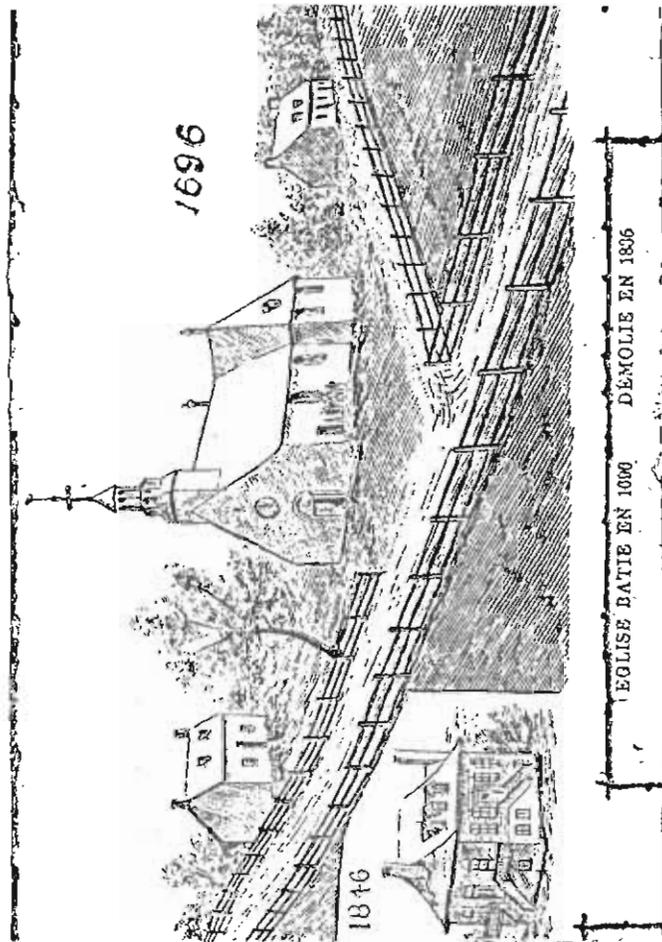
4.- Le recensement de 1681

Le recensement de 1681, fait deux ans avant le plan de Mgr de Laval, dont il fut question ci-dessus, dit qu'il y avait alors à Charlesbourg 111 familles et 597 âmes. D'où vient l'erreur de cette grande différence de chiffres? Plutôt sans doute du plan de Mgr de Laval qui ne donne pas le détail des noms. D'un autre côté ce recensement de 1681 place 60 familles au village de la Petite Auvergne et 309 âmes. Cela paraît peu probable. Peut-être que sous le nom de Petite Auvergne, on a compris les villages de Gros Pin, de la Commune et du Petit Village.

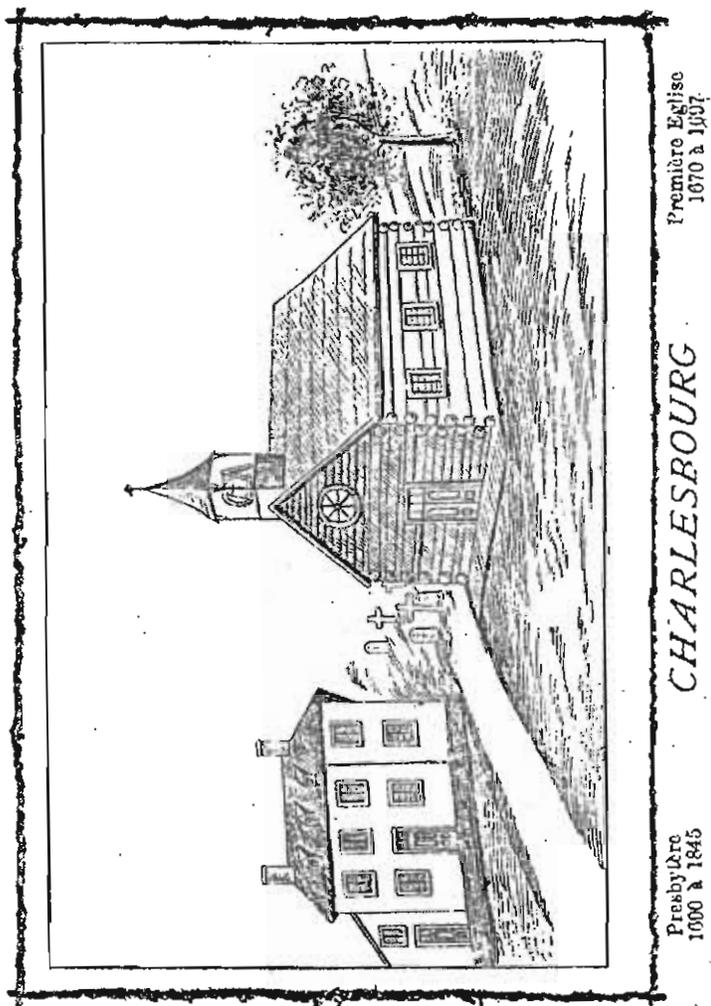
D'après le recensement de 1679, il n'y avait alors dans toute la colonie que 9,400 âmes, 21,900 arpents de terre en culture, 145 chevaux, 12 ânes, 6,893 bêtes à cornes, 719 moutons, 33 chèvres, 184 fusils et 159 pistolets.

5.- La première chapelle

La chapelle de Charlesbourg fut construite sur un terrain appartenant aux Jésuites et qu'ils



La 2^{ème} église de Charlesbourg qui reçut au baptême tous les enfants d'André Bernier et de Jeanne Bourré.
(Charlesbourg, mélanges historiographiques, par Joseph Trudelle, page 55).



C'est dans cette église que se sont mariés
André Bernier et Jeanne Bourré, le 11 août
1696.

(Tiré de "Charlesbourg, mélanges historiogra-
phiques, par Joseph Trudelle, page 47).

donnèrent plus tard à la Fabrique, le 24 juin 1686, par un acte passé devant le notaire François Grenaple, entre le père Thierry Beschefer, recteur du Collège de Québec au nom de la Compagnie de Jésus, et les marguilliers de l'oeuvre: Michel Boutet, Charles Gautreau et Guillaume Renault, au nom de la Fabrique.

Ce terrain que la Fabrique possédait encore en 1900, après plus de 200 ans, consistait en cinq arpents de terre que les Jésuites avaient fait défricher, et dont trois arpents pour le presbytère et le jardin, puis ce qui sera nécessaire pour l'église et le cimetière, et le reste au profit de la Fabrique.

C'est dans l'année du mariage d'André Bernier avec Jeanne Bourré que la paroisse fut érigée canoniquement, et l'abbé Doucet fut nommé curé inamovible, le 26 septembre 1693. Bernier s'était marié le 11 août précédent. Il était donc présent de corps à cette grandiose cérémonie.

PROPRIETAIRES

par village, en 1700, d'après l'aveu
et dénombrement.

Le Gros Pin	13
Canardière	10
Petite Auvergne	13
Charlesbourg	40
Boung-Royal	29
St-Claude et St-Pierre	17
Orsainville	6
St-Joseph	19
St-Vallier	9
St-Bonaventure	13
St-Bernard	17
St-Romain	17
Lac St-Charles	6
St-Jacques (La misère)	15
St-Martin ou Pincourt	14
Petit St-Antoine	6
Route de la Miséricorde	11
L'Ornière ou Ste-Barbe	12
Cinquième route	7

	271

CHAPITRE 4

LES SEIGNEURIES de CHARLESBOURG

- 1.- La Seigneurie Notre-Dame-des-Anges
- 2.- La Seigneurie de St-Ignace
- 3.- La Seigneurie Hubert
- 4.- La Seigneurie St-Gabriel
- 5.- Le Gros Pin et Foy et hommage 1720.

Chapitre 4

Les Seigneuries de Charlesbourg

-o-

La seigneurie qui nous intéresse plus particulièrement, où a vécu l'ancêtre André Bernier, de 1693 à 1729, est celle de Notre-Dame-des-Anges. Des notes sur chacune des autres seigneuries qui ont formé originairement Charlesbourg ne nuiront en rien à l'histoire familiale d'André Bernier, tout au contraire, et donneront une dimension plus réaliste de la situation de cette paroisse au 17^{ème} siècle.

La Seigneurie Notre-Dame-des-Anges avait été concédée le 10 mars 1626 par le Duc de Ventadour, Lieutenant-Général du Roi, aux Révérends Pères Jésuites, en don irrévocable et perpétuel, sans conditions ni réserves. Les Pères Jésuites avaient une habitation à la Petite Auvergne, au nord du Gros Pin. Ils ont eu beaucoup de diffi-

cultés avec un nommé Jacques Fournier, Sieur de la Ville, et au nom de sa femme, à propos de cette habitation. Cette cause est venue plusieurs fois devant le Conseil Souverain de la Nouvelle-France. Le Père Mathieu était procureur pour les Jésuites. En 1684, l'Auvergne était le grand centre de la paroisse de Charlesbourg.

Les Jésuites, auxquels les terres de Bourg-Royal et celles où est actuellement située l'église de Charlesbourg, avaient été données en fief le 10 mars 1626 comme spécifié ci-dessus. Par conséquent, les Jésuites, à l'instar des autres seigneurs du temps, concédèrent des terres et les firent tracer, comme à Bourg-Royal, en triangles dont le sommet allait aboutir au lieu où est l'église aujourd'hui et où fut bâtie une petite chapelle qui remplaça pour le service divin la chapelle de Bourg-Royal qui fut alors abandonnée. Cette nouvelle chapelle fut dédiée à Saint-Charles par les Jésuites qui furent les premiers missionnaires de Charlesbourg.

On tira à une petite distance du sommet de tous ces triangles un "trait carré" sur lequel on fit un chemin qui porte encore aujourd'hui le nom de "trait-carré", qui s'applique aussi à tout le village qui environne l'église.

Les nouveaux habitants placèrent leurs demeures en-dedans ou en-dehors du trait-carré et formèrent le village de Charlesbourg dont le nom s'étendit dès lors à toute la paroisse.

En 1683, Mgr de Laval fit faire un "plan général" de l'état présent des missions du Ca-

nada, qui servit de base à un mémoire sur la fixation d'un certain nombre de curés en Canada, qu'il présenta au Roi en 1684. Voici ce qu'on y trouve sur la paroisse de Charlesbourg:

"Monsieur Thury, prêtre âgé de 31 ans, venu de France l'année 1675, dessert la paroisse de Charlesbourg qui est dans les terres à une lieue et demie de Québec du côté nord-ouest. Cette paroisse est composée de 7 villages, savoir, la Petite Auvergne, St-Claude, le Bourg-Royal, St-Joseph, St-Bernard, le Petit St-Antoine, autrement dit St-Romain, et enfin, le Gros Pin où vivait André Bernier".

On remarquera sur les cartes présentées en ce volume que la terre d'André Bernier n'entrait pas dans les triangles dont il est question ci-dessus. Sa terre est en effet, sur la longitude, tout en bas d'une série de triangles, mais sur le bord tout de même de la route principale reliant à ce moment-là et encore aujourd'hui (lère avenue) Charlesbourg à Québec.

L'aveu et dénombrement de la Seigneurie de Notre-Dame-des-Anges en 1720 comprend en plus de cette seigneurie, les fiefs d'Orsainville, St-Joseph ou l'Epinay, St-Ignace, St-Hubert et St-Gabriel. Voyons quelques faits historiques et la description de chacune de ces seigneuries.

Avant de donner cet Aveu et Dénombrement des habitants des Fiefs, il ne sera pas inutile de connaître ce qu'en dit M. Joseph Bouchette, arpenteur général du Bas-Canada, dans sa description topographique du Bas-Canada, éditée à Londres en 1815.

1.- Seigneurie Notre-Dame-des-Anges

"Notre-Dame-des-Anges, dans le comté de Québec, est située entre d'Orsainville et Beauport. Elle est bornée en front par les rivières St-Charles et St-Laurent, et au fond par le township de Stoneham. Elle a une lieue de largeur sur quatre de profondeur. Elle fut accordée le 10 mars 1626 à l'Ordre des Jésuites, et comme leurs autres propriétés, elle est retournée à la Couronne.

Dans cette seigneurie, la plus grande partie de la terre est d'une qualité supérieure et également distinguée par sa fertilité: vers le front on trouve une bonne terre grasse mêlée d'argile et de sable; au-delà et plus vers l'intérieur, il y a un beau terreau noir beaucoup plus sec et plus friable que la précédente, et dans le fond une bonne marne domine: la surface est inégale, et après avoir présenté un beau terrain plat près de la rivière, elle s'élève en chaînes de collines par degrés jusqu'à la limite du fond vers laquelle elle devient brisée, rude et montagneuse.

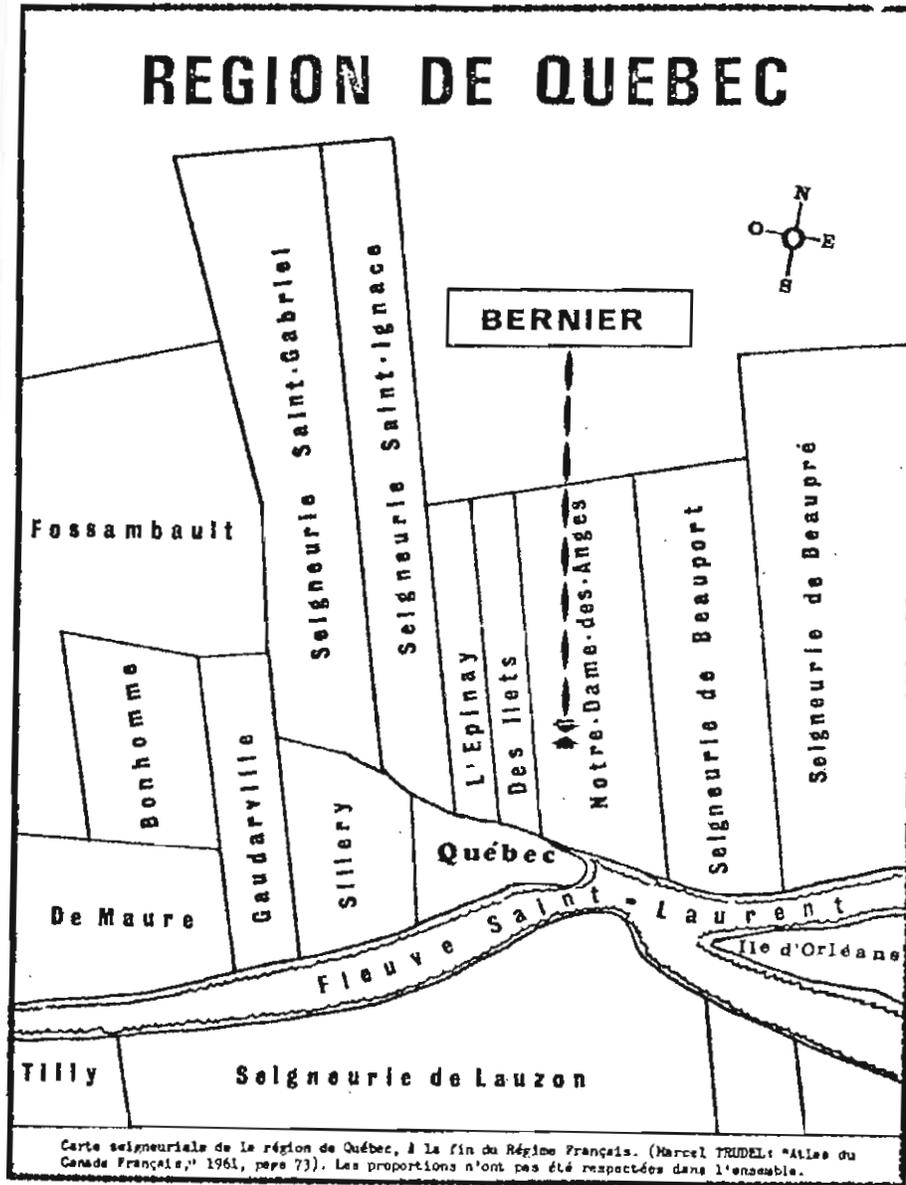
Environ les deux tiers de toute la superficie sont dans le meilleur état de culture et extrêmement bien habités. Le terrain plat près de la rivière s'appelle La Canardière et il est entièrement employé en prairies et en pâturages; les premiers produisent d'abondantes récoltes de foin d'une qualité supérieure. Les terres labourables sont très fertiles en grains de toute espèce, et il y a en outre une quantité considérable qui est employée en jardins, où

L'on cultive toutes sortes de légumes d'une excellente qualité pour l'approvisionnement de la Capitale. Les parties les plus cultivées sont très peu boisées, et présentent seulement de temps en temps des réserves où les arbres sont d'une dimension inférieure et de peu de valeur, mais il embellissent assez agréablement le pays. Vers le fond, le bois est abondant, et le terrain est concédé aux habitants en petites portions pour leur chauffage et leur usage domestique, et outre leur propre consommation, ils en fournissent une grande quantité pour l'usage de la ville de Québec.

Le rivage du St-Laurent, en front de cette seigneurie sert de chantier, et il est pourvu de vastes perches et de tous les moyens nécessaires pour assurer le bois de construction. Le village de Charlesbourg est agréablement situé sur une éminence d'une hauteur considérable, à environ une lieue au nord de Québec, et il est composé d'environ cinquante maisons bien bâties qui la plupart ont une apparence respectable, et d'une belle église et d'un presbytère. Un bon jardin et un petit verger forment les dépendances de chaque habitation.

Un peu au-dessous du village, sur le penchant sud d'une petite éminence située au nord d'une route de concession ou de traverse, se trouve un petit groupe de belles maisons, appelé ordinairement le Petit Village qui ne le cède point à l'autre par la beauté de sa situation.

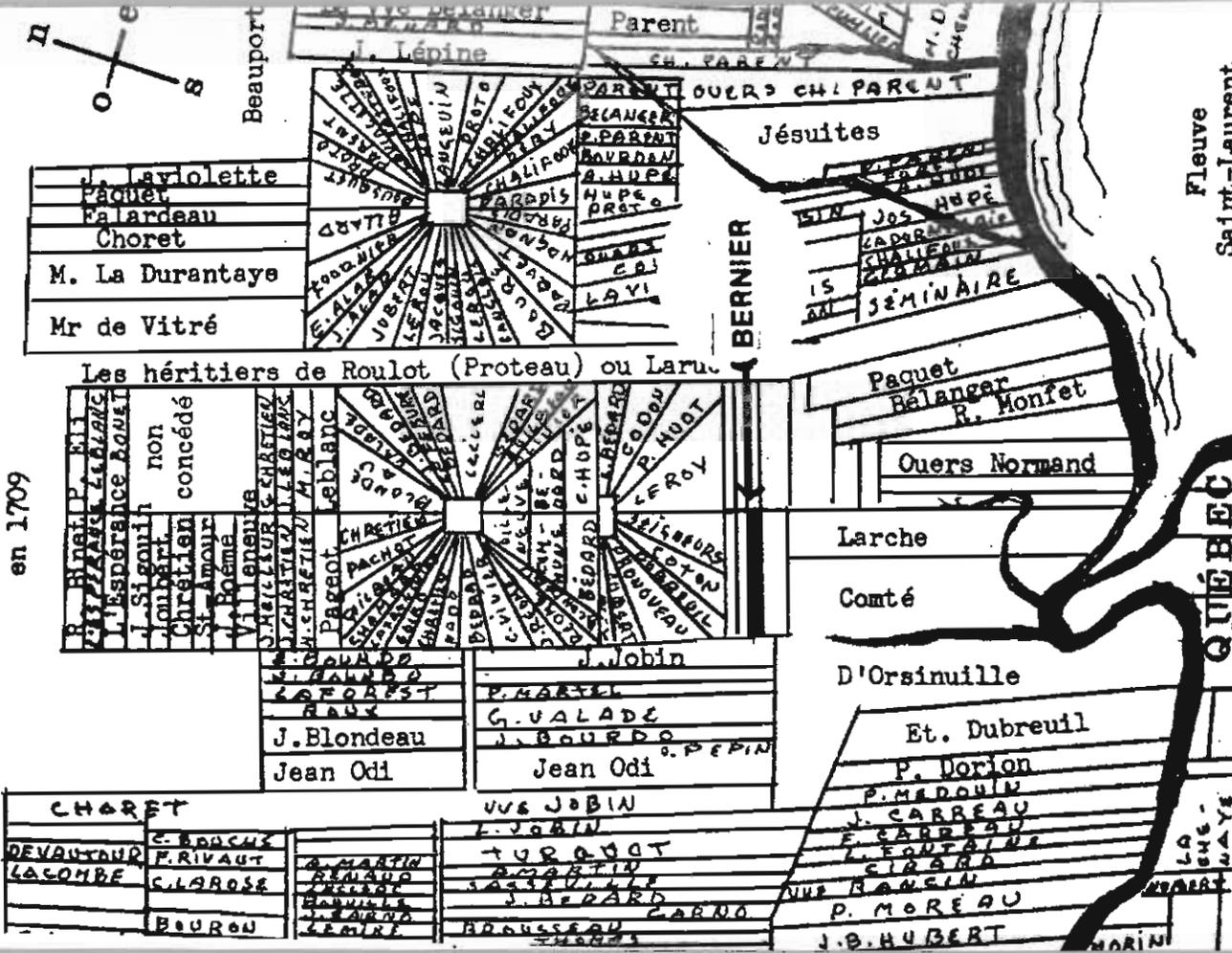
Des deux routes qui conduisent du pont Dorchester, l'une à main gauche s'appelle le chemin de Charlesbourg, et l'autre La Canardière, ou



CHARLESBOURG

54

en 1709



le chemin de Beauport. Sur la dernière, il y a une suite de belles maisons, d'excellents jardins et des fermes très bien cultivées.

Le fief d'Orsainville, au nord-est de l'Épinay, est une petite concession qui ne contient qu'une superficie de 3575 arpents, faite en mai 1675 par lettres patentes du Roi, aux Religieuses de l'Hôpital Général de Québec, de qui elle n'a jamais été aliénée.

Le sol dans ces deux pièces porte le même caractère, étant composé d'une terre légère et sablonneuse, entremêlée d'argile vers le front; en avançant vers l'intérieur, elle se change en terreau noir. Dans le voisinage des montagnes c'est une bonne marne jaune. Depuis la rivière St-Charles, la surface est inégale et s'élève de collines en collines jusqu'au fond, où elle est plus escarpée et plus brisée.

Près de la rivière, il y a dans les deux concessions de belles prairies et de beaux pâturages. Environ la moitié des terres labourables est en bonne culture, et produit du froment et d'autres grains en abondance, aussi bien qu'une grande quantité de différents légumes pour la consommation de la ville.

Les parties basses sont assez peu boisées, mais sur les éminences et sur le penchant des montagnes, on trouve en profusion de beaux hêtres, de l'érable, du bouleau, et d'autres bois de la meilleure qualité. La petite rivière jaune et plusieurs petits courants qui tous se jettent dans le St-Charles arrosent abondamment les terres cultivées.

Le fief l'Épinay, dans le comté de Québec joint St-Ignace et est borné par la rivière St-Charles en front, et le township de Stoneham au fond. Il a onze arpents de largeur sur quatre lieues de profondeur. Il fut accordé le 28 février 1626 à Louis Hébert.

2.- La Seigneurie St-Ignace

Elle est bornée en front par la rivière St-Charles, au sud-ouest par la seigneurie St-Gabriel, au nord-est par l'Épinay et le township de Stoneham, et au fond par la seigneurie d'Hubert. Elle a une demi-lieue de front, sur dix lieues de profondeur. Elle fut accordée le 20 octobre 1652 à la communauté de l'Hôtel-Dieu à laquelle elle appartient encore en 1900. A l'égard de la qualité de la terre et des particularités du sol, il y a une grande ressemblance entre cette seigneurie et celle de St-Gabriel. La partie basse est grasse, fertile, et bien cultivée. Sur quelques terrains on cultive le lin avec grand succès. Sur la rivière St-Charles les pâturages et les prairies sont si beaux, qu'ils ne le cèdent presque à aucune autre dans la province.

Au-delà du lac, le pays prend un caractère montagneux et stérile et ne présente point de terre sur laquelle l'industrie puisse exercer l'agriculture avec espoir de succès. Les rivières Jacques-Cartier, Ste-Anne et Batiscan traversent cette seigneurie dans les intervalles qui séparent les différentes rangées de montagnes, et la partie cultivée est parfaitement

bien arrosée par la rivière et le lac St-Charles, ainsi que par plusieurs petits courants.

Le lac St-Charles présente une des scènes les plus délicieuses de toute la province: sa forme est étroite et irrégulière et il a un peu plus de quatre milles de longueur; vers le milieu une pointe de terre saillante s'étend presque d'un côté à l'autre et ne laisse qu'un petit détroit par lequel se communiquent les eaux presque séparées. Situé dans un pays bas et plat il est entièrement entouré de collines d'une élévation considérable couvertes de bois; celles-ci sont couronnées par des montagnes plus éloignées qui s'élèvent très soudainement au nord. Le bord du lac présente une apparence à la fois sauvage, romantique et délicieuse. Le cours régulier de ses rivages bas forme de nombreuses petites baies et des pointes de terre où les arbres qui viennent jusqu'au bord de l'eau complètent par la variété de leur feuillage, et leur différentes hauteurs à mesure qu'ils s'élèvent sur les diverses collines, une des vues les plus riches qui puissent flatter l'oeil d'un admirateur.

3.- La Seigneurie Hubert

Cette seigneurie est située sur les ~~derrrières~~ des seigneuries St-Gabriel et St-Ignace, et à raison de son éloignement, elle est entièrement entourée des autres côtés par des terres en friche de la couronne. Elle a deux lieues de largeur sur autant de profondeur. Elle fut accordée le 10 juin 1698 au Sieur René-Louis Hubert.

Etant si loin au nord de toutes les terres cultivées, la qualité ou la valeur de cette seigneurie est entièrement inconnue, et même le bois de construction qui s'y trouve ne paraît pas avoir été regardé comme un objet d'attention.

4.- La Seigneurie St-Gabriel

Elle est bornée au sud-ouest par Gaudarville, Faussemblault, et des terres en friche de la couronne, au nord-est par la seigneurie St-Ignace, en front par celle de Sillery, et au fond par des terres en friche de la couronne. Elle a deux lieues de largeur en front, mais comme les bornes latérales ne sont point parallèles, sa largeur au fond est de plus de quatre lieues, sa profondeur est de dix lieues.

Elle fut accordée le 16 avril 1647 au Sieur Giffard et c'est à présent une propriété de la couronne. Deux lieues et demie de ce terrain furent accordées le 13 mars 1651 aux Hurons qui habitent le village de la Jeune Lorette, et le reste fut transféré par donation le 2 novembre 1667, à l'ordre des Jésuites, par le Sieur Giffard.

Voilà une description très pittoresque et bien détaillée des diverses seigneuries qui ont formé la région de Charlesbourg. La description fidèle et consciencieuse aidera le lecteur à situer André Bernier dans ce contexte enchanteur et serain de Charlesbourg.

5.- Foi et Hommages en 1720 (Partie de Gros Pin
seulement où vécut André Bernier.

Le GROS PIN: qu'au bout des profondeurs du bord
du fleuve en commençant vis-à-vis du
Domaine, appelé les terres du passage, est un vil-
lage nommé Gros Pin, partagé en deux par le che-
min qui conduit à la ville de Charlesbourg, des
deux côtés duquel il y a des habitations dont le
front commence sur le bord du chemin, savoir: du
côté nord-est du chemin sont les habitants ci-
après en remontant au nord-est, quart de nord
jusqu'au lieu où se forme le trait carré impar-
fait du Bourg appelé l'Auvergne. Tous les habi-
tants possèdent une maison et une grange:

1.- BARTHELEMY COTTON: fils marié à Madeleine
Willis. Possède au-dessus de la terre du pas-
sage et de Joseph Lenormand deux arpents de large
par six arpents et demi de profondeur, chargés
de 10 livres de cens et rentes lequel n'a ni ter-
re labourable, ni bâtiment. Cette terre est la
première du côté nord-est du chemin de Charles-
bourg.

2.- PIERRE GLINEL: marié à Geneviève Gingras en
1710 et à Thérèse Lefebvre. Au-dessus de Bar-
thélémy Cotton, il possède quatre arpents de
front sur six et demi de profondeur, chargés de
26 livres et 2 chapons et d'un sol, en cens et
rentes. Lequel a maison et grange, 12 arpents à
la charrue et 4 arpents de prairies. En plus
Pierre Glinel était passeur à la rivière St-
Charles.

3.- JOSEPH BOISCLER, au-dessus qui possède quatre arpents de large sur six et demi de profondeur, chargés de 26 livres, 2 chapons, 1 sol de cens et rentes, lequel a 4 arpents en prairie, 10 arpents à la charrue avec une grange. Ce dénommé Boiscler était alors Grand Voyer au moment du dénombrement.

4.- BARTHELEMI COTTON, père, au-dessus qui possède quatre arpents et demi de front, époux de Jeanne Lerouge. Il était chapelier, sa boutique était située sur la rue St-Vallier, près de la côte à Cotton, d'où vient l'origine du nom de la Côte à Cotton. Il avait quatre arpents de front par onze environ de profondeur, chargés de 55 livres, 6 chapons, 1 sol, marqués de cens et rentes. Lequel a dix arpents labourables, 3 arpents de prairies, avec une grange.

5.- JEAN DENISSON, au-dessus qui possède deux arpents de large sur onze environ de profondeur, chargés de trois livres, six sols, marqués de cens et rentes. Lequel a maison grange avec six arpents labourables et cinq de prairie. Il était l'époux de Catherine Monet.

6.- MICHEL CANARD, au-dessus qui possède deux arpents, 2 perches, 9 pieds sur seize arpents et demi de profondeur, marqués de 38 livres, 2 chapons, 2 sols de cens et rentes. Lequel a maison, grange, étable avec 16 arpents labourables et 5 arpents de prairie. Ce Canard dit Renaud était marié à Marie-Renée Rhéaume. Il était fils de Mathurin Renaud et de Marie Pelletier.

7.- FRANCOIS DUBOIS, au-dessus, qui possède

deux arpents de large sur seize de profondeur, chargés de 33 livres, 2 chapons, 2 sols de cens et rentes. Lequel a 14 arpents labourables et 4 de prairie avec maison, grange, étable. Il était l'époux de Marie Guilbault.

8.- CHARLES et JACQUES VILLENEUVE, qui possèdent trois arpents de large sur seize et demi de profond, chargés de 50 livres, 3 chapons 1 sol, marqués de cens et rentes. Lesquels ont maison, grange et étable, 20 arpents labourables et 6 arpents de prairie. Jacques Villeneuve était marié à Anne Chalifour et Charles à Renée Bédard. Ils étaient fils de Mathurin Villeneuve et Marguerite Lemarché, premier ancêtre canadien des Villeneuve de Charlesbourg. Ils avaient trois terres au trait-carré de Charlesbourg.

Du côté sud-ouest dudit chemin,
savoir:

1.- ANDRE BERNIER, au-dessus du domaine et du Sieur Larche, qui possède trois arpents de large sur 23 environ de profond, chargés de 36 livres, 3 chapons, 3 sols de cens et rentes. Lequel a maison, grange et étable, 6 arpents labourables et 5 de prairie. André Bernier avait épousé Jeanne Bourré. Sa terre appartient maintenant aux héritiers de Napoléon Dorion, courrier des postes. En 1980, toute cette terre est devenue quadrillée de rues et de maisons. En plus, une grande artère routière, qu'on appelle "Le boulevard Métropolitain" de Québec, la traverse dans toute sa profondeur.

2.- HERITIERS D'HILAIRE BERNARD DE LA RIVIERE:

au-dessus qui a deux arpents de large sur 23 de profondeur, chargés de 43 livres, 2 chapons 2 sols, de cens et rentes. Lequel a 6 arpents à la charrue et 4 arpents de prairie sans bâtiment.

3.- JEAN MARANDA, marié à Marguerite Guilbault, au-dessus qui possède deux arpents de front sur 23 de profondeur chargés de 43 livres, 2 chapons, 2 sols de cens et rentes. Lequel a maison, grange et étable, 6 arpents à la charrue et 3 arpents de prairie.

4.- LES DAMES URSULINES de Québec, au-dessus qui possèdent deux arpents 9 perches de front sur 23 de profond, chargés de 36 livres, 3 chapons, 3 sols de cens et rentes. Lesquelles ont 12 arpents de prairie avec une seule grange.

Cet aveu et dénombrement par les Pères Jésuites de leur fief Notre-Dame-des-Anges, partie Gros Pin, est tiré des archives provinciales du Québec: Seigneurie Notre-Dame-des-Anges, vol. 2 1626-1851.

La lecture de cet aveu et dénombrement qui a bien illustré que les voisins d'André Bernier au Gros Pin n'étaient pas plus avancés que lui dans le défrichement de leurs terres, nous situe bien dans l'ambiance et la réalité de ce temps-là.

CHAPITRE 5

ANDRÉ BERNIER au GROS PIN

- 1.- Mariage à Charlesbourg
- 2.- Contrat de mariage
- 3.- Achat d'une terre
- 4.- Décès d'André Bernier
- 5.- Sa famille
- 6.- Inventaire de ses biens
- 7.- Jeanne Bourré.

Chapitre 5André Bernier au Gros Pin

o

L'année d'arrivée d'André Bernier au Canada nous est inconnue pour le moment. Des recherches postérieures pourront établir avec justesse au moins sa date de départ de la mère patrie, puisqu'*au* port de mer de la Rochelle, où présumément André Bernier s'embarqua, on conserve dit-on encore la liste de tous les "engagés" pour la Nouvelle-France.

Le premier acte civil officiel que j'ai trouvé sur André Bernier, dans mes nombreuses recherches généalogiques et historiques, c'est l'acte de mariage à Charlebourg, le 11 août 1693. L'acte ne dit pas où André Bernier est installé, selon la coutume dans ces documents. Est-ce qu'André Bernier s'est plié à la loi du temps où tous les arrivants de France devaient s'engager d'abord trois ans sur une ferme avant

de se porter lui-même acquéreur d'un domaine. Ou bien a-t-il pu payer en argent l'équivalence évitant ainsi le marchandage des trois années?

De toute façon son histoire canadienne débute avec l'extrait de mariage. C'est le départ d'une progéniture qui se perpétue encore aujourd'hui, puisqu'à juste titre, la descendance d'André Bernier est nombreuse et veut rendre hommage tangible en écrivant et en lisant son histoire en terre canadienne par ce travail historique.

1.- Mariage à Charlesbourg

Avec tout le respect et l'admiration que nous avons tous pour nos valeureux ancêtres, lisons avec ferveur et dévotion ce document, le premier en terre canadienne:

"Le 11ème jour d'août 1693, après la publication des trois bans de mariage, entre André Bernier, fils de Pierre Bernier et de Marguerite Baratho, ses père et mère de la ville de Niort, évêché de Poitiers d'une part; de Jeanne Bourré fille de Gilles Bourré habitant du Bourg Royal et de Marie Bellehache, ses père et mère; ne s'étant trouvé aucun empêchement audit mariage, je soussigné, prêtre missionnaire du Séminaire de Québec, faisant les fonctions curiales dans la paroisse St-Charles de Charlesbourg, les ai mariés en présence de Gilles Bourré, père de la fille, Jean Paradis, Maurice Déry, Ignace Leroux, tous habitants du Bourg Royal de cette

paroisse, lesquels ont déclaré ne savoir signer de ce interpellé selon l'ordonnance. Le marié a signé avec nous. (signé) Alexandre Doucet, prêtre".

Le Père Archange Godbout, dans son ouvrage "nos Ancêtres au 17^{ème} siècle" fait naître André Bernier en 1670. Mais il n'avait pas son extrait de baptême (voir page 30). André Bernier avait 30 ans lors de son mariage, étant né à Niort le 24 juillet 1663.

Dans le chapitre 2^{ème} de ce volume, nous avons connu les frères et soeurs d'André Bernier. Ce dernier était le deuxième d'une famille de onze enfants. Son père possédait un magasin à Niort, comme il est mentionné dans le contrat de mariage: "marchand bourgeois de la ville de Niort". André n'était sûrement pas dépourvu de tout bien lorsqu'il se présenta en Nouvelle-France. A l'âge qu'il avait, on peut déduire qu'il apporta avec lui son héritage et quelques biens, lui permettant de s'établir dès son arrivée.

2.- Contrat de mariage

L'autre document que nous possédons sur André Bernier est son contrat de mariage devant le Notaire Genaple, le 10 août 1693, à la veille de son mariage avec Jeanne Bourré. Voici cette pièce d'archive qu'on aimera relire:

"Par devant le Notaire Gardenotes du Roi en sa prévoté de Québec, en la Nouvelle-France, soussigné, furent présents en leurs personnes:

Gilles Bourré habitant du Bourg Royal, tant pour lui que pour Marie Bellehache sa femme absente, faisant et stipulant en cette partie pour Jeanne Bourré, leur fille âgée de 15 à 16 ans d'une part, de la paroisse de Charlesbourg évêché de cette ville de Québec;

"Et André Bernier, fils de Pierre Bernier marchand bourgeois de la ville de Niort, évêché de Poitier, et de Marguerite Baraton, ses père et mère, pour lui et en son nom d'autre part;

"Lesquelles parties de l'avis et en la présence d'Ignace Leroux, gendre dudit Bourré, à cause d'Anne Bourré sa femme et de Maurice Déry, parrain de la dite Jeanne Bourré ont fait ensemble les accords et promesses de mariage ci-après qui sont: que le dit Bourré promet donner à la dite Jeanne Bourré sa fille, de son bon gré et consentement audit André Bernier par nom et loi de mariage, lequel promet aussi de sa part la prendre réciproquement pour sa femme et légitime épouse, ledit mariage faire et solemniser en face de notre sainte Eglise catholique apostolique et romaine, le plus tôt qu'il se pourra; pour du jour de leurs épousailles être uns et communs et tous biens meubles et conquets immeubles; sans être tenus des dettes l'un de l'autre et créées auparavant; lesquelles si aucune y a seront payées et acquittées sur le bien de celui qui les aura faites et créées;

"En faveur duquel mariage le dit Bourré promet donner à sa dite fille en avancement d'hoirie incontinent après sesdites épousailles le nombre de douze minots de blé, moitié méteil,

moitié froment, séparément toutefois; comme aussi il lui promet encore donner une vache ou taure pleine de deux ou trois ans, entre ici deux années;

"Et a ledit futur époux douairé sa dite future épouse de la somme de trois cents livres de douaire prefix à prendre sur les plus clairs et apparents de ses biens lorsque douaire aura lieu;

"Car ainsi, été, accordé et convenu, promettant, obligé, renonçant, fait et passé en l'étude dudit notaire le 10ème jour d'août 1693, présence du Sieur Lucien Bouteville, marchand bourgeois de cette ville et du Sieur Jean Abraham son commis, témoins qui ont avec le dit futur époux et nous notaire signé ces présentes et ont le dit Bourré sa dite fille future épouse, sont dit genère et le dit Déry déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance".

3.- Achat d'une terre

André Bernier, maintenant marié et désirant s'établir, arrête son choix dans la partie de Charlesbourg appelée "Gros Pin", village au sud de l'Auvergne, dans la seigneurie des Jésuites: Notre-Dames-des-Anges. Il achète une terre de Pierre Canart en date du 15 juillet 1696.

Mais où a vécu André Bernier depuis son mariage en 1693 jusqu'à l'achat de cette terre? A Bourg Royal, semble-t-il, à aider le beau-père

dans le défrichement de sa concession. Ou bien, il s'engagea chez les agriculteurs des alentours pour arrondir son pécule en vue de son établissement définitif. Ou bien a-t-il dû se soumettre à la loi des trois ans d'apprentissage pour tout nouveau arrivant? Selon toute hypothèse, André Bernier attendait une occasion dans l'entourage de sa belle-famille.

Cette terre qu'il achète le 15 juillet 1696 avait appartenu initialement à un Geoffroy Lochet dit Lafontaine. Celui-ci en fit don à la Fabrique de Charlesbourg le 11 décembre 1687, et c'est le Père Alexandre Doucet, prêtre curé de Charlesbourg qui maria André Bernier en 1693, qui en reçut les titres devant le notaire Genaple, notaire à Québec.

Voyons plutôt quelques extraits de la vente faite par la Fabrique devenue propriétaire, à Pierre Canac dit Marquis qui s'en porte acquéreur le 18 novembre 1693, devant le notaire Chambalon:

"Fut présent l'Honorable Alexandre Doussset, prêtre curé de la paroisse St-Charles de Charlesbourg et Jacques Maguay et Mathurin Guillaume, habitants et marguilliers en charge de l'oeuvre de fabrique, y demeurant lesquels dessus nommés ont reconnu avoir vendu, cédé, quitté, délaissé et transporté dès maintenant et à toujours et promettant de bonne garantie de tous troubles et empêchements généralement quelconque à Pierre Canard habitant et demeurant au Gros Pin, paroisse de Charlesbourg, à ce présent et acceptant acquéreur pour lui ses hoirs et ayant cause à l'avenir, savoir:

"Une terre et habitation sise et située au Gros Pin, paroisse de Charlesbourg contenant trois arpents de front sur vingt environ plus ou moins de profondeur joignant d'un côté à l'habitation de Jean LeRouge et d'autre côté à Joseph Boiteau, d'un bout par le devant le chemin qui va de Québec à Charlesbourg, ainsi jusqu'à l'autre bout aux terrains de la seigneurie de Jolibert;

"Appartenant à la fabrique pour lui avoir été donné par Geffry Lochet dit LaFontaine, jarradinier par contrat de donation passé devant Genaphe notaire en cette prévoté en date du 11 décembre 1687".

J'ai reproduit ce contrat, parce que c'est précisément la terre qu'achètera André Bernier le 15 juillet 1696 devant le notaire Roger, et en voici le texte intégral:

"Par devant Guillaume Roger, notaire royal, en la prévoté de Québec, y résidant et témoin ci-après nommé et signé, furent présents Pierre Canart, habitant du Gros Pin, paroisse de St-Charles de Charlesbourg et Marie Pelletier, sa femme, la dite femme de son mari bien et suffisamment autorisée pour l'effet des présentes, de présent en cette ville, lesquels solidairement l'un pour l'autre et chacun d'eux, un seul pour le tout sans division, ni discussion, renonçant aux bénéfices de division, ordre de droit, de discussion et fidejussion, ont de leur bon gré et volonté reconnu et confessé avoir vendu, quitté, cédé, transporté et délaissé par ces présentes et promettent garantie de tout troubles, dettes, hypothèques, évictions, substitutions et

et autres empêchements généralement quelconque,
à:

"André Bernier, habitant demeurant à la Petite Auvergne, paroisse de Charlesbourg, à ce présent et acceptant acquéreur pour lui ses hoirs et ayant cause à l'avenir:

"C'est à savoir une terre et habitation sise et située au dit Gros Pin, contenant trois arpents de front sur vingt arpents ou environ de profondeur, joignant d'un côté à l'habitation de Jean LeRouge et d'autre côté à celle des héritiers de feu Sieur Charron ou représentants, d'un bout par devant le chemin qui va de Québec à Charlesbourg à main gauche, et par l'autre bout aux terres de la seigneurie des Ilets, ainsi que la dite terre et habitation se poursuit et compte, avec toutes ses circonstances et dépendances, sans en rien réserver ni retenir que la récolte de cette année seulement;

"Au dit vendeur appartenant par acquis qu'il en aurait fait des marguilliers de l'oeuvre de la fabrique de la paroisse de Charlesbourg, par contrat passé devant maître Louis Chambalon notaire royal, en cette prévoté, en date du 18 novembre 1693, à laquelle fabrique elle appartenait par donation qui lui en aurait été faite par Geoffroy Lochet dit LaFontaine, par contrat passé devant maître François Genaple, notaire royal en la dite prévoté, en date du 11 décembre 1687, insinué en la dite prévoté le 23 dudit mois de décembre, étant en la censive de la seigneurie de Notre-Dame-des-Neiges et chargée vers ycelle des cens et rentes qu'elle peut devoir, que les parties n'ont pu déclarer au vrai

de ce enquis. Cependant franche et quitte des arrérages des dits cens et rentes et de toutes autres dettes et hypothèques de tout le passé jusqu'à ce jour;

"Pour la dite terre et habitation faire, jouir et disposer par ledit acquéreur ses dits hoirs et ayant cause, en toute propriété à perpétuité au moyen des présentes; cette vente, cession et transport ainsi faite à la charge des dits cens et rentes pour l'avenir. Et outre pour et moyennant le prix et somme de quatre cents livres que le dit acquéreur en a promis et s'est obligé payer et bailler audit vendeur, savoir la somme de cent trois livres dix sols en un billet qu'il a du Sieur Rancourt en date du 14 mars 1694, autre somme de soixante et dix-huit livres en un autre billet de la femme du Sieur Pierre Duroy en date de ce jour, et la somme de huit livres dix sols en monnaie de cartes, lesquelles trois sommes ensemble font celle de deux cents livres;

"Lesquels billets le dit acquéreur a présentement mis en mains des dits vendeurs qui les ont reçus et acceptés pour en tirer les paiements. Et a été accordé entre eux autre la demande faite par les dits vendeurs aux desnommés audits deux billets des sommes y portées s'ils sont refusant de payer, le dit acquéreur en demeurera responsable des dites sommes et pourra être poursuivi pour le paiement d'ycelles, sans qu'ils puissent être contraints de faire aucune diligence, ni poursuites contre les débiteurs desdits billets qu'une simple demande seulement;

"Et la somme de deux cents livres restante, le dit acquéreur a promis et s'est obligé en payer aux dits vendeurs pendant six années, la somme de dix livres de rentes, premier paiement commençant de ce jourd'hui en un an;

"Et ainsi continuer dans un an, rachetable pendant le dit temps par la dite somme de deux cents livres, payable en un an, plusieurs paiements, pourvu que le moindre ne soit au-dessous de cinquante livres, et au fur et mesure des paiements qu'il fera sur le principal, la dite rente diminuera à proportion au moyen de quoi la dite habitation demeurera par privilège spécial affectée, obligée et hypothéquée au paiement des dites sommes sans que les générales et spéciales obligations dérogent l'une à l'autre;

"Et en ce faisant les dits vendeurs ont mis en mains du dit acquéreur les contrats sus datés, et mentionnés, mettant et subrogeant par les dits vendeurs le dit acquéreur du tout en leur lieu et droits noms, raisons et actions, transportant en outre tous droits...

"Fait et passé à Québec, en l'étude du notaire après-midi le 15ème jour de juillet 1696, en présence des Sieurs Nicholas Gauvereau, arquebusier, et Noel Levasseur, menuisier demeurant audit Québec témoins qui ont avec le dit acquéreur et notaire, signé et ont lesdits vendeurs déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis. (Signé) André Bernier, N. Gauvereau, Noel Levasseur, Roger, N.P."

En date du 18 mars 1703, par conséquent huit ans après l'achat de la terre ci-dessus,

André Bernier donne le dernier paiement à la veuve de Pierre Canart, et en voici le terre "in extenso" de cette quittance:

"Par devant le notaire royal, en la prévoté de Québec, soussigné résidant et témoins ci-bas nommé, fut présent Marie Pelletier veuve de défunt Pierre Canart, vivant habitant demeurant au Gros Pin, paroisse de Charlesbourg, laquelle de son plein gré a reconnu et confessé avoir eu et reçu d'André Bernier, aussi habitant demeurant audit lieu du Gros Pin, paroisse dudit Charlesbourg, la somme de deux cents livres restant à payer de celle de quatre cents livres pour la vente que le dit défunt Canart et la dite Pelletier sa femme lui ont faite d'une terre et habitation située au dit lieu du Gros Pin, contenant trois arpents de large sur vingt arpents de profondeur par contrat passé par défunt Maître Guillaume Roger, vivant notaire royal, en cette prévoté en date du 15 juillet 1696, de la quelle somme de deux cents livres restant du prix de la dite vente ensemble de la rente d'y-celle;

"La dite Pelletier quitte et décharge le dit Bernier et tous autres et à cette fin consent que de la présente, il soit fait mention au bas de la minute dudit contrat de vente par le premier notaire sur ce requis auquel elle donne pouvoir de ce faire;

"Fait et passé à Québec en l'étude du dit notaire le 18ème jour de mars 1703 avant-midi, en présence des Sieurs Claude Pauperes, marchand, et de Charles Leblanc, praticien, qui ont avec le dit Bernier et le notaire signé, la dite

Pelletier ayant déclaré ne savoir signer de ce enquis. (Signé) André Bernier, C. Leblanc, Pauperes, Chambalon, N.P."

4.- Décès d'André Bernier

L'ancêtre André Bernier a vécu sur la seule et unique terre qu'il ait achetée en Nouvelle-France. Toute sa vie, il y a travaillé pour nourrir sa famille et assurer sa survivance. Avec quel courage et quelle ardeur, tous les jours, André Bernier, au soleil levant, quittait son confortable logis pour arpenter sa terre, l'ensemencer, la labourer, la retourner, la faire produire au maximum. Tous les ans, les frontières de son domaine reculaient sous les coups répétés et vigoureux de sa hache et de sa scie.

Comme tous les autres colons du temps, André Bernier connaissait des journées longues et harrassante. Le pain n'arrivait pas sur la table par magie. Les longs hivers canadiens obligent le canadien à prévoir la nourriture en abondance, le chauffage, l'habillement, etc... André Bernier et son épouse ont trimé dur pour assurer le nécessaire à leur famille de onze enfants.

A l'âge de 69 ans, éreinté par la fatigue et le lourd poids des ans, André Bernier meurt d'une crise de coeur, d'un seul coup, une vie s'éteint à la grande peine des siens. Dans son acte de décès, que je citerai au complet, on mentionne ce fait qu'il décéda subitement, et c'est normal de penser que le coeur fatigué finit

par s'arrêter pour toujours, au moment où il aurait pu jouir et profiter d'une vieillesse noblement méritée. André Bernier repose maintenant dans le cimetière de Charlesbourg, dans une tombe anonyme, dans un coin inconnu que les ans ont effacé. Malgré cette fatalité de la nature, les coeurs des Bernier, ses descendants, vibrent à l'unisson, en relisant son histoire et en sachant qu'à Charlesbourg, l'ancêtre des Bernier plane encore par son esprit et son âme valeureuse.

"Le 29 septembre 1729 a été inhumé dans le cimetière de Charlesbourg, par nous prêtre curé, André Bernier, âgé de 69 ans, mort du jour d'hier de mort subite. Ont été présents à son inhumation Charles Bédard, Georges Moreau et plusieurs autres qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis selon l'ordonnance. (Signé) Le Boullanger".

5.- Sa famille

Voici brièvement, puisqu'on y reviendra dans un autre chapitre de ce livre, la liste des enfants d'André Bernier et de Jeanne Bourré:

1.- André BERNIER: né le 4 avril 1695 à Charlesbourg. Mariage le 28 novembre 1724 à Québec, à Marie-Françoise Larivière. Contrat de mariage devant le notaire Dubreuil le 19 septembre 1723. Il décède à Charlesbourg le 20 février 1757, à l'âge de 52 ans.

2.- Marie-Ange BERNIER: baptisée à Charlesbourg

le 25 décembre 1697. Mariage à Hilaire Martin
le 28 août 1719. Contrat Dubreuil le 28 août
1719. Elle décède à Charlesbourg le 22 novembre
1723 à l'âge de 26 ans.

3.- Charlotte BERNIER: née le 3 juillet 1702 à
Charlesbourg. Elle épouse le 19 janvier 1722
Jean-Baptiste Boutin dit Dubois. Contrat de ma-
riage devant le Notaire Dubreuil le 18 janvier
1722. Elle décède à Charlesbourg le 25 septembre
1723 à l'âge de 21 ans.

4.- Marie-Charlotte BERNIER: baptisée à Charles-
bourg le 20 juillet 1704. Elle décède au mê-
me endroit le 2 janvier 1709 à l'âge de
5 ans.

5.- Joseph BERNIER: baptisé à Charlesbourg le 16
janvier 1708. Il décède lui aussi à l'âge
de 1 an, le 28 décembre 1708.

6.- Barthélémi BERNIER: baptisé à Charlesbourg
le 6 décembre 1710. Il épouse à Québec le
23 août 1734 Jeanne Charest. Il passe contrat
de mariage devant Pinguet le 21 août 1734. Je
n'ai pas trouvé son acte de décès, mais en 1761
il fait donation de ses biens à sa fille.

7.- Pierre BERNIER: baptisé à Charlesbourg le
18 juillet 1712. Il décède à l'âge de 2 ans
le 25 août 1714.

8.- Marie-Marguerite BERNIER: baptisée à Char-
lebourg le 7 novembre 1714. Elle décède le
1er septembre 1727 à l'âge de 13 ans.

9.- Jean-François BERNIER: baptisé à Charles-

bourg le 17 février 1717. Il épouse au même endroit Jeanne Chrétien le 3 février 1739. Il passe contrat de mariage devant Pinguet le 1er février 1739.

10.- Thomas BERNIER: baptisé à Charlesbourg le 21 janvier 1720. Il meurt à l'âge de 7 ans le 24 octobre 1727.

11.- Marie-Jeanne BERNIER, baptisée à Charlesbourg le 30 mai 1722. Décédée au même endroit le 27 novembre 1730, à l'âge de 8 ans.

6.- Inventaire des biens d'André Bernier

C'est long de citer un inventaire des biens d'un ancêtre, tel qu'André Bernier. Tout calcul fait, la lecture de ce document précieux et unique indique de façon nette le mode de vie de nos ancêtres. Le peu de choses qu'ils ont pu acquérir au long des années de leur existence, est dérisoire en comparaison des biens dont nous jouissons nous-mêmes en notre vingtième siècle.

Néanmoins une lecture attentive de ce document d'archive illustre bien les "trésors" qu'ont pu ramasser durant 36 ans de mariage les époux Bernier-Bourré. Considérant les rigueurs et les restrictions du temps, l'émerveillement nous gagne en vénérant ces vieilles choses du passé.

"L'an 1730, le 19ème jour de juillet avant-midi, à la requête de Jeanne Bourré, veuve de



La tradition veut qu'André Bernier fut un réputé violonneux dans son temps et qu'il contribua largement à toutes les soirées de son patelin.

Quelques échantillons de la signature
d'André BERNIER de Niort:

- 1.- En 1703 sur une quittance donnée par la veuve
Pierre Canard à André Bernier, devant le No-
taire Chambalon.

André Bernier

- 2.- En 1719 sur le contrat de mariage de sa
fille Marie Bernier à Hilaire Martin, le
27 août 1719, devant le notaire Dubreuil.

André Bernier

- 3.- En 1722, sept ans avant son décès, sur le
contrat de mariage de sa fille Charlotte
avec Jean-Baptiste Boutin dit Dubord, par
le notaire Dubreuil.

André Bernier

Ce sont des signatures qui en disent long au
cœur de ses descendants. On dirait un message
authentique qui a traversé les siècles pour
nous rejoindre tous.

défunt André Bernier, habitant demeurant au Gros Pin, seigneurie Notre-Dame-des-Anges, tant en son nom comme veuve et tutrice à ses enfants nés, aussi issus de son mariage, allié par acte de la prévoté de Notre-Dame-des-Anges, aux personnes qui sont au nombre de quatre, et en la présence de Pierre Jean, subrogé tuteur, allié par le même acte et aux droits des dites parties à qui il appartiendra, a été par inventaire ses Seigneuries de Beauport, Notre-Dame-des-Anges et de St-Gabriel;

"Savoir et bien fait bon et lequel inventaire et description de tous et chacun des biens meubles dépendants de leur communauté qui a été entre la dite veuve Bernier et son mari pour être employé au présent inventaire après serment par elle fait devant nous dit notaire, démontrer et enseigner tout en évidence sans en avoir ni détourner aucun;

"Auquel cas requis a été introduite et aux peines portées par l'ordonnance tous les biens meubles ont été prisés et estimés par le dit François Bourré et Michel Renaux qui ont prisé et estimé à leur juste valeur et en égard à leur espèce et qualité, et au prix courant ainsi qu'il en suit, en présence des dites parties et des dits tuteurs et subrogé tuteur, qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

PREMIEREMENT

Une crémaillère en deux crochets estimé	20 sols
Une pelle estimée	20 sols
Une marmite estimée	20 sols

Une autre marmitte estimée	20 sols
Une marmitte vieille estimée	20 sols
Deux chaudières de cuivre rouge estimées ensemble à	10 sols
Un fusil estimé	8 liv.
Deux terrines, une méchante hache, une méchante roux, estimés le tout	8 liv.
Neuf livres et demie d'étain à vingt sols la livre, ensemble	12 ls 5 sols
Onze livres de fer estimé	3 ls 1 sol
Quatre plats estimés ensemble	20 sols
Une grille estimée	20 sols
Une cruche de fer estimée	20 sols
Deux tétreaults de bois estimés	15 sols
Une cuillère à pot estimée	10 sols
Une canisse estimée	10 sols
Une armoire de bois avec une vieille broche estimées ensemble	5 ls
Une huche de bois de pin estimée	3 ls
Un buffet ferré fermant à clé estimé	9 ls
Un petit buffet ferré fermant à clé	6 ls
Huit méchantes chaises paillées	10 sols
Un poêle de briques avec un vieux morceau de plaque estimé	50 sols
Un bénitier estimé	10 sols
Un miroir estimé	10 sols
Deux bouteilles de verre estimées	25 sols
Un lit et demi couvert de vieilles couvertes et saines estimés	4 ls
Un poêle estimé	40 sols
Quatre pioches estimées ensemble	3 ls
Une cuve avec une tinette estimées	50 sols
Un broc à foin estimé	50 sols

Ls: pour "livres"

Dans le grenier s'est trouvé:

Quatre faucilles vieilles estimées	30 sols
Une barrique et une demi barrique	30 sols
Du blé estimé à	25 sols
Des clous	25 sols
Un fer à plaque estimé	20 sols
Tous les hardes et linges tant à la mère qu'aux enfants majeurs que mineurs ont été délaissés à chacun d'eux du consentement du subrogé tuteur.	

Et de André Bernier, héritier majeur, rien estimé.

Une charrue garnie de son sac chaîne entrepas contre cheville montée sur son train, estimée	5 livres
Un cheval sous poil brun âgé de seize à dix-sept ans estimé avec son harnais tel quel	37 ls

"Attendu l'heure de midi nous avons arrêté le présent inventaire et remis à deux heures le relevé du consentement des dites parties advenant à deux heures de relevé nous avons continué à l'inscription du présent inventaire les personnes consententes et requérantes.

Une bonne paire de roues avec la charrue et une vieille waguine

SUITE DES BESTIAUX

Deux boeufs sous poil brun âgé de 5 ans estimé	30 ls
Une vache âgée de 3 ans sous poil	

blafard estimée	20 ls
Une torse sous poil rouge de 5 ans	30 ls
Deux torres sous poil brun et noir âgées de 2 ans estimées ensemble	30 ls
Un petit veau de lait sous poil rouge	8 ls
Trois grands cochons estimés	30 ls
Trois petits cochons nouritureux	8 ls
Sept poules estimées ensemble	50 sols
Deux dindes mères estimées	40 sols
Douze petites dindes estimées	40 sols

Suite des dettes passives que la communauté doit. (il n'est rien dû à la communauté).

Il est dû aux révérends Pères de Québec la somme de trente cinq livres.

Il est dû à Pajot le forgeron la somme de vingt-cinq sols.

Il est dû au Sieur Grandenins à Québec, la somme de sept livres.

Il est dû au Sieur Delorme Charest la somme de sept livres.

Titres des terres.

Une terre et concession sise et située au lieu nommé le Gros Pin de trois arpents de front sur vingt-deux de profondeur, tenant d'un côté au Sieur Lavergne et les seigneurs du lieu, et d'autre côté tenant au Sieur Bernard de la Rivière par un bout le long du grand chemin qui va de Québec à Charlesbourg, l'autre bout à la route

St-Joseph. Il y a environ de terre en labour vingt arpents ou environnant, et de prairie environ quatre arpents non estimé sur la dite terre. Il y a en semance dix-sept minots de blé froment, quatre minots d'avoine et deux minots de poix pendant par la racine.

"Une vieille maison de pièces sur pièces de vingt-cinq pieds de long sur dix-neuf de large. Couverte moitié planche et l'autre moitié paille planchée haut et bas, terminée en paille non estimée.

"Une grange et assemblage de trente-cinq pieds de long sur vingt-cinq pieds de large couverte de paille clouée de pieux non estimée.

"Au bout duquel il y a la charpente d'une étable moitié debout et levé sur lequel il est dû au charpentier la somme de sept livres. Un contrat de mariage entre la dite Jeanne Bourré et défunt André Bernier par lequel il appert qu'ils seront un et commun en tous bien meubles conquets immeubles et le dit contrat passé devant maître Genaple, notaire royal à Québec, en date du 10 août 1693, suivant avis et code.

"Ce fut la dite veuve Jeanne Bourré estuville nous a dit et déclaré n'avoir plus rien à sa connaissance à faire, en jouir au présent inventaire que s'il s'en trouve qu'elle le fera ci-après ajouter sitôt qu'elle en aura connaissance tous les effets mobiliers et immobiliers inventoriés sur le présent inventaire ont été délaissés et mis en mains de la dite veuve estuville, pour en rendre bon et

fidèle par qui et qu'il appartiendra à quoi elle a consenti du consentement du subrogé tuteur jusqu'à partage définitif.

"Fait et arrêté ce jour d'hui ce 19^{ème} jour de juillet 1730, en présence et en la maison de la dite veuve Bernier en présence des dites parties et de Germain Marcous et Pierre Mailloux, témoins qui ont avec nous notaire signé et ont les dits tuteur et subrogé tuteur déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance. (signé) P. Mailloux, Germain Marcou, Dupray, N.P."

7.- Son épouse Jeanne Bourré

Jeanne Bourré, fille de Gilles Bourré et de Marie Bellehache, du Bourg Royal, est née et baptisée à Québec le 9 mars 1678. A son mariage à André Bernier, à Charlesbourg, le 11 août 1693, elle avait exactement 15 ans et 6 mois. Dans les actes officiels que nous avons lus jusqu'ici, il est noté qu'elle ne savait ni lire ni écrire, ni signer son nom, contrairement à André Bernier qui lui savait lire et écrire correctement.

A la mort d'André Bernier, le 29 septembre 1729, Jeanne Bourré n'avait que 51 ans. Elle était encore enviée par les célibataires ou veufs des alentours. Pourvue d'une famille assez nombreuse qui s'établissait peu à peu, par mariage ou autrement, ou bien par décès prématurés, Jeanne Bernier supporta le veuvage pendant six ans.

Elle épouse Simon Lange le 5 septembre 1735 à l'âge de 57 ans. L'acte de mariage ne spécifie pas l'état matrimonial du nouveau mari, mais il arrive apparemment directement de la belle France, tel que le mentionne de façon assez précise l'acte de mariage que voici:

"Le 5 septembre 1735, après la publication des trois bans de mariage par trois dimanches consécutifs entre Simon Lange, fils de feu Simon Lange et de feu Françoise Marié, ses père et mère, de la paroisse Notre-Dame des Accoules, évêché de Marseille, demeurant en cette paroisse d'une part; et Jeanne Bourré veuve d'André Bernier de la paroisse de Charlesbourg d'autre part. Ne s'étant déclaré aucun empêchement audit mariage, je soussigné, vicaire de Québec, les ai mariés selon la forme prescrite par notre mère la sainte Eglise romaine en présence de Pierre Barberoux, de François Vocelle, de Pierre Jean, de Charles Perreau qui ont déclaré avec l'époux et l'épouse ne savoir signer de ce enquis à la réserve de François Vocelle qui a signé avec nous. (signé) François Vocelle, Le Chasseur, ptre".

Jeanne Bourré, épouse d'André Bernier, sut elle aussi mériter une place au champ d'honneur de notre arbre généalogique. Mère de onze enfants, son courage n'est plus à démontrer. Notre estime et notre reconnaissance lui sont assurées à tout jamais.

C'est en citant Jovette Bernier, dans la préface du "Tricentenaire des Bernier au Canada" publié en 1968, que je veux terminer ce chapitre sur André Bernier et Jeanne Bourré.

"Ce n'est pas sans émotion qu'un jour, on s'attarde devant un fauteuil d'ancêtre grignoté par le temps et la patience où se bercent toujours leurs âmes en allées. Ils n'ont pas eu la vie facile. Il n'y a pas de vies faciles. Ils ont eu la leur à des époques qui, pour nous paraître paisibles vues de loin, n'en demeurent pas moins les temps héroïques. Il n'y aura pas de vie facile sous quelque couleur que la science s'ingénie à nous présenter cette vie soi-disant améliorée. La vie reste la vie pour nous comme pour eux. Une autre lutte. C'est dans cette lutte que nous sentons le besoin de nous retrouver vers les anciens, les vieux, les ancêtres, le tronc de l'arbre géant, la force de vie d'où nous est venue la vie, en passant par combien de vies!

CHAPITRE 6

L'ANCÊTRE ANDRÉ BERNIER

- 1.- Formation spirituelle, morale et intellectuelle
- 2.- Agriculteur authentique
- 3.- Son fils aîné André
- 4.- Honnête et fier
- 5.- Bon voisinage
- 6.- Fondateur de la Nouvelle France.

CHAPITRE 6L'Ancêtre • André Bernier

-0-

Décrire les qualités et mérites d'un personnage qui compterait aujourd'hui (en 1980) 317 ans d'âge et qui est mort depuis 251 ans, (le 29 septembre 1729) apparait une tâche difficile. Cependant la lecture des documents retrouvés à travers les registres vieux et anciens sera notre guide dans l'analyse morale que je tenterai sur André Bernier de Niort.

Ce jeune homme qui, en 1693, arrivait au Canada français, dans une "Nouvelle France" démontrait un courage certain. Quitter son pays prospère pour toujours, sans espoir de retour, dénote un goût prononcé de l'aventure et du risque. André Bernier quittait une famille définitivement. Nul humain peut se permettre une telle séparation sans déchirement moral de part et d'autre, de la famille et du partant... La France, au moment du départ d'André Bernier,

jouissait d'un développement matériel et économique enviable parmi les pays d'Europe, malgré un certain chômage et divers maux sociaux. Déjà Niort était une ville reconnue et prospère. La famille Bernier jouissait d'une aisance assurée, le père étant commerçant, vendeur ou négociant. C'était une famille connue et estimée dans toute la région.

André Bernier se présente au pays avec une bonne instruction. La lecture de sa signature ne ment pas là-dessus. Il signe d'une main assurée, se permettant même une fioriture dans sa calligraphie. Ce qui lui donnait une signature tout à fait originale et personnelle en même temps qu'authentique. Il nous a été donné à plusieurs reprises d'analyser son écriture et il apparaît certain que l'écriture dénote un homme décidé, impétueux. (page 80)

1.- Formation spirituelle, morale et intellectuelle.

Dans le préambule de ce 6ème chapitre, j'ai mentionné le bagage intellectuel d'André Bernier. Sa formation reçue en France en a fait un homme instruit, débrouillard et entreprenant.

La lecture des actes de baptême, mariages, sépultures de sa famille dénote un fait certain: André Bernier était un bon catholique pratiquant, fervent chrétien attaché à sa religion. Il est décédé subitement avant qu'il ait pu recevoir les sacrements des morts, puisque l'acte de décès ne mentionne pas ce fait, comme c'était

la coutume de le faire. Dans les actes de décès de ses enfants, du moins ceux qui sont décédés à l'âge adulte: Marie-Ange 26 ans, Charlotte 21 ans, Marguerite 13 ans, Thomas 7 ans et Marie-Jeanne 8 ans, il est mentionné qu'ils "sont tous munis des derniers sacrements". Ce qui signifie que le père n'a pas épargné ses efforts pour prévenir le prêtre avant qu'il fut trop tard.

André Bernier vivait à environ un mille du Bourg Royal où était centrée l'église paroissiale. L'accessibilité du prêtre était davantage assurée du fait qu'un curé permanent était déjà installé à Charlesbourg.

Quand André Bernier se porta acquéreur d'une terre au Gros Pin, le 15 juillet 1696, il eut conscience d'avoir été exploité grossièrement. Le vendeur, Pierre Canart dit Marquis avait acheté la même terre le 18 novembre 1693 pour le prix de 105 livres, devant le notaire Chambalon. Or, il revend cette même terre trois ans plus tard à André Bernier pour la somme respectable de 400 livres. Il est dit dans l'acte de vente inscrit au Conseil Souverain (volume V) que le dit Canart Marquis "n'y a fait aucun travail". Ce profit extraordinaire prouve qu'André Bernier, même instruit de ce fait, consentit généreusement à payer toute la dette occasionnée par l'achat de cette terre.

André Bernier donne la somme de 200 livres à l'achat du terrain sous forme de billets à terme le 15 juillet 1696, devant le notaire Guillaume Roger. Sept ans plus tard, le 18 mars 1703,

il reçoit une quittance de la veuve Marie Pelletier, épouse de feu Pierre Canac Marquis pour la balance, soit la somme de 200 livres.

Tout cela pour bien démontrer qu'André Bernier, dans une honnêteté foncière et véridique, tint grandement à s'acquitter de ses obligations, même si ces dernières étaient exagérées et démesurées.

2.- Agricultriceur authentique

Lors de son mariage avec Jeanne Bourré, à Charlesbourg, le 11 août 1693, André Bernier fit son apprentissage chez son beau-père, au Bourg Royal, pense-t-on généralement. Etant au courant des transactions paroissiales de la fabrique de Charlesbourg, André Bernier se laissa tenter par une terre non-exploitée, mais défrichées, sise un mille plus au sud, dans la même seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, qui appartenant à Pierre Canac Marquis. L'orthographe de ce nom varie selon les actes: Canart, Canac ou Canard.

Pierre Canac n'y demeurait pas puisqu'il possédait déjà une autre terre au "gros Pin".

En achetant cette terre, le 15 juillet 1696, soit trois ans après son mariage, André Bernier ignorait les troubles et tracas qu'elle lui apporterait. Le vendeur avait négligé de payer les redevances à la Fabrique de Charlesbourg. En effet, cette terre avait été donnée à la Fabrique par un nommé Geoffroy Lochet dit

La Fontaine en date du 18 novembre 1693, devant le notaire Chambalon. Mais les Jésuites s'étaient réservé les coudes des cens et rentes. De sorte que l'acheteur, Pierre Canac Marquis en 1693, aurait dû s'acquitter de cette dette. Or, le 1er août 1707, l'affaire rebondit devant le Conseil Souverain (Volume V) et la fabrique, par l'entremise du curé et des marguilliers réclament à André Bernier, la somme de dix livres de rentes.

Je cède à la tentation de reproduire ici ces pièces d'archive qui sont hautement colorées et historiques, inhérentes à l'histoire d'André Bernier. D'abord, les parties intéressées sont convoquées devant le Conseil Souverain le 1er août 1707, comme en fait foi l'acte suivants:

"Du lundi, 1er août 1707,.. Le Conseil assemblée où étaient Sieur Raudot fils, intendant, Monsieur Raudot père étant malade, Sieur de Lotbinière, Dupont, Hazeau et Macart, conseillers, et le substitut du Procureur général du Roi:

"Entre Louis Renaud, Barthélémy Cotton dit la Roche et Thomas Blondeau, marguilliers de l'oeuvre de la fabrique de l'église de St-Charles de Charlesbourg, demandeurs en requête par eux présentée en ce Conseil Souverain, le 18 juillet dernier, présents en personnes, assistés de Maitre Jacques Barbel, notaire en la prévoté de cette ville d'une part;

"Et André Bernier habitant du Gros Pin au nom et comme étant aux droits de défunt

Pierre Canard, vivant aussi habitant audit Gros Pin défendeur aussi présent en personne d'autre part. Parties ouies ensemble, le substitut du Procureur Général du Roi, le Conseil avant faire droit sur ladite requête a ordonné et ordonne que les héritiers dudit défunt Canard seront assignés à la requête des marguilliers pour en venir à lundi prochain avec ledit Bernier pour eur ouir, être ordonné ce que de raison dépens réservés. (signé) Raudot".

Le lundi suivant, soit le 8 juillet 1707, les mêmes témoins, requérants et défendeurs, se présentent de nouveau devant le Conseil Souverain pour recevoir le jugement final de l'affaire. En résumé, la fabrique réclamait la somme de dix livres à André Bernier puisqu'il était en quelque sorte l'acquéreur ou le successeur et que le vendeur était décédé entre temps; Belle affaire! Voici ce document qui illustre de façon bien intéressante le dénouement de toute l'affaire qui faillit coûter une condamnation à André Bernier.

"Entre Louis Renaud, Barthélémy Cotton dit La Roche, et Thomas Blondeau, marguilliers de l'oeuvre de la fabrique de l'église St-Charles de Charlesbourg, demandeurs en requête par eux présentés en ce Conseil, le 18 juillet dernier, comparants par Maitre Jacques Barbel, notaire en la prévoté de cette ville d'une part;

"Et Pierre et Joseph Renaud, frères, tant pour eux que pour leurs autres frères et soeurs cohéritiers de défunte Marie Pelletier, veuve de feu Pierre Canard dit Marquis, vivant habitant du Gros Pin et commune en biens avec lui,

présents en personnes d'autre part. Veut que la dite requête contenant que Geoffroy Lochet dit La Fontaine aurait fait don à la dite paroisse de dix livres de rentes annuelles, à prendre et percevoir sur une terre et habitation à lui appartenante par contrat passé devant Genaple, notaire en ladite prévoté, le 11 décembre 1687, insinué en ladite prévoté le 23 du même mois, de laquelle rente et habitation, ladite fabrique aurait joui jusqu'au 18 novembre 1696, que Maître Alexandre Doucet, prêtre curé de la dite paroisse, Jacques Maignan et Mathurin Villeneuve, marguilliers de la dite église, firent vendre ladite habitation sans aucune nécessité à Pierre Canard peu auparavant, marguillier de ladite église par contrat passé devant Chambalon notaire, le dit jour du 18 novembre 1696, qu'il est nul de droit en ce que la fabrique est lésée, non seulement de moitié du juste prix, mais bien trois fois de moitié, puisque le dit Canard a par autre contrat passé pardevant Guillaume Roger, aussi notaire, le 15 juillet 1696, vendu ladite habitation, sans y avoir fait aucun travaux, à André Bernier pour le prix et somme de 400 livres.

"Ce qui fait bien voir que l'habitation était plus que suffisante pour pouvoir y percevoir les dix livres de rentes, que le dit curé et dits marguilliers n'ont pu aliéner le fonds de la fabrique, sans auparavant avoir fait une assemblée des anciens marguilliers et fait connaître les nécessités pressantes pour pouvoir aliéner un fonds qui n'était point à charge de la fabrique, et au contraire augmentait tous les jours de prix, et avoir aussi obtenu le

consentement et agrément de Monsieur l'Evêque pour parvenir à la dite vente, sans quoi elle est nulle de droit, suivant les lois et ordonnances.

"Pourquoi ils requièrent qu'il leur soit accordé lettres de restitution contre le dit contrat de vente du 18 novembre 1693 et ce faisant permis de faire intimer les détenteurs de la dite habitation pour pouvoir procéder à l'entérinement d'icelles et se voir condamnés à déguerpir de la possession et la jouissance de ladite habitation et à rendre compte des jouissances qu'ils en ont eues depuis le 18 septembre 1693 jusqu'au jour qu'ils en quitteront la possession;

"Arrêt rendu sur la dite requête le 18 juillet dernier portant que les parties viendraient au lundi suivant et que la requête leur serait communiquée. Signification de la dite requête et arrêt fait à la requête des marguilliers à André Bernier le 22 dudit mois de juillet avec assignation à lui, à comparaître en ce Conseil du lundi suivant en huitaine, autre arrêt rendu en ce Conseil le 1er de ce mois, entre les dits marguilliers et ledit Bernier, comme étant aux droits dudit défunt Canard, par lequel avant faire droit sur la requête des marguilliers, il est ordonné que les héritiers du défunt Canard seraient assignés à la requête des marguilliers pour eux ouir, être ordonnés ce que de raison, signification dudit arrêt fait aussi aux Héritiers Canard en parlant à Pierre Renaud, l'un d'iceux par Maître René Hubert, premier huissier de ce Conseil, le 3 de ce mois,

"Le contrat de vente fait par les Sieurs Doucet, curé, Magnan, Villeneuve, marguillers du 18 novembre 1693, de l'habitation qui fait le différent des parties, audit défunt Pierre Canard, moyennant le prix et somme de cent cinq livres qu'il a payé comptant audits Sieurs curés et marguillers pour être par eux employés aux besoins et nécessité de la fabrique et paroisse.

"En suite duquel contrat est la quittance du père Germain, Jésuite, du 19ème du mois de novembre 1693 des lots et ventes que le dit Canard devait pour l'habitation;

"Ouis les comparants ensemble, Maitre Charles Mascart, conseiller, faisant fonction de procureur général du roi, le Conseil a débouté et déboute les dits marguillers de leur demande et néanmoins de compenser les dépens".

Voilà ce long document qui risque de faire perdre l'habitation d'André Bernier. Le jugement fut en faveur des défendeurs. André Bernier put dormir tranquille par la suite. Il n'en reste pas moins que la lecture de ce document nous illustre bien la mentalité du temps. Là aussi, il y avait des profiteurs. Dans la requête au Conseil Souverain ci-dessus, les marguillers n'en voulaient sûrement pas à André Bernier en tant que tel. C'est Pierre Canard (ses hériters dans l'effet de la requête) qui avait profité de son statut de marguiller pour acquérir à très bas prix la concession apparemment donnée à perpétuité à la Fabrique par Lochet dit La Fontaine.

C'est le gros profit réalisé par cette vente de Canard qui choqua les marguilliers.

André Bernier vécut toute sa vie durant sur la même terre. C'est la seule qu'il acheta et il mourut dessus. Les temps étaient durs en septembre 1729. La récolte s'annonçait abondante et André Bernier, déjà handicapé par une vie de dur labeur, travaillait d'arrache-pied pour engranger les victuailles pour la saison froide. Il se fit mourir au travail de telle sorte qu'au début de septembre 1729, à l'âge de 69 ans, il décéda subitement en s'écrasant sur une oeuvre non terminée.

Agriculteur, défricheur, André Bernier a mérité de la patrie. Sa concession, il l'a fait profiter au centuple. La terre étant bonne et féconde, le semeur savait profiter au moment de la récolte des bienfaits de cette généreuse pourvoyeuse des générations.

3.- Son fils André Bernier

Le fils aîné dans une famille est toujours le chéri des parents qui savent se laisser porter par les épaules jeunes et vigoureuses de leur rejeton. Un fils à un couple nouvellement marié, c'est la richesse, l'assurance de la fécondité, la survivance de la race, une descendance perpétuelle. Tel Isaac dans la Bible, dont la descendance fut nombreuse "comme les sables de la mer", André Bernier et son fils, sans oublier Jeanne Bourré, la mère, pouvaient être assurés que trois siècles plus tard, leur

descendance, à la huitième, neuvième, dixième onzième génération, loueraient leurs vertus, chanteraient leurs prouesses. Ces descendants, encore, les remercient pour tant de fils et de filles qui à leur tour perpétuent la famille en cette nouvelle patrie.

André Bernier fils grandissait comme tous les jeunes de nos jours, dans le travail et l'espérance. Il ne reçut pas comme son père une instruction valable, n'ayant en Nouvelle-France aucune école et aucun instituteur à part les Jésuites dans leur collège de Québec. Il ne savait pas signer son nom comme il est spécifié dans son acte de mariage et son contrat de mariage.

Le 10 janvier 1712, à l'âge de 17 ans, André Bernier fils est l'objet d'une transaction inscrite dans l'inventaire d'une collection (no. 2294) aux archives de Québec. Il appert dans ce contrat que son père l'avait prêté, devant deux témoins, à un certain Thomas Blondeau, pour faire du labourage, du hersage, ou autre chose. Ce contrat est passé et signé devant le curé Le Boullenger, en son presbytère de Charlesbourg. Ce qui laisse à penser que le fils Bernier dut travailler sur les terres de la fabrique pour payer la dime ou les cens et rentes dûs aux Jésuites.

Dans un prochain chapitre, je reviendrai d'une façon plus explicite sur André Bernier fils. Pour le moment qu'il suffise de savoir que c'est le deuxième ancêtre des Bernier de cette lignée généalogique en Nouvelle-France.



Il y a une poésie des ancêtres. Une épopée qui ne manque pas de héros. Ils n'ont pas fait plus de bruit qu'il n'en fallait pour établir sur une terre nouvelle la lignée qu'ils avaient rêvé d'y implanter. (Jovette Bernier)



"Ils furent grands pourtant ces paysans hardis
qui, sur ces bords lointains, défièrent jadis
L'enfant des bois dans ses repaires,
Et perçant la forêt, l'arquebuse à la main,
Au progrès à venir ouvrirent le chemin...
Et ces hommes furent nos pères..."
(Louis Fréchette)

4.- Honnête et fier

André Bernier avait sa fierté d'homme, jouissant d'une bonne réputation dans son entourage. Possédant une culture plus qu'ordinaire, il sut rendre à ses voisins dans tous les domaines: corvées, ententes, etc... Fils d'un négociant aisé de Niort, André savait ce qui l'attendait en ce nouveau pays. Sa culture, son intelligence, son courage ont su le porter au sommet de sa personnalité.

Mais André Bernier paraît avoir été négligent pour payer ses cens et rentes aux Jésuites, seigneur dans le fief de Notre-Dame-des-Anges, où était située la terre d'André Bernier. Le 10 janvier 1712, un marché est conclu entre lui et la fabrique qui réclamait encore dix livres de rentes annuellement. André Bernier aurait négligé de s'acquitter de ses dûs. La loi du temps était sévère et rigoureuse pour ceux qui omettaient une telle obligation. Le marché est rédigé par le Curé Boulanger, entre Thomas Blondeau, ancien marguillier de Charlebourg et André Bernier.

Comme André Bernier n'avait pas sous la main la liquidité nécessaire, devant trois témoins, Jean Roy, Claude et Pierre Vivier, il s'engage à donner du temps, soit lui ou son fils, pour faire du labour ou prêter ses boeufs.

Dans les cahiers des "Jugements et Déliverations du Conseil Souverain" de la Nouvelle-France (volume VI), une sentence de la Prévoté de Québec fait mention d'André Bernier qui en

avait appelé de la sentence ci-dessus. Il n'eut pas gain de cause et perdit son procès. Voici un extrait de ce document dont je viens de faire mention :

"Entre André Bernier appelant de sentence rendue en la Prévoté de cette ville le 12ème jour de janvier dernier (1712), présent en personne d'une part, et Maitre Jean-François Hazeur, avocat en parlement, faisant par ordre de sa majesté les fonctions de lieutenant particulier en ladite prévoté intimé aussi présent en personne;

"D'autre part, parties ouies, et après que ledit Bernier a demandé délai pour avoir les pièces qu'il a laissé chez lui, n'ayant pu le jour d'huy y retourner par le mauvais temps extraordinaire qu'il a fait et qui continue encore, le Conseil a donné délai audit Bernier jusqu'au premier lundi de carême, auquel jour il comparaitra avec sa femme".

5.- Bon voisinage

Dans les documents fouillés et analysés, il semble qu'André Bernier sut maintenir une harmonie continuelle. Aucun papier rapporte une preuve de chicane, de mésentente. Faisant partie lui aussi, de même que toute sa famille, d'une entité paroissiale dynamique et imbue de principes rigoureux et sévères, André Bernier fréquentait l'église et les sacrements. Les démêlés qu'il eut avec le curé et les marguilliers

n'ont eu l'air de le déranger et d'altérer ses principes fondamentaux. Avoir été un homme rancunier, devant la poursuite perdue par la fabrique au sujet de sa terre, André Bernier aurait bien pu réagir comme l'ont fait certains de nos ancêtres: abdiquer et embrasser une autre religion.

Cependant, André Bernier ne devait pas être commode et devait parfois tenir ses idées avec fermeté. Le 15 décembre 1716, il perd encore un procès porté devant le Conseil Souverain. Un jugement est rendu contre lui (Vol. 1, 19,27) dans une sentence du même Conseil concernant un fossé qui "doit donner cours aux eaux pour passer par-dessous le pont qui est sur le grand chemin", travail de voirie auquel tous les habitants de Charlesbourg durent prêter main-forte. André Bernier avait une propriété bâtie sur les bords du grand chemin de Québec à Charlesbourg, (la première avenue aujourd'hui).

Comme tous ses compatriotes, les nouveaux Canadiens, André Bernier avait du caractère et savait s'imposer quand il le fallait, même devant le Conseil Souverain qu'il a fréquenté à trois reprises à ma connaissance.

6.- Fondateur de la Nouvelle-France

André Bernier, fils de la belle France, n'était pas précisément un chicanier, comme on l'a souvent écrit de d'autres ancêtres. Comme les autres colons qui étaient arrivés ici pauvres, à peu près dénudés de tout, il dût s'ac-

climater à son nouveau rôle de défricheur. André Bernier était devenu colon, puis habitant, après un labeur de plusieurs années. Sa terre lui avait coûté des sueurs et des sacrifices de toutes sortes, autant moraux que Physiques.

Le bien qu'il avait si durement acquis, il tenait à le conserver, à le défendre pour le transmettre intact à ses enfants. C'est pour éviter des ennuis, des empiètements, des procès qu'il avait recours aux notaires.

Durant les trente-six années qu'André Bernier vécut au Canada, le progrès de la Nouvelle-France connaissait un essor considérable. Le Canada faisait l'envie des autres nations et les guerres internes qu'il connaîtra prouvent que les premiers défricheurs ont su en faire un domaine convoité des nations qui cherchaient, comme la France, à agrandir leurs territoires. Ces premiers colons des années 1630 à 1700 ont tous mérité ce beau titre de noblesse: "fondateur de la Nouvelle-France".

La descendance des vaillants défricheurs, avec une fierté toute légitime et sereine, découvre de plus en plus les beautés et le courage des premiers arrivants. André Bernier et Jeanne Bourré sont de ceux-là. Leurs descendants, par la publication de ce volume, sur leurs faits et gestes, assurent à perpétuité leur histoire, léguée en héritage à leurs enfants de demain.

Dignes de louanges et de reconnaissance, André Bernier et Jeanne Bourré, de leur nouvelle patrie éternelle, entendent nos efforts et

nos désirs de les vénérer à tout jamais. Ceux qui sont venus ici dans les années 1650-1700 n'ont laissé que des souvenirs dignes de notre piété filiale. Les sillons larges et profonds qu'ils ont tracés dans ce sol nouveau s'étendent à toute l'étendue de notre souvenir et notre reconnaissance. Dans ces mêmes sillons féconds, laissons-y tomber des sentiments d'amour et de filiale affection.

*"Quel contentement me serait-ce
d'ouyr quelqu'un qui me réci-
tast les moeurs, le visage, la
constance, les plus communes
pensées et la fortune de nos
ancêtres. Comme j'y serais
attentif".*

(Montaigne 1533-1592)

CHAPITRE 7

LES ENFANTS D'ANDRE BERNIER

- 1.- André Bernier
- 2.- Marie-Anne Bernier
- 3.- Charlotte Bernier
- 4.- Marie-Charlotte Bernier
- 5.- Joseph Bernier
- 6.- Barthélémi Bernier
- 7.- Pierre Bernier
- 8.- Marie-Marguerite Bernier
- 9.- Jean-François Bernier
- 10.- Thomas Bernier
- 11.- Marie-Jeanne Bernier

Chapitre 7Les Enfants d'André Bernier

-0-

On l'a vù, André Bernier et Jeanne Bourré donnèrent naissance à onze enfants. Selon les difficultés du temps, les décès n'ont guère épargné cette famille aussi. La moyenne de vie pour l'ensemble des enfants Bernier décédés a été d'environ 22 ans seulement. Sept sont morts en-dessous de 21 ans.

Le présent chapitre est en quelque sorte un hommage rendu à André Bernier et à Jeanne Bourré, en même temps qu'il constitue un document de base pour les familles Bernier, à cause de son contenu historique véridique. Les actes de baptêmes, mariages et sépultures que ce chapitre contient sont pour nous autant de fleurons d'honneur, que nous lirons avec res-

pect et vénération.

1.- André Bernier

Le fils aîné qui laissera descendance au Canada arrivait dans le nouveau foyer en assurant la sécurité et la prospérité. Comme il est l'un des chainons qui le relie à nous, je me permets de citer tous les documents que j'ai pu trouver à son sujet.

D'abord, il est né le 4 avril 1695 à Charlesbourg. Il épouse à Québec le 28 novembre 1724 Marie-Françoise Bernard-Larivière, et il décède à l'âge de 62 ans, le 20 février 1757. L'inventaire de ses biens fut dressé le 26 mars 1757 par le notaire Courville.

a) Sa naissance.

"Le lundi, 4ème d'avril 1695, a été baptisé par moi soussigné, prêtre curé de la paroisse St-Charles de Charlesbourg, André, né le même jour, fils d'André Bernier et de Jeanne Bourré, sa femme. Le parrain a été Jean Paradis, habitant du Bourg Royal et la marraine Marie Bellehache, femme de Gilles Proulx, et grand'mère de l'enfant. Le père a signé avec moi. Le parrain et la marraine ont déclaré ne savoir signer de ce interpellé selon l'ordonnance. (signé) André Bernier, Alexandre Doucet, prêtre".

b) Le prochain document qu'on trouve sur André Bernier fils est un marché conclu entre son père et Thomas Blondeau, alors qu'il n'avait

que 17 ans, en voici le texte:

"Le 10ème jour de janvier de l'année 1712 ont comparu par devant nous Jean Roy, Claude et Pierre Vivier lesquels nous ont déclaré avoir été de présent lorsque Thomas Blondeau et André Bernier ont fait leur marché ensemble, savoir que le dit Bernier loua ses boeufs et son fils André audit Blondeau pour le reste de l'automne et ses dits boeufs tout le printemps prochain et quinze jours son dit fils André à charge et conditions que le dit Blondeau lui donnerait cinq jours de labour de printemps ou d'automne à l'option dudit Blondeau, et deux jours pour herser la terre, telle a été la déposition des susnommés qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant l'ordonnance, à Charlesbourg jour et an que dessus. Signé: Le Boullanger, prêtre".

c) Ensuite à l'âge de 29 ans, André Bernier convole en justes noces. Deux documents sont ici cités pour l'histoire: son acte de mariage et son contrat de mariage devant le notaire Dubreuil.

Acte de mariage: *Le 28ème jour de novembre 1724, après la publication d'un ban de mariage, Mgr l'Evêque ayant donné dispense des deux autres bans. et pareille publication d'un ban de mariage ayant été faite à la paroisse St-Charles de Charlesbourg, comme il nous est apparu par le certificat de Messire le curé du lieu, entre André Bernier, fils d'André Bernier et de Jeanne Bourré de la paroisse St-Charles de Charlesbourg d'une part; et de Marie-Françoise La Rivière, fille d'Hilaire Bernard la*

Rivière, harpenteur, et de défunte Marie-Madeleine Voyer de cette paroisse de Notre-Dame-de-Québec d'autre part. Ne s'étant déclaré aucun empêchement légitime audit mariage, nous soussigné prêtre chanoine, faisant les fonctions curiales à Québec, avons reçu leur mutuel consentement, les avons mariés avec les cérémonies prescrites par la sainte Eglise en présence de André Bernier, de M. Mathieu, de Benoit Collet, procureur général au Conseil Supérieur, Théodore Denys, écuyer sieur de Vitré, Hilaire Martin, Jean Cotton, Nicolas Doyon, Charles Godreau René Lejeu, Jacques la Rivière, lesquels ont signé et les mariés ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant l'ordonnance. (signé): Plante, prêtre".

La lecture de ce document nous apprend beaucoup de choses: André Bernier fils jouissait d'un certain prestige dans son entourage. Ou bien c'est sa jeune épouse, fille d'un arpenteur, qui fut l'objet de cette pompe à son mariage. De hautes personnalités ont assisté au mariage et c'est un Chanoine qui préside la cérémonie. On a noté aussi qu'André Bernier fut dispensé de deux bans de mariage, fait très rare en ce temps-là. Et pour comble d'honneur, André célèbre son mariage à la cathédrale de Québec.

d) André Bernier et Marie-Françoise La Rivière ont passé un contrat de mariage devant le notaire Dubreuil le 19 septembre 1723, cinq semaines environ avant leur union. En voici le texte:

"Par devant le notaire royal en la Prévoté de Québec, soussigné y résidant et témoins ci-

bas nommé furent présents André Bernier, fils d'André Bernier, habitant du lieu dit Gros Pin, paroisse de Charlesbourg, et de Jeanne Bourré, ses père et mère, pour lui et en son nom d'une part; et Hilaire Bernard de la Rivière, huissier au Conseil Supérieur de Québec, stipulant pour Marie-Françoise Bernard de la Rivière, sa fille issue du mariage qui a été fait entre lui et défunte Marie-Madeleine Voyer, ses père et mère, pour elle et en son nom d'autre part;

"Lesquelles parties suivant l'avis et le consentement de leurs parents et amis de part et d'autre à ce présent, ensemble, savoir de la part dudit Bernier ses dits père et mère, François Bourré, oncle maternel, Hilaire Martin, beau-frère comme ayant épouse Marie Bernier, Jean-Baptiste Dubord, aussi beau-frère à cause de Charlotte Bernier sa femme, Michel Cotton, ami, et de la part de la dite Bernard de son dit père, Jacques Bernard, frère, René Leillu beau-frère à cause de Marie-Anne Bernier sa femme aussi à ce présent d'autre part;

"Lesquelles parties suivant leur accord ont fait ensemble les ententes et conventions suivantes ci-après déclarées qui sont: que les dits André Bernier et Marie-Françoise Bernard au consentement du dit sieur son père ont promis et promettent se prendre l'un et l'autre par nom et loi de mariage et y-celui faire et célébrer en face notre mère la sainte Eglise le plus tôt que faire se pourra et qu'il sera délibéré entre eux pour le jour dudit mariage entre uns et communs en tous biens meubles conquests, immeubles qu'ils auront et feront pendant et constant le dit mariage. En faveur

duquel mariage les père et mère du futur époux lui donne et cède à leur dit fils ce acceptant une huitième partie dans une terre de trois arpents de front, deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur située au lieu dit le Gros Pin, joignant en son total d'un côté aux représentants de défunt Jean Le Rouge et d'autre côté le Sieur Archevêque Grandpré, et ce en avancement choisi du futur époux, laquelle partie de terre sera prise du côté des représentants du feu Sieur Le Rouge, pour et par les futurs époux, leurs hoirs et ayant cause, en jouir en toute propriété de ce jour à perpétuité;

"Et à l'égard de la future épouse, son dit père lui a fait pareillement don en avancement d'hoirie d'un demi arpent de terre à prendre sur une terre de deux arpents de large située audit lieu et de vingt arpents ou environ joignant d'un côté en son total à la terre de Marandeu, et d'autre côté au dit Bernier père, à prendre le demi arpent du côté de la partie de terre ci-devant donnée et dont le dit Sieur de la Rivière, père de la future épouse, en avait la jouissance sa vie durant par usufruit jusqu'à leur décès, après lequel le dit usufruit serait éteint et amorti au profit des dits futurs époux pour par eux leurs hoirs et ayant cause jouir faire disposer dudit demi arpent de terrain ainsi donné en toute propriété à perpétuité et ce en avancement d'hoirie comme dit ci-devant;

"Et le futur époux doué et doue la future épouse du douaire coutumier ou du douaire préfixe de la somme de trois cents livres au choix

de la future épouse à prendre sur les biens du futur époux, lorsque douaire aura lieu et lesquels en demeureront charges affectées et hypothéquées du jour de la célébration dudit mariage. Le préciput sera égal et réciproque de la somme de cent cinquante livres, à prendre par le survivant sur les biens meubles de leur communauté hors part sur le pied de la prisée qui en sera faite par l'inventaire et sans crue ou la dite somme en deniers comptant avec les linges et hardes à son usage et lit garni, tel qu'il sera pour lors;

"Et le cas arrivant que le futur époux décède avant la dite épouse, elle pourra si bon lui semble renoncer à la dite communauté. Ce faisant emporter franchement et quittement tout ce qui lui serait advenu et échü par succession, donation ou autrement, avec ses dits douaires, préciput, linges, hardes à son usage et lit garni tel que dessus sans être tenue des dettes de la dite communauté, encore bien qu'elle s'y fut obligée et qu'elle y fut condamnée pour laquelle reprise elle aura son hypothèque sur tous les biens du futur époux du jour et date des présentes.

"Et pour la bonne amitié que les futurs époux ont l'un pour l'autre et pour s'en montrer des marques plus sensibles, ils se sont fait et font par ces présentes donation mutuelle et réciproque chacun d'eux acceptant de tous et chacun les biens meubles conquests, immeubles acquets et même des propres qui se trouveront appartenir au premier décédé au jour de son décès pour par le survivant en jouir sa vie durant par usufruit à la charge de tenir

Les maisons et héritages qui seront pour lors en bon état, sans cependant être obligée à autre caution que sa caution juratoire, ce don mutuel ainsi fait au cas qu'il n'y ait lors du décès du dernier mourant aucun enfant vivant de leur mariage, auquel cas qu'il y eut le dit don mutuel sera nul et comme non fait et pour faire insinuer ces présentes dans les quatre mois de l'ordonnance partout ou besoin sera, les futurs époux ont fait et constitué leur procureur général et spécial le porteur d'ycelles auquel ils donnent pouvoir de se faire et d'en requérir acte.

"Car ainsi promettant, obligeant, renonçant, fait et passé au dit Québec en la maison et demeure du père de la future épouse le 19 septembre 1723 après-midi, présence de Jean-Baptiste de Saline, et Jean Meschin, tous deux huissiers en la prévoté, témoins demeurant au dit Québec qui ont avec le dit Sieur de la Rivière, le dit Bernier père, Leillu, beau-frère, Hilaire Martin, Cotton et notaire signé et ont les futurs époux et autres ci-devant nommés déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance." Ont signé l'acte: André Bernier, De la Rivière, Hilaire Martin, M. Cotton, Lalous, Marriane Bernard de la Rivière et Dubreuil, notaire".

e) A l'âge de 62 ans, André Bernier fils s'éteint le 20 février 1757, après avoir vécu sur la ferme décrite dans l'acte de mariage du notaire Dubreuil et qui se trouvait une partie de la ferme de son père et une partie de celle de son beau-père. Voici le texte de l'acte de décès:

"Le 20 février 1757, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse (Charlesbourg) par nous missionnaire de Charlesbourg, André Bernier âgé de 62 ans, mort d'hier, muni des sacrements de l'Eglise. Ont été présents à l'inhumation: Joseph Elie et François Bédard qui ont déclaré ne savoir signé".

f) Le notaire Louis de Courville, un mois et une semaine après le décès d'André Bernier fils, dresse l'inventaire de ses biens. La lecture de ce document de haute importance, nous fera comprendre l'évolution formidable et rapide de cet ancêtre.

"L'an 1757, le 26 mars avant-midi, à la requête de Marie Bernard de la Rivière, veuve de feu André Bernier, habitant et demeurant au Gros Pin, paroisse de Charlesbourg, tant en son nom que comme mère et tutrice élu par acte en la prévôté de Notre-Dame des Anges, en la date de ce jour des nommés: Barthélémi, Charles, Madeleine, Paul, Marianne, Jacques et François Bernier, tous enfants mineurs issus dudit mariage d'entre la dite Bernard de la Rivière et le dit feu André Bernier, que comme faisant et se portant fort d'André Bernier, son fils majeur de vingt-sept ans ou environ. Et encore à la requête de Joachim Bernier, fils majeur et héritier dudit feu André Bernier et de Joseph Duquet au nom et comme ayant épousé Marie-Marguerite Bernier sa femme et aussi fille et héritière du dit feu André Bernier.

"La dite Marie Bernard de la Rivière à ce présent, en présence de Barthélémi Bernier, habitant demeurant au dit Charlesbourg subrogé

tuteur élu aux dits mineurs et leur oncle, par le même acte de ce dit jour, a été par nous notaire royal de la juridiction de Notre-Dame-des-Anges et dépendances, immatriculé en la prévôté de Québec, y résidant soussigné et témoins en fin nommés, fait bon et loyal inventaire et description de tous les biens meubles et immeubles dépendances de la dite communauté délaissés par le dit feu André Bernier, lesquels biens meubles ont été montrés et enseignés par la dite Bernard de la Rivière, veuve Bernier, tutrice des dits enfants mineurs et mis en évidence après avoir prêté serment entre nos mains de n'en avoir caché ni détourné aucun, ainsi que le dit Joachim Bernier et Joseph Duquet lesquels veuve, fils et beaux-fils, ont déclaré être tout ce qui est à leur connaissance, se soumettant au cas contraire aux peines portées par les ordonnances qui leur ont été expliquées par le notaire soussigné;

"Tous lesquels biens meubles ont été prisés et estimés par les Sieurs Simon Rhéaume, Pierre Renaut et François Blondeau, habitants demeurant au dit Charlesbourg, choisis par les parties pour en faire l'estimation, et par eux prisés et estimés à leur juste valeur et eu égard à leur espace et temps présent, ainsi qu'il suit, en présence des Sieurs Quentin, Bourget et Daulnay, témoins à ce appelés qui ont signé avec nous le dit Duquet, la tutrice, le subrogé tuteur et les arbitres sus nommés ayant déclaré ne savoir signer de ce enquis après lecture faite suivant l'ordonnance. (signé) Duquet, D'Aulnay, Q. Bourgeot, De la Rivière. N. Royal."

LISTE D'INVENTAIRE

Une crémaillère estimée	10 sols
Une pelle à feu estimée	15 sols
Une marmitte de feu, estimée	40 sols
Une pelle de fer estimée	30 sols
Un vieux poëlon estimé	5 sols
Une tourtière de fer avec son couvert, estimé	50 sols
Un couloir de fer blanc et un plat à barbe estimés	5 sols
Trois arrières, deux ciseaux, une gouge et une plaine estimés	6 livres
Une scie estimée	3 livres
Une autre scie estimée	70 sols
Trois haches, une ferrée, deux pioches estimés	9 livres
Un cadenas sans clé estimé	10 sols
18 terrines viciées estimés	64 sols
Trois scieaux estimés	30 sols
Un fusil estimé	10 livres
Un vieux plat avec six assiettes d'étain estimés	12 livres
six assiettes de terre avec un plat estimés	1 livre
huit cuillères d'étain et six fourchettes de fer estimés	40 sols
Trois coquemard dont deux cassés	20 sols
Une grande chaudière de cuivre	20 livres
Une huche de bois estimée	40 sols
Trois chaises de bois estimées	70 sols
Un poële de fer avec un mauvais tuyau estimés	60 livres
Une salière de faïence estimée	5 sols
Cinq bouteilles et un flacon de verre estimés	30 sols

Six minots et demi d'avoine à 45 sols	
le minot	14 livres 12 s.
Cinq faucilles estimés	25 sols
Un demi minot de sel estimé	100 sols
Une peau de boeuf et une de mouton	6 livres
Une autre peau en bazanne estimée	20 sols
Un demi minot prisé estimé	10 sols
Deux faux estimés	50 sols
Un van estimé	30 sols
Une selette à cheval estimée	20 sols
Un avaloir estimé	40 sols
Une cruche à eau estimée	15 sols
Un demi minot de poix estimé	2 livres
Une paire de cardes estimées	10 sols
Une paire de traits avec deux jougs	
ensemble estimés	10 sols
Ferrailles estimée	5 sols

(Note: Il a été laissé à la veuve trois quarts de gros poix, une vieille faux et autres vieilles ferrailles estimés ensemble à 3 livres.

Une pièce pour membre de traine avec	
deux montures de fer estimés	15 sols
Dix livres de filasse estimée	50 sols
Une charrue, et ses ruelles, une	
chaîne, une cheville de proue	
et un crochet de fer estimés	16 livres
Une paire de roues frettées et boettées	
estimés	12 livres
Une autre id estimée	7 livres
Une paire de souliers à homme	6 livres
Un viel capot et une veste estimés	6 livres
Un rasoir et un couteau	5 sols
Une autre id estimée	6 livres

Un id avec un cuit et une pierre	40 sols
Cinq cent bottes de foin	225 livres
Un cent de paille estimé	10 livres
Un cent de foin gros estimé	20 livres
Une paire de traits estimée	15 sols
Un cheval tout harnaché avec une cariole et une traine estimés	100 livres
Une vache blanche avec son veau	30 livres
Une autre vache noir avec son veau	60 livres
Une autre vache pour	60 livres
Une autre vache	60 livres
Quatre moutons y compris un bélier avec quatre petits	40 livres
Une petite taure d'environ un an	20 livres
Une paire de boeufs de cinq ans	200 livres
Un boeuf de deux ans estimé	100 livres
Une dinde et une oie estimés	6 livres
Quatre poules et un coq estimés	5 livres
Trois cochons estimés	30 livres
Un lit laissé à la veuve selon son contrat de mariage	
Un cochon laissé à la veuve et deux moutons. Laissés aux enfants: une mauvaise paillasse et un lit de plume.	
Trente minots de blé à quatre livres (gardé pour préciput)	120 livres

TOTAL DU PRESENT INVENTAIRE:	1313 livres

S'ensuivent les dettes passives
de la communauté:

Il est dû par la communauté à André
Bernier, fils, la somme de 19 livres
dix sols.



Il serait vain de se détourner du passé pour ne penser qu'à l'avenir. C'est une illusion dangereuse de croire qu'il y ait même là une possibilité. L'opposition entre l'avenir et le passé est absurde. L'avenir ne nous apporte rien, ne nous donne rien. C'est nous qui pour le construire devons tout lui donner, mais pour donner il faut posséder et nous ne possédons d'autre vie, d'autre sève que les trésors hérités du passé. De tous les trésors de l'âme humaine il n'y en a pas de plus vital que le passé. (Simone Weil, "L'Enracinement").



S'en vont les générations, tombent les feuilles
au grand arbre des Familles, mais reste l'Arbre
qui refait sa feuillaison. Il y a une poésie des
ancêtres. Leur inconstable grandeur à honorer.
Une ferveur à garder. A conserver, leurs noms
modestes ou glorieux sur des documents jaunis.
La terre où ils ont ouvert clairières et routes,
où ils ont bâti maison, fondé familles, village
et villes. (Jovette Bernier)

Il est dû à Barthélémi la somme de	162 livres
Il est dû à Pierre Canard par la	
communauté pour de la peine	12 livres
Il est dû à Joseph Duquet	20 livres

Total:	213 livres

Suivant les dettes actives:
de la communauté.

Il est dû par Nicolas Huppé dit Lagrois	
	7 livres 10 sols
Il est dû à la communauté par	
Louis Parent	476 livres
Il a payé aujourd'hui deux cents	
livres. Payé cent livre le jour	
de l'inventaire.	
Il est dû par François Travers	37 liv.10 sols
Il est dû par la femme d'Aubrt	
Sellier	12 livres
Il est dû par Luineau	4 livres

Suivent les terres:

Un arpent douze pieds de terre sis et situés aux Gros Pin paroisse de Charlesbourg, séparé en deux, dont un arpent et douze pieds tenant d'un côté à la veuve et tutrice de l'autre aux représentants de feu Jean Bernier, par en haut à la route St-Joseph, et par en bas au grand chemin de Charlesbourg, dont partie a été acquis par le dit feu André Bernier et la dite La Rivière sa femme, dont les titres n'ont point été représentés.

Trois perches trois quarts de terre provenant

de la succession de feu André Bernier père du dit André Bernier, tenant au nord au nommé Chapelain, au sud à Barbeau, par en haut à la route St-Joseph et par en bas au chemin du Roi. Toutes lesquelles terres ont vingt arpents ou environ de profondeur, et partie en bois de-bout, labour et prairie.

S'ensuivent les bâtiments

Une maison de trente cinq pieds de long sur vingt quatre de profondeur de pièces planché en haut et en bas, scis et située sur la terre non estimée. Une vieille grange et une étable bâtie sur la terre appartenant à la dite veuve Bernier aussi non estimée.

S'ensuivent les titres

Un contrat de mariage d'entre le dit feu André Bernier et la dite Marie-Françoise Bernard dit la Rivière, en date du 9 septembre 1723, coté sous la lettre A.

Une reconnaissance de Jean Rouillé en présence de témoins par lequel il reconnaît que la clôture qui est entre sa terre et celle dudit André Bernier, appartient au dit Bernier, comme l'ayant fait, coté sous la lettre B.

Un acte de tutelle de ce jour de la juridiction de Notre-Dame-des-Anges par lequel la dite veuve Bernier est élue tutrice de ses mineurs, coté sous la lettre C.

Un contrat de vente fait par André Martin, au profit d'André Bernier du 16 octobre 1746, c0-

té sous la lettre D.

"Et ne s'étant plus rien trouvé à inventorier les dits meubles et effets ont été laissés à la charge de charge de la dite Marie-Françoise Bernard de la Rivière, veuve Bernier et du consentement dudit subrogé tuteur, dudut Joachim Bernier et Joseph Duquet, laquelle dite veuve s'en est volontairement chargée et a promis les représenter quand elle en sera requis, et a déclaré que ce qui est compris au présent inventaire et tout ce qui est à sa connaissance et que s'il s'en trouve quelque chose qu'elle y eut omis elle s'y fera employé, fait et arrêté le présent inventaire ce aujourd'hui six heures et demi de relevés, en présence des dits tutrice, subrogé tuteur, des dits Joachim Bernier et Joseph Duquet et ont les dits Duquet signé avec le Sieur Daunay et Quentin témoins à ce appelés et nous notaire soussigné les autres ayant déclaré ne savoir écrire ni signer de ce requis après lecture faite suivant l'ordonnance. (signé) Duquet, D'Aulnay, Q. Bourgeot, de la Rivière."

"En avenant le 27 mars avant-midi 1757, est comparue pardevant nous en notre étude Marie-Françoise Bernard de la Rivière, veuve de feu André Bernier, habitant demeurant au Gros Pin, laquelle a déclaré n'avoir pas fait comprendre par oubli en l'inventaire de l'autre part, la somme de cinquante livres dont elle offre de tenir compte à la communauté et à requis acte à elle octroyé par le notaire soussigné et a déclaré ne savoir signer de ce enquis le jour et au susdits".

La longue lecture de ces documents, relatant les transactions d'André Bernier fils, saura intéresser à un très haut degré, non seulement les historiens et les généalogistes, mais aussi toute la descendance d'André Bernier.

2.- MARIE-ANNE BERNIER

La deuxième naissance au couple André Bernier et Jeanne Bourré fut une fille nommée Marie-Anne à sa naissance. Nous reproduisons ci-dessous quatre documents d'importance: son acte de baptême, son mariage, son contrat de mariage et son acte de sépulture à St-Vallier de Bellechasse. Elle y décède à l'âge de 24 ans seulement.

a) Acte de naissance

"Le mercredi, 25ème jour de décembre 1697 a été baptisée dans l'église St-Charles de Charlesbourg, par moi soussigné prêtre curé de la dite église St-Charles, Marie-Anne, née le même jour, fille d'André Bernier, habitant du Gros Pin, de cette paroisse et d'Anne (Jeanne) Bourré sa femme. Le parrain a été Ignace Leroux, habitant du Bourg Royal, et la marraine Marie-Anne Paylelot, veuve de feu Toussaint Dubos. Lesquels ont déclaré ne savoir signer de ce interpellé selon l'ordonnance. (Signé): Alexandre Doucet, prêtre".

b) Acte de mariage

Pardevant le notaire royal, en la paroisse

de Québec, soussigné y résidant et témoins ci-après nommés furent présents en leurs personnes Hilaire Martin, maître cordonnier en cette ville y demeurant rue St-Nicholas, veuf de défunte Marguerite Bonneau pour lui en son nom d'une part;

"Et André Bernier habitant de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges du lieu dit le Gros Pin paroisse St-Charles de Charlesbourg, et Jeanne Bourré sa femme de lui autorisée pour ce qui suit stipulant pour Marie Bernier leur fille, à ce présent pour elle et de son consentement d'autre part;

"Lesquelles parties suivant l'avis et le consentement de leurs parents et amis de part et d'autre, à ce présent assemblés savoir de la part dudit Martin, Pierre Martin son père et Marie-Madeleine Lemieux sa mère, Nicolas Roussel et beau-frère à cause de la défunte Hélène Martin sa femme, Alexandre De Roy, Pierre Landry, Jean Dasilva, Jacques Lepage, Pierre Roy, Antoine Dumont, Jean Lemieux cousin germain, Joseph Martin, et de la part de la dite Bernier ses dits père et mère, Ignace Leroux comme ayant épousé Anne Bourré, François Bourré oncle maternel, Jean Roulo aussi oncle à cause de Marie-Anne Bourré sa femme, Ignace Leroux cousin germain, Pierre Renault, Toinette Bourré tante, Marie-Anne Boidant, Marie-Charlotte Guay, Pierre Venant fils;

"Ont fait ensemble les accords et conventions de mariage ci-après déclaré qui sont que les dits Hilaire Martin et la dite Marie Bernier ont promis et promettent se prendre l'un l'autre

par nom et loi de mariage et y celui faire et y celui célébrer en face de notre mère la sainte Eglise le plus tôt que faire se pourra, ce qu'il sera délibéré entre eux pour du jour du dit mariage être un et commun en tous biens meubles conquets immeubles qu'ils auront et feront pendant et constant le dit mariage sans être tenus des dettes l'un de l'autre faites et créées avant y celui si aucune se trouvent elle seront payées et acquittées sur le bien de celui qui les aura créées, se prennent les dits époux aux droits et à chacun d'eux appartenant échu et à échoir qui consistent à l'égard du futur époux en sa part des biens de la précédente communauté de laquelle il sera tenu et sera obligé d'en faire faire inventaire le plutôt que faire se pourra et y celui faire allouer en justice pour dissoudre la dite communauté et à l'égard de la future épouse en la somme de six cents livres, à quoi seront ajoutés les linges et hardes actuelles ustensiles, y compris une vache et un cochon nouritureau, ce qui a été estimé entre les parties à leur juste valuer, laquelle somme sortira nature de propre à la dite future épouse et aux siens, et ce en monnaie qui aura cours dans le temps;

"Et a le dit futur doué et doue la dite future épouse du douaire coutumier ou du douaire préfix de la somme de six cents livres en chois de la dite future épouse à prendre sur tous les biens du dit futur époux tous douaires, aura lieu et lesquels en demeureront chargés affectés et hypothéqués du jour de la célébration du dit mariage.

"Le préciput sera égal et réciproque de la somme de trois cents livres à prendre par le survivant sur les biens meubles de leur communauté, sur le pied de la prisée qui en sera faite pour l'inventaire et sous crier ou la dite somme en devient complète avec les linges, hardes à son usage et lit garni, tel qu'il sera lors et en tout point.

"Et au cas où le dit futur époux décède avant la future épouse, elle pourra si bon lui semble renoncer à la dite communauté. Ce faisant remplacer franchement et quittement tout ce qui lui sera assuré et échu par succession donation ou autrement avec ses dits douaires préciput linges hardes à son usage lit garni, sitôt que dessus avec la dite somme de six cents livres ci-dessus stipulé de propres sans être tenu des dettes de la dite communauté, encore bien qu'elle s'y fut obligée et qu'elle y fut condamnée pour laquelle se requise elle aura son hypothèque sur tous les biens dudit futur époux du jour et date des présentes.

"Et pour la bonne amitié que le dit futur époux a pour la future épouse et pour lui en montrer des marques plus sensibles, il lui fait par ces présentes donation pure et simple entrevifs y celle future épouse.

"Ce acceptant de telle part et portion en tous ses biens meubles conquets immeubles acquets et nature des propres qui du moins successeur de ses enfants en aura et aucun devra venant à sa succession suivant le dit des secondes noces pour par la future épouse en

jouir et disposer ses hoirs et ayant cause, en toute propriété, à perpétuité, lui transportant dès à présent tous droits non raison, action et possession à cet égard et pour faire justice en les présentes, partout au besoin sera dans les quatre mois de l'ordonnance des dits futurs époux ont fait et constitué leur procureur général et spécial le porteur d'y-celle, auquel ils donnent pouvoir de se faire et d'en réquerir acte;

"Et il a été convenu, accordé et stipulé entre les parties que l'enfant du futur époux de son précédent mariage sera nourri, entretenu et instruit aux dépens de la dite future communauté, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 18 ans pour le revenu de son bien sans que les futurs époux soient tenus lui donner aucune gage, ni salaire pour les services qu'il pourra rendre, car ainsi, promettant, obligéant, renonçant, fait et passé au dit Québec en la demeure du dit futur époux rue St-Nicholas le 27 août 1719 après-midi, en présence de J. Meschin, rentier en la dite paroisse et Jean Brassard, témoins demeurant au dit Québec qui ont avec le futur époux le dit Bernier, le Sieur de La Soude, signé de ce enquis suivant l'ordonnance.

"Esdras Minost les dits père et mère, ont promis livrer le plus tôt possible et le dit François le père a promis donner et ensemen- ser un minot de blé l'année prochaine et d'ensem- ser six minots de grain de lui, et de fournir le terrain pour cet effet;

"ET le dit père du marié a promis pour ustensils une cuve à laver, une cuve et deux

seaux. Et Ignace Leroux a promis donner un minot de blé, l'ensemencer et fournir le terrain et pareillement leur procurer un autre minot de blé et fournir le terrain, et la femme de Jean Outis donner deux minots de blé et fournir le terrain pour semer sans précédent, qu'elle s'oblige de leur ensemencher comme tous les autres cy-dessus, pour le printemps prochain, Esdras Bernier un minot de pois au plus tôt et Jean Dasylva a promis leur charoyer leur bois de chauffage l'année prochaine seulement, le Sieur Renaud peut donner un minot de blé et ce aussi au plutôt. (ont signé) J.-Louis Martin, Rousset, Denny André Bernier, J. Meschin, G. Brassard, Antoine Dumont, Pierre Savard, J.-P. Marianne, Crido, Dubreuil, N.P."

c). Le mariage de Marie-Anne Bernier avec Hilaire Martin fut célébré le lendemain, le 28 août 1719:

"Le 28ème jour du mois d'août 1719, après la publication des trois bans de mariage faites aux prones des messes paroissiales tant en cette paroisse que celle de Québec, entre Hilaire Martin, veuf de Marguerite Bruno de la paroisse de Québec d'une part; et de Marie-Anne Bernier fille d'André Bernier et de Jeanne Bourré d'autre part. Et ne s'étant déclaré aucun empêchement audit mariage, nous prêtre, curé de Charlesbourg, les ai mariés selon la forme prescrite par notre mère l'Eglise en présence d'André Bernier, père de l'épouse, Gilles Bourré, grand-père de l'épouse, François Bourré, tous lesquels avec l'épouse ont déclaré, à part l'époux et André Bernier, ne savoir signer de

ce requis suivant l'ordonnance. (Signé) Hilaire Martin, André Bernier, Le Boullanger, prêtre curé.

d) Le 22 novembre 1723, à l'âge de 26 ans, Marie Bernier décède et laisse de nouveau dans le deuil son époux après seulement sept ans de mariage:

"Le 22 novembre 1723 a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse Marie-Anne Bernier, âgé de 24 ans (sic) femme d'Hilaire Martin, morte du jour d'hier, après avoir reçu tous les sacrements. Ont été présents à son inhumation: Charles Villeneuve et Georges Alard. (signé) Le Boullanger, prêtre".

3.- Charlotte Bernier

Nous possédons quatre documents de base sur Charlotte Bernier, troisième enfant d'André Bernier et de Jeanne Bourré: son extrait de baptême, de mariage, son contrat de mariage et son acte de sépulture à l'âge de 21 ans.

a) *"Le 3ème jour de juillet 1702, a été baptisée dans l'église de St-Charles de Charlesbourg par moi soussigné, prêtre du séminaire de Québec, Charlotte née ce jour, fille d'André Bernier et de Marie-Jeanne Bourré, sa femme. Le parrain a été Charles Villeneuve, garçon, et la marraine a été Marie-Anne Vivier, fille, tous deux de Charlesbourg; le parrain a signé et la marraine a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance" signé: Boullanger".*

- b) Charlotte Bernier se marie le 19 janvier 1722 à l'âge de 20 ans, voici son extrait de mariage:

"Le 19ème jour du mois de janvier de l'an 1722, après la publication des trois bans de mariage faites tant aux prones des messes paroissiales de cette paroisse que celle de Québec, entre Jean-Baptiste Boutin dit Dubord, fils de feu René Boutin dit Dubord, et Angélique Lafontaine, ses père et mère; et Marie-Charlotte Bernier, fille d'André Bernier et de Jeanne Bourré ses père et mère de cette paroisse de Charlesbourg d'autre part; et ne s'étant découvert aucun empêchement audit mariage, nous prêtre soussigné curé en la dite paroisse les avons mariés selon la forme prescrites par notre mère la sainte Eglise en présence d'André Bernier père de l'épouse, Jean Cotton et Charles Villeneuve lesquels ont signé. (Mariage célébré par le curé Le Boullanger)"

- c) La veille, Charlotte Bernier avait passé un contrat de mariage devant le notaire Dubreuil, daté du 18 janvier 1722. J'en livre ici quelques extraits:

"Le beau-père du futur époux et la dite sa femme par lui autorisée ont promis et promettent donner aux futurs époux pour logement une chambre en leur maison en cette ville pendant l'espace de la dite année consécutive en commençant du jour de la célébration du dit mariage ensemble une table de merisier tout neuf, un fauteuil garni, un lit de plume; et le père et la mère de la future épouse ont promis et promet-

tent aussi donner dix minots de blé froment livrable l'automne de la présente année, une vache à lait livrable à la fin du mois d'août prochain et a le dit futur époux doué et doue la future épouse du douaire coutumier ou du douaire prefix de la somme de six cents livres au choix de la future épouse à prendre sur tous les biens du futur époux du jour de la célébration du dit mariage et lesquels en demeureront chargés affectés et hypothéqués du jour de la célébration du dit mariage le préciput sera égal et réciproque de la somme de 300 livres à prendre sur les biens de leur communauté, sur la prisée de la partie qui en sera faite par l'inventaire hors part ou la dite somme en sera et composera avec les linges et hardes à son usage et lit garni tel qu'il sera pour tous;

"Et le cas advenant que le futur époux décède avant la future épouse, elle pourra si bon lui semble renoncer à la dite communauté se faisant remporter franchement et quittement tout ce qui lui serait advenu et échu par succession ou autrement avec ses dits douaires préciput, linges, hardes à son usage et lit garni tel que dessus sans être tenue des dettes de la dite communauté encore bien qu'elle s'y fut obligée et qu'elle y fut condamnée."

L'acte est signé des personnes suivantes:
André Bernier, Thomas Doyon, Alisa Gelch Dassyva, Louis Martin, Charles Chartier, Julien Cadet, Deny Gratis, Brassard et Dubreuil, notaire.

e) A l'âge de 21 ans, la jeune Charlotte Bernier,

épouse de Jean-Baptiste Dubois décède prématurément et est inhumée au cimetière de Charlesbourg:

"Le 25 du mois de septembre 1723, a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse de Charlesbourg par nous prêtre curé Marie-Charlotte Bernier, âgée de 21 ans, femme de Baptiste Dubois, morte du jour d'hui, après avoir reçu tous les sacrements. Ont été présents à son inhumation Joseph Charland, Jacques Villeneuve et Georges Allard, Le Boullanger, prêtre".

4.- MARIE-CHARLOTTE BERNIER

C'est la deuxième enfant du même nom, sauf pour le patronyme Marie. Née le 20 juillet 1704, elle décède à l'âge de deux ans le 2 janvier 1709. Voici les deux documents à son sujet:

a) *Le 20 juillet 1704 a été baptisée par moi prêtre, Marie-Charlotte fille d'André Bernier habitant du Gros Pin et de Jeanne Bourré, sa femme, née ce jour. Le parrain a été Pierre Pottevin, tailleur à Québec, et la marraine: Antoinette Lamoureux, femme de Marin Nestoique de la paroisse de Québec lesquels ont signé. (Le baptême est célébré par le Curé Boullanger."*

b) *Le 2ème jour du mois de janvier 1709, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par nous prêtre soussigné, Charlotte Bernier, âgée d'environ deux ans, fille d'André Bernier habitant du Gos Pin, et de Jeanne Bourré, sa*

femme. Ont été présents à son inhumation: Jacques Villeneuve et Charles Boismé qui n'ont pu signer. (signé) Le Boullanger, prêtre".

5.- Joseph Bernier

Ce nouveau fils accordé à la famille d'André Bernier et de Jeanne Bourré ne connaîtra pas de meilleur sort que sa petite soeur ci-dessus. Etant né le 16 janvier 1708, la mort l'emportera lui aussi à l'âge d'un an, le 28 décembre 1709. Voici ses deux extraits:

a) "Le 16ème jour du mois de janvier de l'année 1708, a été baptisé par moi prêtre sous-signé, Joseph Bernier né le 14 de ce mois, fils d'André Bernier; habitant du Gros Pin et de Jeanne Bourré sa femme. Le parrain a été Joseph Blondeau lequel a signé et la marraine Marie Guilbo, femme de François Dubois laquelle a déclaré ne pouvoir signer de ce requis suivant l'ordonnance. (signé) Joseph Blondeau, Le Boullanger, prêtre".

b) "Le 28ème jour du mois de décembre de l'année 1708, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse de Charlesbourg par nous prêtre soussigné Joseph Bernier, âgé d'environ un an, fils d'André Bernier et de Jeanne Bourré, sa femme. A été présent à son inhumation Charles Boismé. (signé) Le Boullanger, prêtre".

6.- Barthélémy Bernier

a) "Le 6ème jour du mois de décembre de l'année 1710, a été baptisé par nous, prêtre, Barthélémi né du jour d'hier, fils d'André Bernier habitant du Gros Pin et de Jeanne Bourré, sa femme. Le parrain a été Barthélémi Cotton, garçon, lequel a signé et la marraine Antoinette Bourré, fille, laquelle a déclaré ne savoir signer de ce requis suivant l'ordonnance. (signé) Le Boullanger".

Barthélémi Bernier épouse à l'âge de 24 ans Jeanne Charest de la paroisse St-Etienne. Il passe d'abord devant le notaire Pinguet, son contrat de mariage que voici:

b) "... août 1734: Par devant le notaire royal en la prévoté de Québec y résidant soussigné et témoin ci-après nommé furent présents Jeanne Bourré veuve d'André Bernier demeurante en la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, stipulante en cette partie pour Barthélémi Bernier son fils, et du dit André Bernier, demeurant avec la dite Bourré sa mère de la paroisse St-Charles de Charlesbourg à ce présent et de son consentement pour lui et en son nom d'une part;

"Et Jeanne Charest fille de feu Jacques Charest et de défunte Charlotte Dubois, ses père et mère de la paroisse St-Etienne Seigneurie de Vincenne, demeurant présentement en cette ville d'autre part;

"... Le dit futur époux a doué et doue la dite future épouse du douaire coutumier ou de

la somme de 400 livres de douaire préfix à prendre sitôt que douaire aura lieu au choix et option de la dite future épouse. Le préciput sera égal et réciproque de la somme de deux cents livres à prendre par le survivant sur les biens de la future communauté en deniers comptants ou en meubles suivant la prisée de l'inventaire qu'en sera fait lors port et sans cru avec ses hardes et linges à son usage et lit garni tel qu'il se trouvera pour lors et arrivant dissolution de la future communauté pourra la future épouse ou les siens accepter ou renoncer à y celle etc...

"En cas de renonciation prendre et emporter franchement et quittement tout ce qu'elle justifiera y avoir apporté et tout ce qui jusqu'alors lui sera advenu et échu par succession donation ou autrement avec ses douaires et préciput tels que dessus sans être tenu d'aucune dette faite et créée penfant le dit futur mariage, encore bien qu'elle s'y fut obligée ou qu'elle y eut été condamnée laquelle en ce cas en demeurera acquittée garantie et indemnisée par et sur les biens du dit futur époux qui en demeurent dès à présent affectés et hypothéqués. Par le Notaire Pinguet. Ont signé le document: Gabriel Douaire, Cotton, Hiens, Brunet, et Bourgoin".

c) Le 23 août suivant (1734) cet acte notarié, c'est la célébration du mariage avec Jeanne Charest, en voici l'acte officiel:

"Le 23ème jour d'août 1734, après la publication des trois bans de mariage faite aux

messes paroissiales entre Barthélémy Bernier, fils de feu André Bernier et de Jeanne Bourré, ses père et mère de la paroisse St-Charles de Charlesbourg d'une part; et Jeanne Charest fille de feu Jacques Charest et de défunte Marie-Louise Dubois, ses père et mère vivant de la paroisse St-Etienne de Beaumont d'autre part. Et ne s'étant déclaré aucun empêchement nous soussigné prêtre chanoine faisant les fonctions curiales avons pris leur mutuel consentement et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par la sainte Eglise en présence de Barthélémy Cotton, Joseph Hains, François le Vitré, lesquels ont signé. L'époux et l'épouse ont déclaré ne savoir signer. Par Plante, prêtre".

d) Le 20 janvier 1761, le notaire Genest dresse l'inventaire des biens de Barthélémy Bernier et de Jeanne Charest qui habitent à ce moment-là à la Côte Saint-Jacques, paroisse de Charlesbourg, donateur de la moitié des biens meubles effets et immeubles, culture des terres bâties et bâtimens qui composent leur communauté, ainsi qu'il appert par acte de donation qu'ils ont consenti au profit de Jean-Baptiste Langlois et Jeanne Bernier son épouse et leur fille. passé devant nous notaire qu'au fait des présentes et témoins:

Le notaire Genest dresse alors un inventaire qui donne en détail les biens du donateur. Les effets qui se trouvent dans la maison, dans le grenier, dans la cour, dans la grange et dans l'étable. Je ne veux pas reproduire ici "in extenso" cet inventaire puisque déjà j'en

ai donné un pour André Bernier père et un autre pour André Bernier fils. Ils sont à peu près tous semblables et la lecture de l'un donne une juste idée des autres.

e) Acte de donation, en date du 21 janvier 1761 à Jean-Baptiste Langlois et Jeanne Bernier le 21 janvier 1761:

"Par devant le notaire royal dans le gouvernement de la ville de Québec résidant dans la paroisse de Charlesbourg scoussigné et témoin ci-bas nommé furent présents le Sieur Barthélémi Bernier, habitant en la dite paroisse de Charlesbourg et dame Jeanne Charest son épouse qu'il autorise pour la force et la validité des présentes;

"Lesquels étant d'un âge qu'il ne leur permet pas de faire valoir le peu de biens qu'ils ont pour les faire subsister, ainsi que leur famille dépendant de leur communauté, lesquels ne sont pas d'une grande valeur en exigeant que s'ils étaient obligés de les faire valoir par autrui, les gages et salaires qu'ils se trouveraient obligés de payer absorberaient dans peu de temps plus que la majeure partie de leurs biens voulant d'ailleurs reconnaître la grande attache et affection particulière qu'ils ont de leur bon gré pure libre et considération pour Jean-Baptiste Langlois et Jeanne Bernier son épouse, leur fille et gendre, fait et font par les présentes donation entrevifs pure simple et irrévocable et ce en les meilleures formes que donation puisse se faire valoir et aussi bien sans espérance de la vouloir n'y même jamais

pourrais révoquer sous quelque prétexte que ce soit reçu n'est fausse ingratitude de la part des donataires au Sieur Jean-Baptiste Langlois et Jeanne Bernier son épouse, leur enfant à ce présent, acceptant donataire pour eux leurs hoirs et ayant cause, à savoir: (sa dite Jeanne Bernier de son mari bien et dûment autorisée par la force validité et exécution d'ycelui:)

"C'est à savoir de la moitié de leurs biens, meubles, effets, immeubles, ustenciles, ménage, culture des terres, bestiaux et bâtiments dépendants de leur communauté généralement quelconque en quels endroits qu'ils soient sis et trouvera consistant les immeubles et un arpent et demi de terre de front sur vingt arpents ou environ de profondeur faisant moitié de trois arpents de front sur sa dite profondeur, sis en la côte St-Jacques, fief de St-Gabriel, borné dans leur totalité d'un côté au sud-est à la terre de Jean Amand et d'autre côté au nord-ouest à celle de Louis Lebel dit Beaulieu et joignant la moitié ci-dessus donné en propre du côté du nord-ouest à la terre du dit Lebel dit Beaulieu et d'autre côté au sud-est à l'arpent et demi de front que les dits donateurs ont réservé et réservent pour leurs autres enfants légitimes;

"Donnent en outre les dits donateurs aux dits donataires ce acceptant la jouissance par usufruit leur vie durant seulement la moitié qu'ils se réservent pour légitime aux autres enfants non donataires. Dont durant sera fait et dressé états estimatifs servant inventaire en bonne et due forme jouir de la moitié par

y-celui se trouvera monter être tenu compte par les dits donataires et leurs frères et soeurs légitimaires après le décès des dits donateurs en somme au cas qu'ils ne les puissent représenter en nature avoir moitié après le décès du premier mourant et moitié après le décès du dernier mourant;

"Cette donation et transport ainsi fait aux charges par les dits donataires de payer les taxes et rentes seigneuriales tant des biens ci-dessus donnés en propre que de ceux donnés en jouissance comme aussi demeurer, chauffer, loyer, éclairer et entretenir les dits donateurs leur père et mère, beau-père et belle-mère, tant enfant en santé qu'en maladie jusqu'au jour de leur décès, après lequel arrive les faire inhumer suivant leur état et condition et faire dire quinze basses messes de requiem pour le repos de leurs âmes et ce pour chacun des dits donateurs tant avant qu'après leur décès dont et duquel ils seront tenus d'en représenter bon reçus et décharges valables;

"Et en outre de nourrir et entretenir Marie Bernier leur soeur et belle-soeur jusqu'à ce qu'elle soit pourvue par mariage ou autrement en travaillant pour eux au profit des dits donataires suivant sa force et ce pendant le dit temps s'obligeant en outre le dit donataire de retirer et d'avoir soin de Marie-Angélique Bernier lorsqu'elle ne sera point pourvue de travail ou services hors de la maison des dits donateurs, ses père et mère, pendant lequel dit temps si le cas arrive, elle travaillera au profit des dits donataires en par eux la nourrissant et travaillant humainement.

"Et au cas d'incompatibilité d'humeur ou autrement sera permis aux donateurs de se retirer où bon leur semblera et dans ce cas sera les dits donataires auteurs hoirs et ayant cause, seront tenus et obligés de leur fournir, livrer et payer pour chaque dépense viagère et entretien savoir: vingt-cinq minots de blé, un cent de farine en la demeure des dits donateurs, un cochon gras tel que celui des dits donataires les tueront pendant au choix des dits donateurs, dix cordes de bois franc ou douze cordes de sapinage, quatre pots d'huile à brûler, un demi minot de pois et un demi minot de fève avec un cent de chou, un demi minot de seigle, trois livres de savon, un papier d'épingles, un carton de poivre, douze pots d'eau de vie, vingt-cinq livres de tabac et sa femme cinquante livres sans entretien. Le tout sans préjudice, d'autres douceurs et des soins nécessaires en cas de maladie.

"Se réservant les dits donateurs une vache, une brebis mère, à leur profit jusqu'au jour de leur décès après lequel arrive ces dits animaux seront partagés moitié pour les donataires moitié pour les enfants légitimes, au moyen de tout ce que dessus les dits donateurs ont cédé et transporté comme de fait, cède et transporte aux dits donataires tout droit de propriété, fonds, tresfonds qu'ils peuvent avoir et prétendre l'autre sur les biens ci-dessus donner en propre que sur ceux donnés en jouissance. s'en démettant et désistant et désaïssissant au profit et avantage des donataires et leurs enfants voulant et consentant qu'ils en jouissent fasse et dispose comme de leur propre bien et aussi loyal acquets au moyen des présentes et

pour y celle faire infirmer partout où le besoin sera dans le délais de l'ordonnance;

"Les parties ont fait et constitué pour leur gouverneur général et spécial le porteur auquel ils donnent pouvoir de ce faire et d'en réquerir acte pour la force valide et exécution d'y celle promettant, consentant, obligeant, chaque endroit, renonçant, fait et passé en la maison des dits donateurs l'an 1761, le 21 janvier avant-midi, en présence du Sieur André Amand, Nicolas Charles Daulnay et de Jacques Paul Pillarziou, témoins ils ont avec nous notaire signé ayant les dits donateurs et donataires ainsi que le dit Sieur André Amand déclaré ne savoir signer de ce bien et dument enquis lecture faite suivant l'ordonnance. (Signé) Pillarzeau, Jean-Baptiste Langlois, Dauray, Geneste, N.P."

Malheureusement je n'ai pu trouver le décès de Barthélémi Bernier et son épouse Jeanne Charest. Ont-ils survécu longtemps à la donation complète et entière de leurs biens? On peut supposer que, malades et impotents, après avoir tout donné, Barthélémi Bernier et son épouse ont dut se retirer à la ville de Québec pour y finir dans la paix leurs jours.

7.- Pierre Bernier

Le 7ème enfant de la famille d'André Bernier et de Jeanne Bourré n'aura guère le temps de descendre de son berceau. Il meurt à l'âge de deux ans. Voici les deux pièces relatives

à ce fils: (Il naît le 18 juillet 1712 et il décède le 25 août 1714, à l'âge de 2 ans).

a) "Le 18^{ème} jour du mois de juillet 1712, a été baptisé pour nous prêtre curé de cette paroisse de Charlesbourg Pierre Bernier, né du jour d'hier fils d'André Bernier, habitant du Gros Pin, et de Jeanne Bourré sa femme. Le parrain a été Pierre Bastien de la paroisse de Québec et la marraine Suzanne Bédard, femme de Michel Proto, laquelle a déclaré ne savoir signer de ce requis suivant l'ordonnance. (signé) Pierre Basquien, Le Boullanger, ptre".

b) Le 25 août de l'an 1714, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse (Charlesbourg) par nous prêtre, Pierre Bernier, âgé de deux ans, fils d'André Bernier et de Jeanne Bourré sa femme. Ont été présents à son inhumation Jean Villeneuve et Charlotte Bernier. (signé) Le Boullanger, prêtre".

8.- Marie-Marguerite Bernier

Cette 8^{ème} enfant née en 1714 décèdera à son tour à l'âge de 13 ans, en 1727. Voici les actes de naissance et de sépulture:

a) "Le 7 novembre 1714, a été baptisée par nous prêtre, Marie-Marguerite, née du jour d'huy fille d'André Bernier, habitant du Gros Pin, et de Jeanne Bourré sa femme. Le parrain a été Pierre Régneault, garçon, et la marraine Marie-

Anne Bernier, fille, lesquels ont déclaré ne savoir signer de ce enquis selon l'ordonnance. (signé) Le Boullanger, prêtre".

b) "Le 1er de septembre 1727 a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse par nous prêtre curé de Charlesbourg, Marguerite Bernier, âgée de treize ans, morte du jour d'huy, après avoir reçu tous les sacrements, fille d'André Bernier et de Jeanne Bourré, ses père et mère. Ont été présents à son inhumation son père, Michel Régneault et Georges Allard. (Signé) Le Boullanger, prêtre".

9.- Jean-François Bernier

Ce fils parvint à l'âge adulte. Nous possédons son acte de baptême et son extrait de mariage. Il dut quitter certainement Charlesbourg pour s'établir dans d'autres seigneuries:

a) "Le 17 de février de l'an 1717 a été baptisé par nous prêtre curé de cette paroisse de Charlesbourg Jean-François né de ce jour, fils d'André Bernier et de Jeanne Bourré sa femme. Le parrain a été Jean-François Cotton, garçon, et la marraine Thérèse Dubois, lesquels ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant l'ordonnance. (Signé) Le Boullanger, ptre".

b) "Le 3 février 1739 après la publication des trois bans de mariage faites aux prones des messes paroissiales de cette paroisse, Jean

Bernier fils du défunt André Bernier et de Jeanne Bourré ses père et mère de cette paroisse d'une part; et Marie-Jeanne Chrétien, fille de Jean-Baptiste Chrétien et de défunte Catherine Roy, ses père et mère d'autre part. Ne s'étant découvert aucun empêchement audit mariage, nous prêtre curé soussigné de Charlesbourg les ai mariés selon la forme prescrite par notre mère la sainte Eglise en présence de Jean Chrétien, père de l'épouse, Louis, Charles Chrétien ses frères, Simon Large, Joseph Dubois, tous lesquels conjointement avec l'époux et l'épouse ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant l'ordonnance. (Signé) Le Boullanger, Ptre".

10.- Thomas Bernier

Ce dixième enfant décédera lui aussi en bas âge, à l'âge de 7 ans, au moment où tous les espoirs sont permis pour les parents. Les années sont dures et les soins médicaux sont inexistants. Voici les deux actes officiels pour ce fils Bernier. Né le 26 janvier 1720, il meurt le 24 octobre 1727.

a) "Le 26 janvier de l'an 1720 a été baptisé par nous prêtre curé de Charlesbourg, Thomas Bernier, née le 24 du même mois, fils d'André Bernier et de Jeanne Bourré sa femme. Le parrain a été Thomas Doyon, lequel a signé, et la marraine Louise Chalifoux, laquelle a déclaré ne savoir signer de ce requis. (Signé) Le Boullanger, prêtre".

b) "Le 24ème jour d'octobre 1727 a été enterré

*dans le cimetière de ce lieu (Charlesbourg)
Thomas Bernier, fils d'André Bernier et de
Jeanne Bourré de la paroisse de Charlesbourg
décédé à Québec le jour précédent âgé de 7 ans.
Présents le dit Bernier et François Rouillard.
(Signé) André Bernier, Boullard, prêtre".*

11.- Marie-Jeanne Bernier

La benjamine et dernière enfant de la famille vivra assez longtemps pour voir neuf printemps. Elle est fauchée à l'aurore de la saison froide et rigoureuse. Née le 30 mai 1722 elle décède le 27 novembre 1730:

a) *"Le 30ème jour du mois de mai de l'an 1722
a été baptisée par nous prêtre curé de
Charlesbourg Marie-Jeanne, née le 28ème jour
dudit mois, fille d'André Bernier et de Jeanne
Bourré sa femme. Le parrain a été Michel Cotton
garçon, et la marraine Marie-Marguerite Cotton,
lesquels ont signé. (Signé) Le Boullanger, Ptre".*

b) *"Le 27 novembre 1730 a été inhumé dans le
cimetière de cette paroisse par nous prêtre
curé de Charlesbourg Jeanne Bernier, âgée de
neuf ans, fille du défunt André Bernier et de
Jeanne Bourré ses père et mère, morte du jour
d'huy. Ont été présents à son inhumation Jac-
ques Viel, Georges Allard, ainsi que d'autres
qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis
selon l'ordonnance. (Signé) Le Boullanger,
prêtre curé".*

C'est sur cette note triste que se termine ce long chapitre des enfants d'André Bernier et de Jeanne Bourré. Du moins, pour notre consolation et notre édification, la lecture longue et fastidieuse des documents livrés à notre réflexion, aura pour avantage de nous faire connaître leur courage, leur héroïsme et leurs vertus.

LA MISSION DE L'HISTORIEN...

Ecouter les morts, ils parlent...

"Vienne quelqu'un qui nous sache mieux que nous mêmes, à qui Dieu ait donné un coeur et une oreille pour ouïr du fond de la terre la voix grêle et le faible souffle, quelqu'un qui aime les morts, qui leur trouve et leur dise les mots mêmes qu'ils ne dirent jamais, des mots qui leur restaient à dire et leur pèsent encore dans leur cercueil".

"Il faut entendre les mots qui ne furent jamais dits, qui restent au fond des coeurs (fouillez les vôtres ils y sont) il faut faire parler le silence de l'histoire, ces terribles points d'orgue où elle ne dit plus rien et qui sont justement ses accents les plus tragiques".

(Fragments du journal de Michelet,
30 janvier 1842).

EPILOGUE

EPILOGUE

-o-

Quand les Familles BERNIER du Canada et des Etats-Unis ont décidé, le 20 octobre 1958, de se former en association, tous les homonymes de ce nom n'étaient pas d'accord. On se rappelle qu'au départ, de nombreuses recherches avaient été faites sur Jacques BERNIER dit Jean de Paris, l'autre ancêtre qui a laissé descendance en Nouvelle-France, et qui se perpétue jusqu'à nos jours.

C'est que la nouvelle Association bénéficiait au départ de recherches laborieuses datant de plusieurs années antérieures à sa fondation. Et c'est le sousigné qui apportait à ce moment-là ses connaissances historiques et généalogiques sur nos familles Bernier, grâce à des documents nombreux découverts sur ces familles.

Ne descendant pas directement d'André Bernier et de Jeanne Bourré de Charlesbourg, il va sans dire qu'il était normal que je m'occupe en premier lieu de mon propre ancêtre Jacques Bernier dit Jean de Paris. L'Association nouvellement formée n'avait qu'à puiser dans mes sources ouvertes à tous les Bernier.

Par contre, au gré de mes périples, j'avais un oeil sur André Bernier et Jeanne Bourré. Des fragments d'histoire avaient meublé mes archives personnelles. Après la fondation de l'Association, j'ai accentué mes recherches sur cet ancêtre et sur les deux autres Bernier qui sont venus en Canada avant 1700. On se rappelle que quatre Bernier vinrent en Canada en ce temps-là sans parenté connue entre eux.

Voici qu'aujourd'hui en 1980, je livre aux descendants d'André Bernier et de Jeanne Bourré, et aux autres Bernier aussi, le fruit de mes recherches. Bien sûr elles ne sont pas complètes et il y aura toujours place pour la complémentation et des précisions. Je continuerai, dans mes péripéties d'histoire, d'être attentif à toutes les nouvelles pièces d'archives qu'on pourrait trouver sur les quatre BERNIER qui nous intéressent et qui sont fondateurs de la Nouvelle-France.

Si nous devons compléter par de nouvelles découvertes documentaires historiques et généalogiques, le Journal des Bernier accueillera favorablement ces trésors de famille. En ce qui me concerne, par le présent, je m'acquitte par la publication de cet ouvrage d'une promesse faite aux descendants d'André Bernier et de

Jeanne Bourré, dans mon volume "Tricentenaire des Bernier au Canada", publié en 1968, où, dans la présentation j'émettais ce voeu avec conviction: "Pour terminer cette longue présentation, je m'adresse aux descendants d'André Bernier et de Jeanne Bourré, qui se sont mariés à Charlesbourg le 11 août 1693 et qui ont, eux aussi, une descendance parmi nos familles Bernier..." "... Mais il s'en vient le jour où nous aurons l'histoire d'André Bernier, écrite elle aussi, pour donner justice à ce vaillant pionnier".

-o-

En guise d'épilogue à l'histoire d'André Bernier et de Jeanne Bourré, je voudrais provoquer une réflexion sur la séparation des membres d'une famille. Naturellement, le départ d'un être cher cause toujours une peine vive à ceux qui demeurent...

André Bernier, lorsqu'il décide de s'expatrier en Nouvelle-France, en 1693, coupait de sa vie tout ce qu'il avait de plus cher: sa famille. Il savait qu'il ne reverrait plus jamais son père, sa mère, ses frères et soeurs. D'accord, les traversées de l'Océan Atlantique apportaient bien des lettres pathétiques, il n'en reste pas moins que c'est plusieurs mois plus tard que des faits viennent à la connaissance des deux parties.

Pour bien se situer dans le sacrifice énorme consenti par les ancêtres, je m'inspire de Julien Déziel, o.f.m., dans son livre "Médaillons d'Ancêtres": Il donne des détails

pathétiques et révélateurs sur les traversées de l'océan au 17^{ème} siècle. Nous verrons qu'aujourd'hui, c'est un tour de main de traverser la "grande rivière" pour l'Europe ou vice-versa.

"Chacun sait qu'aujourd'hui, un paquebot moyen de 20 milles tonnes prend environ sept jours de Montréal à un port de France, Le Havre ou Cherbourg. Les plus puissants navires font la distance de New-York au Hâvre en cinq jours. Ce sont des hôtels de luxe comportant le plus grand confort, avec salons immenses, salles de cinéma, salles de danse et d'amusement, piscines, tables raffinées. Bien des gens regardent la traversée comme un repos, un spectacle de croisière pour distraire des soucis.

"Malgré l'immensité et la solidité relatives des transatlantiques, beaucoup de voyageurs se permettent d'avoir le mal de mer. Alors, il faut voir infirmières, garçons de service, se montrer secourables, porter remèdes et repas chauds à la cabine.

"Il est bien difficile quand on vit dans les commodités matérielles de notre siècle, de deviner ce que pouvaient être les incommodités terribles qu'ont dû subir nos ancêtres du 17^{ème} siècle, terriens qu'ils étaient presque tous et sans expérience de la mer. C'est loin de nous trois siècles... Tout de même, ça peut avoir son avantage de connaître les situations d'autrefois, d'abord pour apprécier le courage des fondateurs de notre pays et, aussi, pour reconnaître les beaux côtés de notre temps.

"Pour partir d'un point commun entre les

gens du 17^{ème} siècle et nous, remarquons d'abord que l'océan n'a pas changé. Avec sa puissance fascinante, le mouvement irrésistible de ses montagnes d'eau massive, en gros temps, la mer de printemps ou d'automne se soulève en immenses vagues qui montent des ravins jusqu'à trente et quarante pieds et leurs crêtes poussées par le vent lavent avec violence le pont supérieur d'un océanique.

"C'est vrai que l'océan n'a pas changé, mais la dimension des navires a joliment changé depuis trois cents ans. Même depuis cent ans! Tenez, le Père Pouliot, jésuite, qui a étudié par le détail l'histoire de Mgr Bourget, raconte qu'en 1863, l'évêque de Montréal est revenu de Rome tellement malade du mal de mer qu'il a dû séjourner un mois à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il pensait devoir en mourir. Et pourtant il avait voyagé par un bateau à vapeur à structures d'acier, avec salons spacieux et cabines privées.

"Que dire des petits bateaux du 17^{ème} siècle, courts, légers, bâtis en bois, de 75 à 100 pieds de longueur, avec un pont à ciel ouvert pour les manoeuvres et un entrepont qui s'étendait sur toute la grandeur du bateau et dans lequel on descendait par un escalier à pic... Et ces entreponts devaient tout loger sauf trois ou quatre personnes, capitaine, pilotes, qui étaient juchés au-dessus de la poupe.

"Tout loger, disons-nous, c'était vrai à la lettre. L'espace serviable devenait d'une exiguité abominable. Il fallait y placer des barriques d'eau douce, des boîtes d'aliments, lard ou poisson salé, un minimum de batterie

de cuisine et literie. Chacun des voyageurs avait son petit bagage personnel. Mais le pire était la nécessité d'amener des animaux vivants, poules, cochons, vaches, en vue de boucherie éventuelle au cours des deux mois de la traversée.

"Par beau temps, l'accès au pont supérieur pouvait rendre la vie tolérable, mais au jours de tempête, l'entrepont était fermé par une trappe afin de garantir gens et bagages contre les vents et les grosses vagues. Il devenait alors une boîte noire infecte, sans aération. La présence des animaux plus ou moins nettoyés, la fièvre et les vomissures des malades, les exhalations des sceaux qui servaient de toilettes, l'odeur des lampes fumeuses qui assuraient un minimum d'éclairage, tout cela finissait parfois par engendrer l'épidémie si bien que plusieurs traversées ont enregistré des morts.

"Les historiographes de notre 17^{ème} siècle parlent très peu de ces sujets-là. Il y avait divers motifs à leur discrétion. D'abord les mémoires ou rapports de voyages furent écrits ordinairement par des marins professionnels chargés d'explorations et de fondations. Ceux qui vinrent ensuite comme colonisateurs ou évangélistes, se devaient de ne pas discréditer l'aventure. Ils s'étaient d'ailleurs fixé un idéal grandiose qui leur permettait de mépriser bien des inconvénients. Pour peu qu'on examine cette époque on est forcé de remarquer un contraste habituel dans les grandes civilisations anciennes, de grands raffinements de l'espoir joints à une vie matérielle des plus rudimentaires.

"La plupart des traversées, sinon toutes, ont enregistré des morts, même en dehors des cas d'épidémie. Le mal de mer épuisait les voyageurs ou bien c'était la malnutrition prolongée pendant des mois.

"Parlant de la grande recrue de 1653, Marguerite Bourgeois déclare que, sur 150 enrôlés, 120 seulement se présentèrent au départ. Les autres avaient eu la frousse. Le bateau parti de St-Nazaire le 20 juin dut rebrousser chemin parce qu'il prenait l'eau... Les pompeurs ne fournissaient pas à le vider. L'eau avait affecté quantité de provisions. Les gens ont eu tellement peur que Monsieur de Maisonneuve, au lieu de les ramener à St-Nazaire, les fit descendre sur une île pour aller changer de bateau. Marguerite Bourgeois dit que les gens étaient furieux, pensant qu'on les amenait à leur perdition. Elle opine même que si on les avait ramenés à St-Nazaire, pas un seul ne serait revenu au bateau pour reprendre la mer. Et "ils étaient loin, dit-elle encore, d'être préparés à mourir".

"Finalement, après un mois de retard, on pouvait partir le 20 juillet pour arriver à Québec le 22 septembre. Soeur Bourgeois constate comme résultat global chez les voyageurs que la maladie s'étant déclarée sur le vaisseau, il y eut grand nombre de malades et que huit personnes moururent en mer.

"La traversée que fit le Saint-André en 1659 ne fut pas beaucoup plus brillante. Monsieur de Dauversière et Mademoiselle Mance avaient fait un gros travail de recrutement et

des calculs ardu de financement, mais voici qu'au départ l'armateur triple le prix convenu du passage et, de plus, reçoit ses passagers sur un bateau infecté. Résultat de la traversée: dix morts sur 120 personnes. A l'arrivée à Québec, après 66 jours, mauvais pour la plupart, tout le monde est malade. Même l'énergique Jeanne-Mance dut séjourner trois semaines à Québec, avant de pouvoir continuer à Montréal".

-o-

Voilà chers amis Bernier une réflexion qu'il faut faire pour bien comprendre, jusque dans notre âme, les souffrances et sacrifices qu'ont dû affronter nos ancêtres. La lecture d'un tel document n'est-elle pas de nature à nous faire aimer ceux qui sont venus ici, en dépit de tout risque, au péril de leur vie même...

Tous les Bernier descendants des deux ancêtres dont nous avons chanté les louanges, sont heureux de savoir que leurs pères ne mourront pas dans nos esprits et nos souvenirs. Ils vivront éternellement parce que nous avons accompli envers eux le devoir filial de les faire revivre perpétuellement par nos écrits et nos recherches historiques.

-o-

*Nous sommes fiers de nos
ancêtres, parce que nous
portons la semence des qualités
très nobles de leur race magna-
nime.*

(Lionel Groulx)

SOURCES et REFERENCES

Sources et Références

Archives des Deux-Sèvres, France
Archives du Ministère de la Justice, Québec
Archives de l'Etat civil, Québec
Archives de la paroisse de Charlesbourg
Archives de la ville de Charlesbourg
Bulletin des Recherches Historiques
Déziel, Julien: Médaillons d'Ancêtres
Dictionnaire Historique des Canadiens-Français
Dictionnaire Historique et géographique des
 paroisses du Québec
Douville: La vie quotidienne en Nouvelle-France
Entre Nous: no 5, page 2
Foi et Hommage, Régime français (Québec)
Godbout, Archange: conférence sur Jacques
 Bernier
Godbout, Archange: nos Ancêtres au 17ème
 siècle
Groulx, Lionel: la naissance d'une race
Guérin: Les Petits Bollandistes
Inventaire des concessions (Québec)
Inventaire d'une collection no. 2294
Jugements du Conseil Souverain (Québec)

- L'Ancêtre (Soc. de Généalogie de Québec)
Langlois, Michel: venue des ancêtres
Médailleurs d'Ancêtres, par Julien Déziel
Mémoires de la Société Généalogique Canadienne-
Française (Montréal)
Rapport de l'Archiviste de la province de
Québec
Relations des Jésuites
Revue d'Histoire de l'Amérique Française
Sulte, Benjamin: Mélanges Historiques
Roy, P.-G. Petites choses de nos histoire
Roy, P.-G. Inventaire des Concessions en fief
et seigneuries
Tanguay, Cyprien: Dictionnaire Généalogique
Trudelle, Charles: Paroisse de Charlesbourg
en 1887
Trudelle, Joseph: Charlesbourg, mélanges his-
toriques, historiographiques.

Si l'on avait la généalogie exacte et vraie de chaque famille, il est plus que vraisemblable qu'aucun homme ne serait ni estimé ni méprisé à l'occasion de sa naissance. A peine y a-t-il un mendiant dans les rues qui ne se trouvât descendre en ligne droite de quelqu'homme illustre ou un seul noble élevé aux plus hautes dignités de l'Etat, des ordres ou des chapitres, qui ne découvrit au nombre de ses aïeux quantité de gens obscurs.

(M. de Jaucourt, XVIII's.)

TABLE des MATIERES

TABLE des MATIERES

-o-

INTRODUCTION	7
<u>1.- CHAPITRE 1: Origine du nom Bernier</u>	9
a) Origine du nom	10
b) Bernier nom de baptême	11
c) Bernier nobles	14
d) Quatre Bernier fondateurs de la Nouvelle-France	15
e) Venue des ancêtres	16
<u>2.- CHAPITRE 2: Les Bernier de Niort</u>	25
a) Notes sur Niort (France)	26
b) La famille d'André Bernier	28
c) Départ pour le Canada	33

3.- <u>CHAPITRE 3: NOTES SUR CHARLESBOURG</u>	37
a) Charlesbourg	38
b) Les premiers colons	39
c) Les installations	41
d) Le recensement de 1681	42
e) La première chapelle	42
4.- <u>CHAPITRE 4: Les Seigneuries de Charlesbourg</u>	47
a) Notre-Dame-des-Anges	51
b) Saint-Ignace	56
c) Hubert	57
d) Saint-Gabriel	58
e) Gros Pin	59
5.- <u>CHAPITRE 5: André Bernier au Gros Pin</u>	63
a) Mariage à Charlesbourg	65
b) Contrat de mariage	66
c) Achat d'une terre	68
d) Décès d'André Bernier	75
e) Sa famille	76
f) Inventaire de ses biens	78
g) Jeanne Bourré	86
6.- <u>CHAPITRE 6: L'Ancêtre André Bernier</u>	89
a) Formation spirituelle et morale	91
b) Agriculteur authentique	93
c) Son fils aîné André Bernier	99
d) Honnête et fier	103
e) Bon voisinage	104
f) Fondateur de la Nouvelle-France	105

7.- CHAPITRE 7: Les Enfants d'André Bernier

a) André Bernier	111
b) Marie-Anne Bernier	128
c) Charlotte Bernier	134
d) Marie-Charlotte Bernier	137
e) Joseph Bernier	138
f) Barthélémi Bernier	139
g) Pierre Bernier	146
h) Marie-Marguerite Bernier	147
i) Jean-François Bernier	148
j) Thomas Bernier	149
k) Marie-Jeanne Bernier	150
8.- EPILOGUE	154
SOURCES et REFERENCES	163
TABLE DES MATIERES	168

Fin